



GRAND GUÉRET

Communauté
d'Agglomération



Rapport d'Activités

Le territoire intercommunal en 2015



Ajain - Anzême - Bussière-Dunoise - La Brionne - La Chapelle-Taillefert
 Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Montaigut-le-Blanc
 Saint-Christophe - Saint-Eloi - Sainte-Feyre - Saint-Fiel
 Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérétois - Saint-Silvain-Montaigut
 Saint-Sulpice-le-Guérétois - Saint-Vaury
 Saint-Victor-en-Marche - La Saunière - Savennes

SOMMAIRE

Fonctionnement institutionnel	
En bref	p.4
Ressources Humaines	p.12
Informatique	p.15
Finances et fiscalité	
Budget général	p.17
Budget annexe " Immobilier d'Entreprises "	p.21
Budget annexe " Tourisme "	p.22
Budget annexe " Zones d'Activités "	p.23
Budget annexe "SPANC"	p.24
Budget annexe " Eco-village de Saint-Christophe "	p.25
Budget annexe " Transports Publics "	p.26
Les indicateurs de loi ATR	p.27
Fiscalité et attribution de compensation	p.28
Subventions et participations financières	p.29
Projets de territoire	
Le Contrat Mixte d'Agglomération	p.30
Projets de santé	
Pôles de Santé	p.33
Politique de la Ville	
Contrat de ville - Projet Albatros	p.34
Programme LEADER/EUROPE	
Sur le territoire de projet pays de Guéretl	p.41
Economie	
Zones d'Activités et Parc Industriel, Village d'Accueil d'Entreprises	p.44
Pôle Domotique et Santé " Odysée 2023 ", Centre de Ressources Domotique	p.52
SCOT	
Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)	p.64
Fourrière canine	p.66
Logement et habitat	
Politique de l'Habitat	p.68
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	p.71
Eco-village de Saint-Christophe	p.73
Urbanisme	
Service commun " Instruction du droit des sols "	p.74
Transports publics	
Le réseau aggro'Bus	p.76
Accueil de la Petite Enfance	
Pôle Petite Enfance	p.82
Culture	
Bibliothèque Multimédia Intercommunale de Guéret	p.97
Tourisme et Sports Nature	
Sports de nature	p.107
Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières "	p.110
Hébergements	p.114
Environnement	
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	p.115
Conseil en Energie Partagé	p.119
Entretien des rivières	p.122
Entretien du patrimoine intercommunal	p.126
Eau industrielle	p.127
Numérique	
La Quincaillerie	p.128
Le trait haut débit	p.132

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Création d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques

Dans la continuité des actions en matière de technologies d'information et de communication menées par le Pays de Guéret depuis 2007, le Conseil Communautaire a décidé de créer un tiers-lieu centralisateur, avec un espace de « co-working » (espace de travail partagé), pour les acteurs innovants du territoire dans le domaine des arts, de la culture, de l'appropriation des technologies de l'information, des médias et de l'impression 3D. Ce lieu est ouvert à tous citoyens, structures, associations.

L'objectif est de :

- favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils numériques – production 3D – à travers des ateliers pédagogiques itinérants sur le département. (« Fab lab »),
- fédérer autour de ces pratiques les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population,
- développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mise à disposition de compétences et de matériel en libre accès et/ou prêt (cablothèque notamment),
- mettre à disposition un espace de « coworking » qui est un espace de travail partagé à la population, aux nouveaux arrivants sur le territoire,
- héberger de façon ponctuelle des start-up innovantes pour permettre l'invitation aux jeunes entreprises, comme aux télétravailleurs, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie,
- croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et de leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion.

4

Plus globalement, cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologiques.

Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation de la Cité.

Il est ainsi créé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération un espace de « coworking » comprenant :

- un espace pour accueillir 10 coworkers (avec accès fibre optique, imprimante/scan, tablettes, pc, ordi portables). Cet espace est le lieu central vecteur d'innovation, où le partage d'idées, est encouragé par la communauté ;
- 3 bureaux partagés pour ceux qui souhaitent avoir des rendez-vous, téléphoner et par moment être dans un espace plus calme pour avoir une réflexion plus individuelle sur un projet ;
- des espaces de réunion/formation utilisables par les coworkers et pouvant être réservés pour des évènements (également équipés en matériel : vidéoprojecteur, tableau numérique...).

Le tiers-lieu dont la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est maître d'ouvrage est un espace partagé principalement tourné vers les usages numériques dont le territoire a fait une source de développement innovante et de nature à mobiliser ses citoyens.

De la même manière que des technologies innovantes ont été développées (autour de la domotique à destination des personnes en perte d'autonomie par exemple), l'idée est de faciliter l'activité des acteurs locaux autour des usages numériques dans un but proche des préoccupations citoyennes :

- favoriser l'éducation et la formation intergénérationnelle : e-inclusion, médiation numérique et lutte contre toutes les formes de « fracture numérique » et d'exclusion technologique et sociale, mais aussi de formation pour tous les âges et selon tous les centres d'intérêts personnels et professionnels ;
- le tiers-lieu pourrait être par ailleurs clairement envisagé pour être le catalyseur d'activités économiques protéiformes et innovantes, notamment pour tout ce qui touche à l'économie collaborative que le territoire, phare de l'ESS (15,5 % de l'emploi salarié) aspire à promouvoir. Un fab-lab évolutif permettrait en outre l'appropriation de tous les publics aux nouveaux outils numériques ainsi que le développement potentiel d'emploi local ; des acquisitions seront ainsi effectuées pour permettre la découpe laser, l'utilisation de machines-outils à commande numérique, etc., que de petites voire micro entreprises locales pourront mettre à profit, afin d'initier ou de compléter leur activité créative ;

- il faut ajouter à cela les besoins qui ont été exprimés dans un sondage récent des étudiants du campus de Guéret (environ 500 post-bacs) désireux de disposer d'un lieu de créativité et d'émulation évoluant vers un espace de création et de concrétisation professionnelle (transfert de technologie, développement artistique, création numérique...).

Afin de travailler sur un tel projet, le Conseil Communautaire a décidé de déclarer d'intérêt communautaire au sein du bloc de compétences « actions de développement économique d'intérêt communautaire » la compétence relative à « la création d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques, avec un espace de travail partagé à la population, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire ».

Le local proposé pour le tiers lieu est l'ancienne « Quincaillerie Barreige », sise au 6 rue Maurice Rollinat à Guéret. Après divers contacts préalables avec M. REYNAUD, propriétaire du bâtiment, il a été proposé de louer cet espace à compter du 1^{er} mars 2015 :

- pour la tenue de la semaine du numérique du 6 au 13 mars 2015 dans un premier temps,
- pour tester le concept de Tiers-lieu, jusqu'à la fin de l'année 2015, dans un second temps.

Le montant de la location par bail précaire s'élève à 1 000 € mensuels.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis du Conseil Communautaire

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale.

En effet, dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Ce schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre existant.

Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Ces propositions sont reportées sur une carte annexée au schéma comprenant notamment les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, des schémas de cohérence territoriale et des parcs naturels régionaux.

Le schéma prend en compte les orientations suivantes :

- 1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants ; toutefois, ce seuil est adapté, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que pour les projets d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre :
 - a) dont la densité démographique est inférieure à la moitié de la densité nationale, au sein d'un département dont la densité démographique est inférieure à la densité nationale ; le seuil démographique applicable est alors déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département auquel appartiennent la majorité des communes du périmètre et la densité nationale ;
 - b) dont la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale ;
 - c) comprenant une moitié au moins de communes situées dans une zone de montagne délimitée en application de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ou regroupant toutes les communes composant un territoire insulaire ;
 - d) ou incluant la totalité d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 12 000 habitants issu d'une fusion intervenue entre le 1^{er} janvier 2012 et la date de publication de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- 2° La cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- 3° L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;
- 4° La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes ;
- 5° Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à un autre syndicat exerçant les mêmes compétences conformément aux objectifs de rationalisation des périmètres des groupements existants et de renforcement de la solidarité territoriale ;
- 6° La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable ;
- 7° L'approfondissement de la coopération au sein des périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux constitués en application des articles L. 5741-1 et L. 5741-4 ;
- 8° Les délibérations portant création de communes nouvelles.

Le projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département. Il est présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Il est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Le schéma est soumis à la CDCI et arrêté par décision du représentant de l'Etat dans le département.

Concernant le Département de la Creuse, le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été présenté aux membres de la CDCI le 12 octobre 2015.

Le projet de SDCI a été transmis par M. le Préfet à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret le 13 octobre 2015.

Concernant le territoire communautaire, il a été proposé une fusion entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret avec la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, ce qui portait la population à 35 071 habitants.

6

► Les avis du Bureau Communautaire, des communes membres et les demandes exprimées par des communes situées dans le bassin de vie de l'Agglomération

Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le Bureau Communautaire a émis l'avis suivant : « Les élus du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret réunis le 24 septembre 2015 ne sont pas opposés à une fusion avec la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, ils souhaitent simplement que le travail de révision du SDCI soit réalisé dans l'esprit des bassins de vie, mais également des bassins de développement (axe RN 145), afin de préparer au mieux l'avenir et le développement du territoire Creusois ». Les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret qui se sont réunis à cette date, ont donné leur avis sur le projet de SDCI. Ils ont soit émis un avis défavorable, soit refusé de se prononcer.

Les communes suivantes ont délibéré pour décider d'adhérer à la Communauté d'Agglomération en raison de leur situation dans le bassin de vie de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, et en conséquence, des services dont elles bénéficient sur le territoire communautaire (éducation, équipements sportifs, culturels, médicaux, services administratifs) :

- Peyrabout,
- Saint-Yrieix-les-Bois,
- Sous-Parsat.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a refusé, à la majorité des voix, la fusion entre la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le Conseil Communautaire du Grand Guéret lors de sa réunion du 11 décembre 2015 a, quant à lui :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (moins 3 abstentions) donné un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

- et à l'unanimité des suffrages exprimés (moins 1 abstention) par rapport aux communes situées à l'extérieur du territoire communautaire et dans le bassin de vie de l'agglomération et qui ont décidé d'adhérer à la Communauté d'Agglomération ou qui décideront d'y adhérer au plus tard le 15 décembre 2015, décidé de donner un accord favorable à leurs demandes d'adhésion tout en respectant le principe de continuité territoriale.

Agenda d'Accessibilité Programmée de la Communauté d'Agglomération (AD'AP)

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité des Etablissements recevant du public avant le 1^{er} janvier 2015.

Cette obligation ne pouvant être atteinte, l'ordonnance du 26 septembre 2014 impose de réaliser des agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap) pour l'ensemble des ERP des 5 catégories et les installations ouvertes au public (IOP), hors bâti accessible au 1^{er} janvier 2015. Cette ordonnance a été suivie de décrets et arrêtés, qui ont notamment modifiés les règles d'accessibilité dans les établissements existants (assouplissement des règles par arrêté du 8 décembre 2014 s'appliquant au cadre de bâti existant).

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a déposé en 2015 une demande d'Ad'Ap pour son patrimoine pour lequel de nouvelles normes d'accessibilité issues des textes cités ci-dessus s'imposaient. Le dossier d'Ad'Ap a été réalisé en 2015 par le bureau d'études « SOCOTEC » (87), qui avait procédé au diagnostic en 2011, au sein du groupement de commandes, qui avait été initié à ce moment pour réaliser les diagnostics des établissements recevant du public et les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'Ad'Ap a été accordé par décision préfectorale le 26 octobre 2015. Il prévoit ainsi sur une période de 3 ans la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations ouvertes au public inscrit à l'Ad'Ap de la Com' d'Agglo pour un montant de 250 000 euros selon le planning suivant :

Année 2016 : 85 000 euros,

Année 2017 : 80 000 euros

Année 2018 : 85 000 euros.

7

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif " Innovill'Age "

La Communauté d'Agglomération et plusieurs partenaires ont engagé une démarche en vue de créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour plusieurs objectifs, dans la démarche et les valeurs de l'économie sociale et solidaire :

- créer les conditions d'une action collective, coordonnée et collaborative de ses membres ;
- le thème de la prévention de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors, générer des idées, des projets et des entreprises sociales, c'est-à-dire des entreprises poursuivant à la fois un objectif économique et un objectif social ;
- accompagner et accélérer les projets relatifs au thème du cluster (montage de projet, accès aux financements) ; l'adaptation de projets de services à la personne (santé active, éducation thérapeutique...) ;
- produire des innovations sociales en lien avec le bien-vivre chez soi, permettant de développer des activités économiques nouvelles pour le territoire et des services innovants pour les habitants ;
- faire du Grand Guéret le territoire national de référence sur le thème de la prévention de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors.

Dans ce cadre, la SOCIÉTÉ INNOVILL'ÂGE agit :

- pour ses coopérateurs et ses partenaires pour lesquels elle favorise le développement de projets et l'innovation sociale ;
- pour le territoire, pour lequel elle favorise le développement d'activité économique ;
- pour la collectivité, pour laquelle elle développe de nouvelles solutions pour favoriser le « mieux vivre chez soi » des citoyens.

La composition de la SCIC a été proposée avec les membres suivants et les apports au capital indiqués ci-dessous :

Producteurs de biens ou de services de la coopérative Nom, prénom, adresse / Dénomination, siège social	Apports	Nombre de parts sociales
Fabrique des Territoires Innovants, 3 Square Max Hymans, 75015 Paris	[100] euros	[1]
Total Producteurs	[100] euros	[1]

Bénéficiaires Nom, prénom, adresse / Dénomination, siège social	Apports	Nombre de parts sociales
ENERGIE PERSPECTIVE,	[1000] euros	[10]
PICOTY,	[1000] euros	[10]
Total Bénéficiaires	[2000] euros	[20]

Collectivités leurs groupements et les établissements publics territoriaux Nom, prénom, adresse / Dénomination, siège social	Apports	Nombre de parts sociales
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9 avenue Charles de Gaulle BP 302 23006 GUERET Cédex	[1000] euros	[10]
Total Collectivités	[1000] euros	[10]

Autres types d'Associés / contributeurs par tout autre moyen à l'activité de la coopérative Nom, prénom, adresse / Dénomination, siège social	Apports	Nombre de parts sociales
MGEN	[1000] euros	[10]
SIRMAD	[1000] euros	[10]
UNIVERSITE	[100] euros	[1]
Total Autres types d'Associés / Contributeurs	[2100] euros	[21]

La durée proposée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

L'objet statutaire de la SCIC serait le suivant : viser à soutenir le développement du territoire autour de la problématique du bien vivre chez soi qui se réalisera, de manière non limitative, à titre gratuit ou onéreux, à travers les activités suivantes :

- animer le réseau de partenaires ;
- développer et promouvoir des solutions innovantes à impact social et économiquement pérennes, et notamment :
- favoriser les effets de mutualisation entre les projets portés par le territoire et entre les entreprises qui se développent au sein du territoire, en leur faisant bénéficier d'innovations et en leur permettant leur rentabilité ;
- promouvoir et organiser les outils collaboratifs du territoire ; notamment lieux ouverts d'innovation, outils d'incubation ou d'accélération ;
- favoriser l'investissement à impact social et de façon économiquement pérenne, notamment par l'identification des entreprises sociales prometteuses et par l'amélioration et l'invention des outils les plus appropriés ;
- structurer un espace de déploiement des offres sociales innovantes du réseau de la Fabrique des territoires Innovants ;
- participer à des travaux de recherche et de développement.

Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires se rattachent directement ou indirectement à ces activités, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières ou de crédit, concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, dans le strict respect des objectifs que la SCIC s'est assignée.

Elle pourra en outre réaliser des investissements de toute nature, notamment par voie de prise de participations ou d'intérêts directe ou indirecte dans toutes sociétés et entreprises et sous quelque forme que ce soit, ou de création de sociétés nouvelles.

Lors des réunions du Conseil Communautaire des 4 et 24 juin 2015, l'Assemblée a successivement décidé :

- de déclarer d'intérêt communautaire au sein du bloc de compétences « actions de développement économique d'intérêt communautaire » la compétence statutaire correspondant à l'objet de la SCIC pour permettre à la Communauté d'Agglomération d'y adhérer ;
- l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la société coopérative d'intérêt collectif « INNOVILL'ÂGE » créée sous forme de société par actions simplifiées à capital variable. Les statuts de la structure ont été fournis en pièce annexe lors du Conseil précité ;
- la souscription au capital social de la SCIC à hauteur de 10 parts à 100 € chacune, soit 1000 € ;
- la candidature de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comme membre du Conseil d'Administration de la SCIC ;
- la désignation de Mme Dominique Hippolyte comme représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au sein des instances de la SCIC Innovill'âge, ainsi que de M. Nady Bouali comme représentant suppléant, et les autoriser à signer tous les actes et documents liés à la SCIC Innovill'âge ;
- enfin, la passation d'une convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la SCIC « INNOVILL'ÂGE » pour le versement d'une subvention de 43 000 euros dans le cadre du fonctionnement de l'année 2015 de la SCIC.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de la SCIC qui a eu lieu en 2015, la Communauté d'Agglomération a été désignée membre du Conseil d'administration et Madame Dominique HIPPOLYTE a été élue Présidente de la SCIC « INNOVILLAGE ».

Projet d'implantation d'un parc éolien dit " Les Monts de Guéret " sur les communes de Savennes, Sainte-Feyre, Peyrabout et Lépinas

Le Conseil Communautaire, réuni le 9 avril 2015, a apporté son soutien au porteur de projet dans sa démarche de construction de ce parc éolien sur les Monts de Guéret.

Ce projet porté aujourd'hui par l'entreprise BORALEX, mais actif sur le territoire depuis 2003, a subi beaucoup de péripéties, notamment d'ordre réglementaire, mais aussi d'acceptation sur le secteur sensible qu'est le massif forestier de Chabrières. A ce jour, fort de la pugnacité et de la très forte sensibilisation qu'a menée l'entreprise, le projet devrait faire l'objet d'un prochain dépôt des dossiers d'autorisations au titre des ICPE et

du Code de l'Urbanisme. Ce projet s'inscrit complètement dans les politiques portées par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et notamment dans le dispositif initié par l'Etat "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", pour lequel notre EPCI a été retenu, visant à réduire les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre, à promouvoir les énergies renouvelables, et à mettre en œuvre des actions de développement durable.

Les informations fournies sur le projet proposé, lors de la réunion du comité de pilotage du 2 décembre 2014 par Thomas ROCHOUX, chef de projets de la société BORALEX, concernant le projet d'implantation du parc éolien dit « des Monts de Guéret », avec l'implantation finalement retenue de six éoliennes d'une puissance unitaire de 2 Mégawatts et d'un poste de livraison, sont répartis sur le territoire des communes suivantes :

- Savennes : poste de livraison ;
- Sainte-Feyre : deux éoliennes ;
- Peyrabout : deux éoliennes ;
- Lépinas : deux éoliennes.

Mutualisation de l'achat public : groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Ville de Guéret pour les services de télécommunications fixes, mobiles et réseau privé haut débit avec accès Internet

Les marchés de télécommunications de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Ville de Guéret arrivant à échéance en fin d'année 2015 et afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, ainsi que de faciliter la mutualisation d'équipements par le choix d'opérateurs communs en télécommunications, le Conseil Communautaire a décidé de constituer un groupement de commandes, sur la base de l'article 8 du Code des Marchés Publics, en vue de passer le marché suivant :

« SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS FIXES, RESEAU PRIVE VIRTUEL (VPN) HAUT DEBIT AVEC ACCES INTERNET, MOBILITE ET TERMINAUX ASSOCIES. »

10 Une mission d'audit et de conseil a été confiée à la société AVYG TELECOM CONSULTING, en vue de définir des solutions pour l'optimisation des équipements et des services de télécommunications et d'assister les collectivités dans la passation des nouveaux marchés.

Les frais de missions d'AVYG TELECOM CONSULTING pour un montant de 5 145 € HT sont répartis à hauteur de 50 % pour chaque collectivité.

L'appel d'offres a été divisé en 3 lots sous la forme d'un marché à bons de commande sur la base des articles 33 et 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

La répartition des 3 lots a été la suivante :

- Lot 1 : Service de télécommunications fixes (abonnements, services de communications sortantes vers toutes les destinations à partir des sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Ville de Guéret) pour un montant estimatif annuel de 24 000 € HT, dont 17 000 € HT pour la Ville de Guéret et 7 000 € HT pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - attribué à la société SFR ;
- Lot 2 : Réseau Privé Virtuel (VPN) Haut Débit avec accès Internet pour un montant estimatif annuel de 32 000 € HT, dont 23 000 € HT pour la Ville de Guéret et 9 000 € HT pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - attribué à la société SFR ;
- Lot 3 : Mobilité et terminaux associés pour un montant estimatif annuel de 20 000 € HT, dont 10 000 € HT pour la Ville de Guéret et 10 000 € HT pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - attribué à la société PROXIMIT.

Le groupement comporte 2 membres : la Ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Le coordonnateur du groupement désigné est la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Création d'une commission de suivi de la délégation de service public construction et exploitation d'un crématorium

Suite à la procédure de délégation de service pour la construction et l'exploitation d'un crématorium, le contrat de délégation de service public a été signé le 8 juillet 2013 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et l'entreprise ATRIUM.

Il s'agit d'un contrat de concession de service public d'une durée de 30 ans, à compter de la date de

début d'exploitation. Il est rappelé que le site est situé sur la commune d'Ajain, à l'entrée ouest du bourg et à proximité de la RN 145.

Après avoir effectué les études préliminaires liées aux dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, la société a obtenu le permis de construire le 11 août 2015.

Concernant l'autorisation d'exploiter le site, l'enquête publique a eu lieu du 18 mai au 18 juin 2015. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet, assorti de quelques recommandations.

L'autorisation préfectorale d'exploitation a été délivrée à la société ATRIUM le 23 octobre 2015.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, il est prévu conformément à la réglementation, un contrôle par la Communauté d'Agglomération de l'exécution technique et financière du contrat et l'élaboration d'un rapport annuel par le délégataire.

Le Conseil Communautaire a ainsi décidé de créer le 12 novembre 2015 une commission de suivi de cette délégation de service public et d'en désigner les membres comme suit :

- M. le Président,
- M. Patrick ROUGEOT,
- M. Claude GUERRIER,
- M. François BARNAUD,
- M. Gérard GASNET,
- M. Guy ROUCHON,
- M. Martial MAUME.

Création d'un groupe de travail sur les communes nouvelles

Afin d'étudier l'intérêt pour certaines communes du territoire d'éventuellement se regrouper en commune nouvelle, le Conseil Communautaire a décidé de créer le 12 novembre 2015 un groupe de travail en charge de ce dossier et d'en désigner les membres comme suit :

- M. Patrick ROUGEOT,
- M. François BARNAUD,
- M. Alain CLEDIERE,
- Mme Armelle MARTIN,
- M. Roland BRUNAUD,
- M. Jean-Claude ROUET,
- Mme Dominique HIPPOLYTE.

11

Règlement de mise à disposition de radars pédagogiques pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Suite aux demandes de certains Maires et aux réunions de la commission « mutualisation », il a été proposé que la Communauté d'Agglomération acquière deux radars pédagogiques destinés à mesurer la vitesse des véhicules et à informer les conducteurs sur leur vitesse réelle. Dans le cadre de la mutualisation, ce matériel a été mis à disposition des communes désireuses de l'utiliser.

Un règlement de mise à disposition de ces radars pédagogiques été approuvé par le Conseil Communautaire. La durée de mise à disposition d'un radar pour chaque commune est fixée à 15 jours consécutifs, 2 fois par an.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Ressources Humaines

Recrutements 2015

- ▶ SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DES ASSEMBLÉES
 - Anthony NOUALLET (emploi d'avenir)
- ▶ PÔLE RESSOURCES
 - Affaires juridiques et communautaires, assemblées
 - Elodie LANIQUE (création de poste)
- ▶ PÔLE SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA POPULATION
 - Service commun Instruction du droit des sols
 - Roselyne ROUCHON (création de poste)
 - Lecture publique et Bibliothèque Multimédia
 - Jean-Michel CHAULET (création de poste)
- ▶ PÔLE INGÉNIERIE - MOBILITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX :
 - Milieux Aquatiques
 - Anne FERRANDON (remplacement suite à un départ)
 - Transports Publics
 - Alain GOUBELY (50 % - création de poste)
 - Pascal WEINBERG (mutation suite au transfert de compétence)
- ▶ PÔLE ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
 - Centre de Ressources Domotique
 - Nayère ABDON (emploi d'avenir)
 - Développement économique, insertion et politiques territoriales
 - Sylvain DÉHUREAUX (transfert du Pays de Guéret)
 - Hélène REMANGEON (transfert du Pays de Guéret)
 - Baptiste RIDOUX (transfert du Pays de Guéret)
 - Service Europe
 - Virginie MARTIN (transfert du GAL Pays de Guéret)
 - Laure RAGUÈNE (transfert du GAL Pays de Guéret)

12

Départs en retraite 2015

- Noëlle BERTRAND (Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret) - 01/04/2015
- Dominique ROUANET (Service Transports) - 01/09/2015

Mises à disposition 2015

- Lydia FROMONTEIL (Service commun Instruction du droit des sols)
- Radouane KHALLOUKY (Service commun Instruction du droit des sols)
- Stéphane FABRE (Politique de la Ville et Sports Nature)

Les actions en faveur du personnel

En 2015, les actions mises en place l'année précédente pour le personnel ont été poursuivies : prime de fin d'année, compte épargne temps, arbre de Noël des enfants avec goûter, cadeaux offerts par le Père Noël, apéritif, ainsi qu'un magnifique spectacle de la Compagnie Fée d'Hiver.



© Collection GRAND GUÉRET

Et la com ?

En 2015, le service communication composé de 2 agents à temps plein, a géré un budget total de 450 000€ (communication tous services confondus).

- Gestion du budget communication institutionnelle
- Conception du magazine n°12 et gestion de la diffusion
- Accueil d'une stagiaire pendant 5 mois
- Gestion des noms de domaine
- Achat d'une banque d'images en téléchargement illimité
- Commande de reportages radio par RPG
- Commande et conception d'encarts publicitaires dans Découverte et Patrimoine RCEA/A20 et insertion pagesjaunes
- Abonnement à Calameo
- Conception de la carte de vœux 2016
- Organisation des deux cérémonies des vœux 2016 : cérémonie aux corps constitués et cérémonie des vœux au personnel
- Conception des affiches abribus vœux 2016 et achat d'une campagne d'affichage
- Achat d'objets publicitaires pour l'AG du territoire et les partenariats
- Organisation de l'AG du territoire
- Mise à jour du site Internet www.agglo-grandgueret.fr et publications de tweets et d'actualités sur la page facebook de la collectivité
- Organisation de l'Arbre de Noël
- Panorama de presse
- Distribution d'objets publicitaires/lots dans le cadre de sponsoring
- Gestion de l'abonnement au journal La Montagne en ligne
- Envoi de 5 articles aux communes pour leur bulletin municipal (TEPCV à Saint-Sulpice-le-Guérétois, Maisons des Santé à Saint-Vaury, Micro-Crèche à Saint-Fiel, mais aussi des articles concernant le TAD et l'étude diagnostic Creuse et affluents à l'ensemble des communes)
- 7 points presse organisés dans le cadre des conseils communautaires

Page Facebook de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :

Nous sommes passés de 492 à 686 fans en 2015 (+ 194 fans, soit une augmentation de 40 %)



Site de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 111 069 pages vues / 54 378 sessions (dont 78,81% de nouvelles)

Pages les plus vues :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1. Page d'accueil | 2. agglo'Bus Grand Guéret Mobilité |
| 3. Lignes urbaines | 4. Offres d'emplois |
| 5. Station Sports Nature des Monts de Guéret | 6. Les élus communautaires |
| 7. Marchés publics | 8. Contact |
| 9. Navettes TAD | 10. Communes membres |

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Informatique

Accès wifi

Le service informatique a poursuivi le déploiement d'accès wifi accessible au public sur les sites de l'Agglo tels que la quincaillerie et les accueils du camping de la Chapelle-Taillefert et des gîtes de Jouillat. Le contrôle d'accès au siège de la communauté d'Agglomération a été remplacé par un système plus récent et étendu aux accès des nouveaux bureaux.

Deux marchés publics communs avec la Ville de Guéret ont été lancés :

- Acquisition de tablettes numériques et d'une solution de dématérialisation pour les élus,
- Appel d'offre de services de télécommunication (téléphonie fixe, téléphonie mobile et accès internet).

Zoom sur le projet « cartable numérique de l' élu »

Le projet « cartable numérique de l' élu » s'est concrétisé en fin d'année 2015 par l'achat de tablettes numériques pour les élus, l'installation et paramétrage du logiciel de dématérialisation des documents de séances et de travail des élus (appelé Kbox), suivis de la formation des élus (dont les $\frac{3}{4}$ des élus ont été formés en interne par le service informatique en janvier 2016).

Cette solution permet aux élus de la Communauté d'Agglomération de récupérer leurs documents de manière sécurisée sur leur tablette numérique depuis n'importe quel accès wifi puis d'en prendre connaissance, de les annoter n'importe où même sans connexion internet : d'où le nom du projet « cartable numérique de l' élu ».

Il inscrit le Grand Guéret dans une démarche de développement durable en diminuant fortement la consommation de papier, apporte des économies financières sur les impressions et les affranchissements et permet au personnel en charge d'élaborer les documents de séances et de travail des élus de se consacrer à d'autres missions.

15

Le constat au préalable : beaucoup de papier, de par la multitude de commissions, de réunions, de bureaux et conseils communautaires

Les enjeux :

- réaliser des économies : retour sur investissement constaté de 18 mois (consommables, papier, affranchissement, temps passé par les agents)
- s'inscrire dans une démarche de développement durable
- améliorer l'efficacité et les conditions de travail des élus
- soulager le travail des services : les services peuvent se concentrer sur d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée
- renforcer la démocratie : plus aucun frein à la diffusion de documents à l'ensemble des conseillers

Une collectivité moderne utilise la dématérialisation dans les services :

- gestion des rapports dans les services
- télétransmission des délibérations vers la préfecture (projet ACTES)
- dématérialisation avec le Trésor Public (projet HELIOS)

La collectivité a obligation d'envoyer certains documents de séance (Articles L.2121 et L.3121 du CGCT) :

- la convocation de séance par le Maire/Président, avec valeur probante
- les décisions après les séances pourront également être envoyées

La KBOX : boîte aux lettres multi-mandats spécifique pour les documents de séance :

- réception d'un email avertissant la mise à disposition de documents
- utilisation de la Kbox sur l'iPad : on touche simplement une icône

- réception active du document
- lecture, recherche et travail sur le document reçu

La KBox est un espace personnel, opérationnel 24h/24. Plus de 40 collectivités l'utilisent (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Intercommunalités, Villes...)

Actions menées suite au marché :

- commande des iPad et solution KElu/KBox
- création environnement KElu (délai de 3 semaines)
- transmission de la liste des élus et répartition selon les différentes séances (CC, VP, Bureau, Commissions...)
- formation KElu auprès du Secrétariat Général
- début de l'abonnement KElu pour un an
- préparation de la séance du CC à blanc
- fin de vérification de l'implantation wifi sur tous les sites recevant les conseils communautaires
- formation KBox pour les élus (groupes des vice-présidents)
- séance cible pour le groupe des vice-présidents
- bilan avec le groupe des vice-présidents (points à prendre en compte dans la pédagogie, points techniques éventuels...)
- formation de tous les élus Agglo
- séance cible pour la généralisation
- séances mixtes, papier/numérique (pendant 3 mois)
- séance cible en dématérialisation complète

En résumé, la tablette de l' élu assure :

- la valeur probante des dépôts et apporte la traçabilité des envois et des téléchargements,
- un accès continu à l'information, à la messagerie et à l'agenda partagé, une consultation facile des dossiers et des rapports, n'importe où. Les élus peuvent modifier et annoter les documents en totale sécurité où qu'ils se trouvent. Les protocoles de communication sécurisés et le coffre-fort électronique assurent des échanges et un stockage de confiance. Grâce au système d'abonnement, les coûts sont maîtrisés et faciles à budgéter : d'importantes économies sont réalisées, sans oublier le bénéfice écologique...



FINANCES ET FISCALITÉ

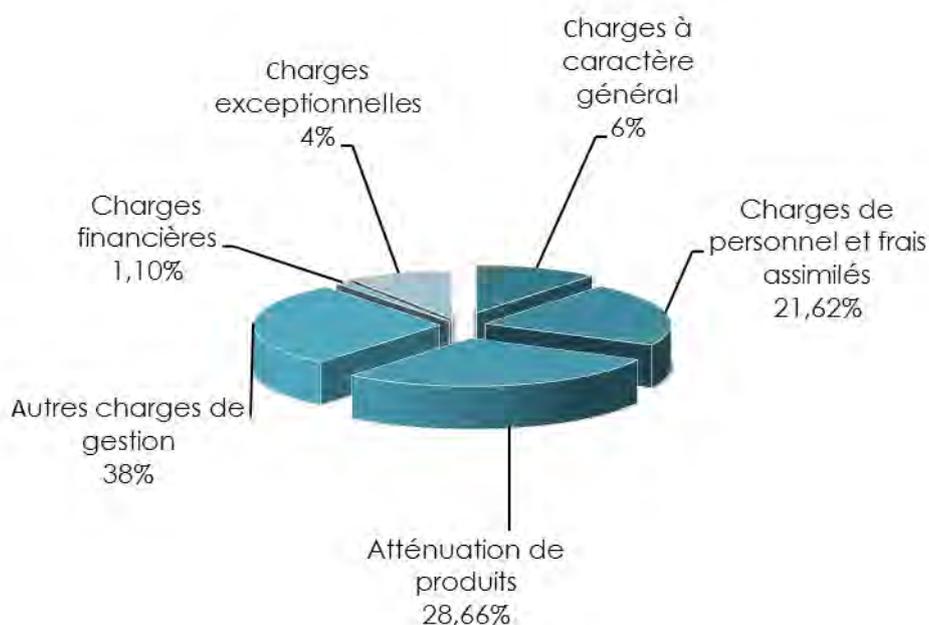
Budget général

(extrait des comptes administratifs approuvés
par le conseil communautaire en juin 2016)

Dépenses réelles de fonctionnement

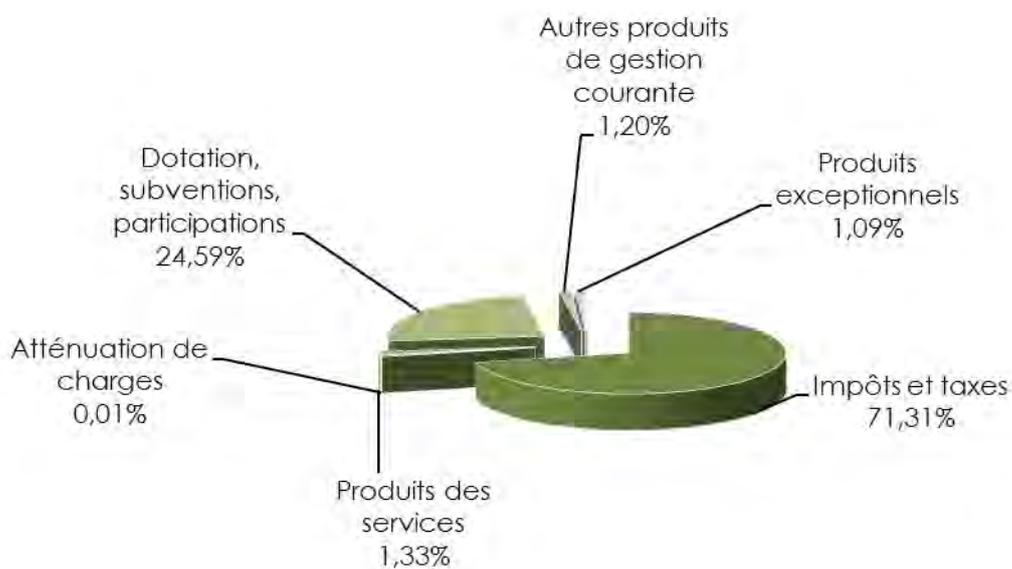
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Charges à caractère général (fournitures, travaux entretien, frais administration)	2 051 109,96 €	1 780 609,54 €	86,81%
Charges de personnel et frais assimilés	3 711 130,00 €	3 593 609,27 €	96,83%
Atténuation de produits	4 767 238,57 €	4 764 365,37 €	99,94%
Autres charges de gestion (indemnités, subventions)	4 771 038,00 €	4 762 879,00 €	99,83%
Charges financières	210 000,00 €	183 143,06 €	87,21%
Charges exceptionnelles (dont subventions budgets annexes)	1 539 601,84 €	1 539 137,02 €	99,97%
Dépenses imprévues	15 029,85 €	- €	0,00%
Total	17 065 148,22 €	16 623 743,26 €	97,41%

17



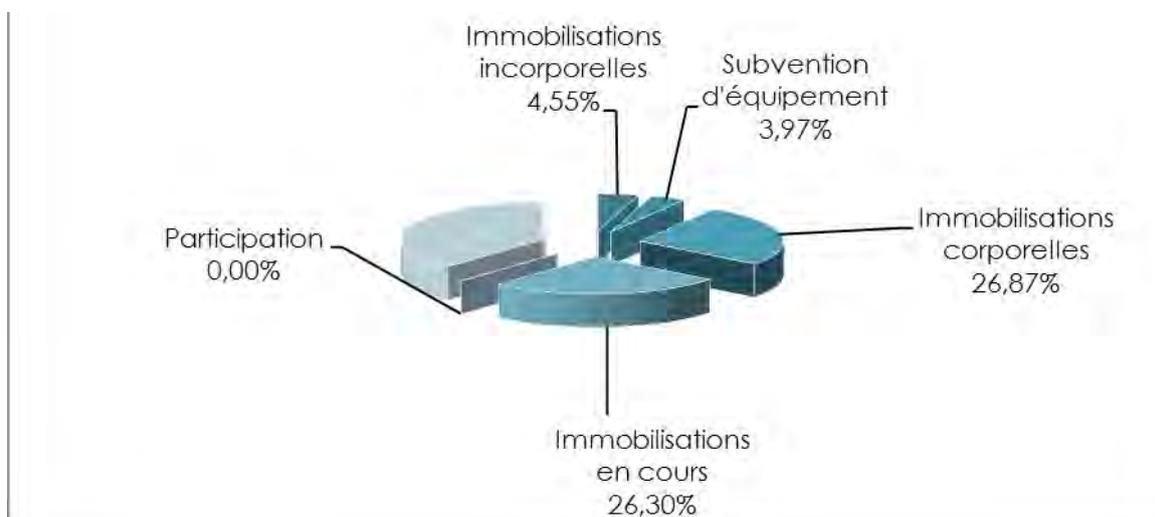
Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Impôts et taxes	12 105 487,18 €	12 418 949,67 €	102,59%
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations)	63 000,00 €	82 267,51 €	130,58%
Produits des services	233 550,00 €	232 067,21 €	99,37%
Dotation, subventions, participations	4 587 964,00 €	4 282 586,92 €	93,34%
Autres produits de gestion courante	184 649,00 €	209 699,78 €	113,57%
Produits exceptionnels	- €	189 121,41 €	
Total	17 174 650,18 €	17 414 692,50 €	101,40%



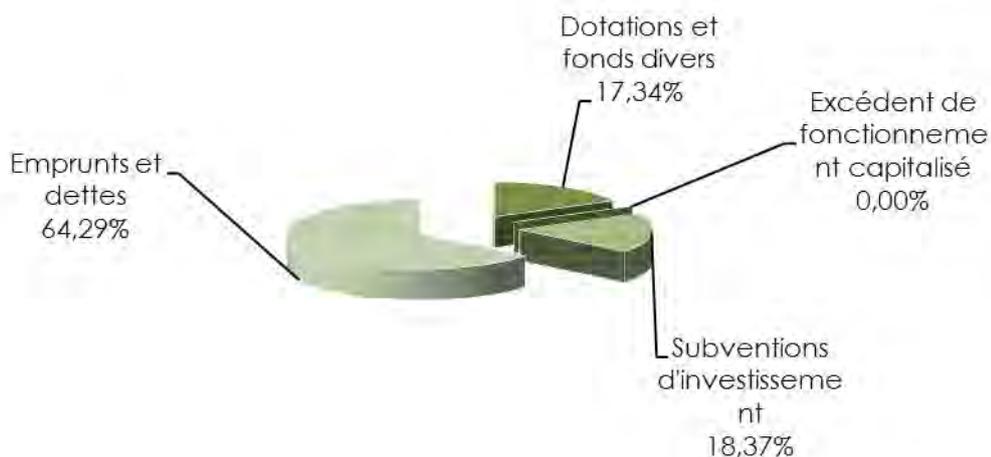
Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	270 625,45 €	70 640,49 €	26,10%
Subvention d'équipement	189 992,92 €	61 659,67 €	32,45%
Immobilisations corporelles	631 083,25 €	417 473,53 €	66,15%
Immobilisations en cours	1 254 293,12 €	408 522,00 €	32,57%
Participation	- €	- €	
Remboursement du capital de la dette	617 500,00 €	595 275,13 €	96,40%
Total	2 943 494,74 €	1 553 570,82 €	52,42%



Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Dotations et fonds divers	339 411,91 €	131 313,56 €	38,69%
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	
Subventions d'investissement	680 369,19 €	139 098,03 €	20,44%
Emprunts et dettes	704 386,17 €	486 737,68 €	69,10%
Total	1 724 167,27 €	757 149,27 €	43,91%



Chiffres clés

Résultat global Budget général :

Fonctionnement : 540 302,83 €

Investissement : 583 650,07 €

Résultat global : 1 123 952,90 €

RAR Recettes : 212 065,43 €

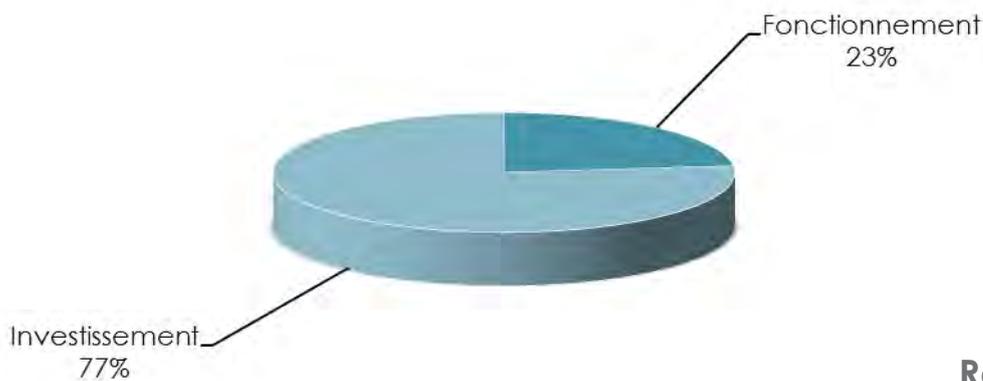
RAR Dépenses : 439 449,22€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Immobilier d'Entreprises "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	474 635,00 €	345 217,14 €	72,73%
Investissement	4 758 980,98 €	1 139 550,47 €	23,95%
Total	5 233 615,98 €	1 484 767,61 €	28,37%



21

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	534 912,33 €	513 342,05 €	95,97%
Investissement	3 230 752,81 €	222 403,90 €	6,88%
Total	3 765 665,14 €	735 745,95 €	19,54%



Chiffres clés

Résultat global Budget Immobilier d'Entreprises :

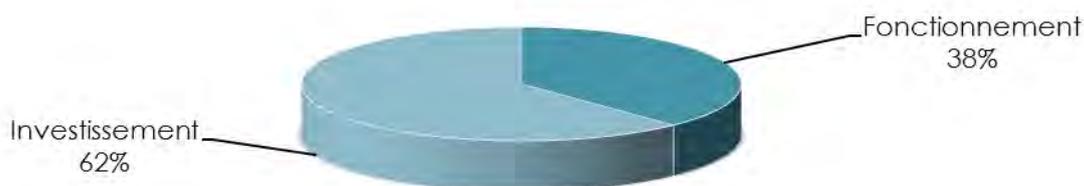
Fonctionnement : 182 847,58 €
 Investissement : 536 081,60 €
 Résultat global : 718 929,18 €
 RAR Recettes : 1 648 618,91 €
 RAR Dépenses : 1 288 695,73 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Tourisme "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	591 772,01 €	540 494,65 €	91,33%
Investissement	1 390 061,86 €	886 578,01 €	63,78%
Total	1 981 833,87 €	1 427 072,66 €	72,01%



22

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	689 461,64 €	732 636,82 €	106,26%
Investissement	1 325 495,47 €	800 070,47 €	60,36%
Total	2 014 957,11 €	1 532 707,29 €	76,07%



Chiffres clés

Résultat global Budget Tourisme :

Fonctionnement : 335 486,35 €

Investissement : -262 974,96 €

Résultat global : 72 511,39 €

RAR Recettes : 434 895,38 €

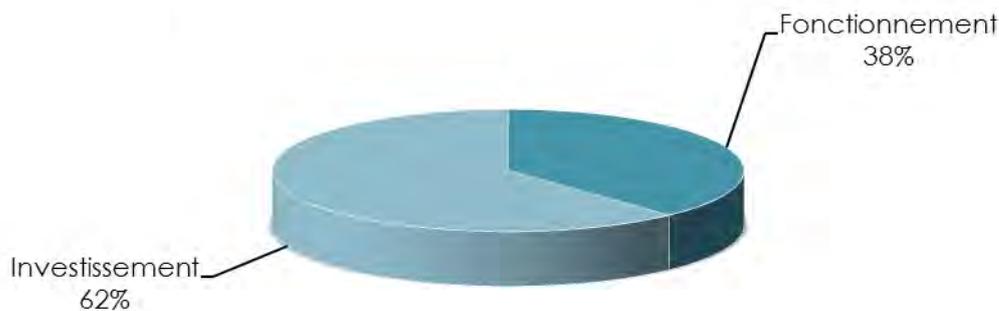
RAR Dépenses : 140 615,91 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Zones d'Activités "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	465 820,00 €	409 239,37 €	87,85%
Investissement	989 946,55 €	665 436,79 €	67,22%
Total	1 455 766,55 €	1 074 676,16 €	73,82%



Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 508 705,79 €	1 469 203,27 €	97,38%
Investissement	1 415 859,59 €	947 839,97 €	66,94%
Total	2 924 565,38 €	2 417 043,24 €	82,65%



Chiffres clés

Résultat global Budget Zones d'Activités :

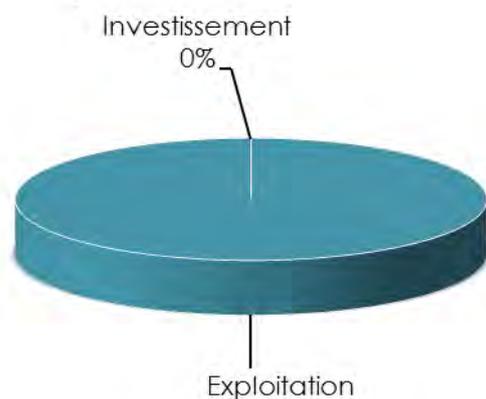
Fonctionnement : 866 393,42 €
 Investissement : -1 032 825,17 €
 Résultat global : -166 431,75 €
 RAR Recettes : 202 500 €
 RAR Dépenses : 34 407,23 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " SPANC "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	84 129,50 €	68 207,24 €	81,07%
Investissement	5 432,77 €	- €	0,00%
Total	89 562,27 €	68 207,24 €	76,16%



Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	80 404,93 €	67 543,27 €	84,00%
Investissement	- €	- €	
Total	80 404,93 €	67 543,27 €	84,00%



Chiffres clés

Résultat global Budget SPANC :

Fonctionnement : 1 131,60 €

Investissement : 5 432,77€

Résultat global : 6 794,37 €

RAR Recettes : 0 €

RAR Dépenses : 0 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Eco-village de Saint-Christophe "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	7 200,00 €	4 133,37 €	57,41%
Investissement	27 000,00 €	21 251,07 €	78,71%
Total	34 200,00 €	25 384,44 €	74,22%



25

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	- €	- €	
Investissement	32 008,65 €	- €	0,00%
Total	32 008,65 €	- €	0,00%

Chiffres clés

Résultat global Budget Eco-village de Saint-Christophe :

Fonctionnement : 207,56 €

Investissement : -23 400,65 €

Résultat global : -23 193,09 €

RAR Recettes : 0 €

RAR Dépenses : 0 €

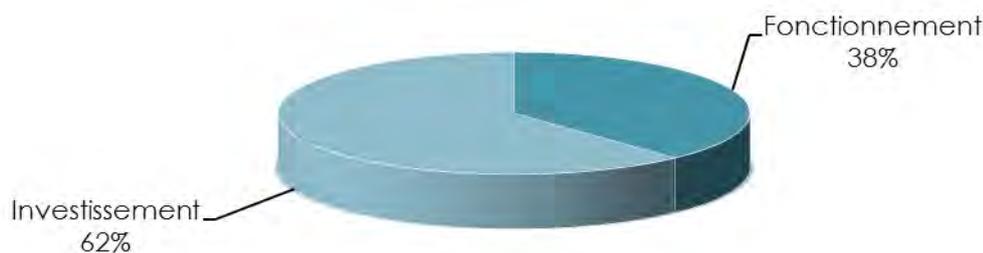
FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe

" Transports publics "

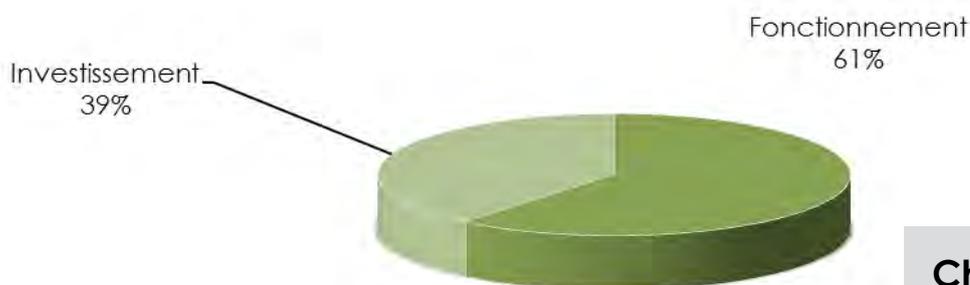
Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 894 356,48 €	1 833 733,32 €	96,80%
Investissement	1 258 527,12 €	691 771,23 €	54,97%
Total	3 152 883,60 €	2 525 504,55 €	80,10%



Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 706 641,96 €	1 745 789,15 €	102,29%
Investissement	804 681,76 €	530 460,85 €	65,92%
Total	2 511 323,72 €	2 276 250,00 €	90,64%



Chiffres clés

Résultat global Budget Transports publics :

Fonctionnement : 305 446,63 €

Investissement : 87 150,70 €

Résultat global : 392 597,33 €

RAR Recettes : 0 €

RAR Dépenses : 160 444,38 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Les indicateurs de loi ATR

Population DGF 2015 : 31 177 hab.

Coût et financement du service rendu	
Dépenses réelles de fonctionnement / population**	586,51 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population**	654,46 € / hab.
Dotations d'intercommunalité / population**	84,95 € / hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,94%
Effort d'équipement et son financement	
Dépenses d'équipement brut / population**	56,74 € / hab.
Encours de dette / population **	441,00 € / hab.
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,67%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	67,38%
Fiscalité et capacité d'épargne	
Produit des impôts directs / population **	225,95 € / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,53%

27

Initulé du ratio et signification

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : mesure du niveau de service rendu
- Recettes réelles de fonctionnement / population : mesure des moyens financiers récurrents
- Dotation d'intercommunalité / population : mesure de la principale dotation de l'Etat
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure relative des charges de personnel
- Dépenses d'équipement brut / population : mesure de l'effort d'équipement
- Encours de la dette / population : mesure de l'ampleur de l'endettement
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : mesure du poids relatif aux investissements
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure volumétrique de l'endettement
- Produit des impôts directs / population : mesure des recettes provenant des contribuables
- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement

Lexique

- Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses courantes donnant lieu à des mouvements de fonds. Il peut s'agir de dépenses d'intervention ou de dépenses de moyens (frais financiers, personnel...)
- Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes courantes qui donnent lieu à des mouvements de fonds. Les principales d'entre elles sont la fiscalité directe et indirecte et les dotations reçues
- Encours de la dette : capital restant dû aux emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette annexé aux documents budgétaires
- Produit des impôts directs : produit de la taxe professionnelle unique hors compensations fiscales (c/7311)

FINANCES ET FISCALITÉ

Fiscalité et attribution de compensation

Fiscalité

Libellés	Bases estimées	Variations des bases / N-1 (%)	Taux appliqué par décision de Conseil Communautaire (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par le Conseil Communautaire	Variation de Produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	36 932 998 €	0,00%	11,84	0	4 372 867 €	3,46%
TFPB	28 720 600 €	2,79%	0,416	0	122 816 €	2,79%
TFPNB	756 700 €	0,90%	4,53	0	34 510 €	0,90%
CFE	7 382 800 €	3,33%	32,59	0	2 486 291 €	3,33%
TOTAL	73 793 098 €	1,43%			7 016 484 €	3,39%

Attribution de compensation

	Attributions de Compensation 2015
Ajoin	28 846 €
Anzême	277 033 €
Bussière	31 482 €
Cartempe	-3 393 €
Clénic	6 014 €
Guéret	1 917 404 €
Jouillat	59 939 €
La Brionne	20 983 €
La Chapelle Taillefert	-9 087 €
La Saunière	-1 913 €
Montaigut le Blanc	281 €
Saint-Eloi	-5 230 €
Savennes	-3 926 €
St Christophe	-1 737 €
St Fiel	1 000 €
St Laurent	-5 230 €
St Léger le Guérétois	74 252 €
St Silvain Montaigut	2 602 €
St Sulpice le Guérétois	9 792 €
St Vaury	16 377 €
St Victor en Marche	-502 €
Ste Feyre	134 537 €
Total	2 549 527 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Subventions et participations financières

Subventions

Subventions 2015	
ACCA (ASSOCIATION DE CHASSE)	2 500,00 €
ASSOC ASCET 23	406,50 €
ASSOC CYCLO RANDONNEURS GUERET	150,00 €
ASSOC ETUDIANTE GUERETOISE	600,00 €
ASSOC PAYS GUERET ST VAURY	44 178,90 €
ASSOCIATION AS DE TREFLE PETAN	1 500,00 €
ASSOCIATION IDIOPATHES	500,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS PAS	33 718,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CREUSE	5 500,00 €
CCAS VILLE GUERET	3 500,00 €
CENTRE D'ATELAGE BUSSIEROIS	250,00 €
CIDFF	1 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL CREUSE	7 000,00 €
COS POMPIERS GUERET	1 000,00 €
CRES	1 000,00 €
CREUSE OXYGENE	50 000,00 €
DEMONS DE GUERET (LES)	1 037,00 €
FOYER RURAL	471,00 €
GROUPE ACTION LOCALE PAYS DE G	17 711,25 €
INITIATIVE CREUSE GARTEMPE	5 892,60 €
LA MAISON DU LIMOUSIN	3 915,00 €
LABYRINTHE GEANT DE GUERET	3 500,00 €
LIMAIR	3 618,00 €
LIMOUSIN ACTIF	10 000,00 €
LIMOUSIN TV (SAS)	7 000,00 €
MAIRIE DE GUERET	3 500,00 €
MARCHE EN L'AIR	3 300,00 €
MISSION LOCALE	8 600,00 €
OFFICE TOURISME MONTS DE GUERE	202 000,00 €
PETITS PIEDS DU BRIONNAIS	700,00 €
SPA DE LA CREUSE	10 000,00 €
SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	4 133,00 €
TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION	8 500,00 €
UNIVERSITE DE LIMOGES	500,00 €

Participations

Participations 2015	
ADRT TOURISME CREUSE	1 064,00 €
IDEAL CONNAISSANCES	700,00 €
ALTRO	1 900,00 €
ADRT TOURISME CREUSE	350,00 €
ASSOC MAIRES ET ADJOINTS CREUS	1 372,47 €
ADCF 2	3 160,29 €
CONSERVATOIRE REGIONAL ESPACES	650,00 €
ASS. NATION. ELUS LA MONTAGNE	100,00 €
OREE (ASSOCIATION)	2 000,00 €
PALME ASSOCIATION	1 800,00 €
ADIAJ FORMATION	30,00 €
GITES DE FRANCE	4 621,80 €
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	300,00 €
MACONS DE LA CREUSE (LES)	30,00 €
CAJUE DE LA CREUSE	11 335,20 €
SOL A SOL EN LIMOUSIN	620,00 €
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME	- €
VILLES AU CARRE	- €
CPIE DES PAYS CREUSOIS L'ESCUR	- €
WELCOME EN LIMOUSIN	75,00 €
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME	850,00 €
VILLES AU CARRE	1 491,85 €
CPIE DES PAYS CREUSOIS L'ESCUR	2 317,04 €
ASSOC "AMIS ROBERT MARGERIT"	25,00 €
PROFESSION SPORT LIMOUSIN	30,00 €
GANG	50,00 €
ASSOCIATION ATELIERS DE CREUSE	1 416,90 €
FONDATION DU PATRIMOINE	500,00 €
AUTONOM LAB	1 000,00 €

29

PROJETS DE TERRITOIRE

Le Contrat Mixte d'Agglomération

Le renouvellement du cadre stratégique du territoire

Développé dès mi-janvier 2014 lors de réunions de travail entre les 2 collectivités (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche), cet objectif a donné lieu dans un 1^{er} temps au recueil de données et d'études ou analyses diverses : bilan des actions 2003-2013 intégrant les objectifs de la charte de développement durable du Pays, statistiques sur différents thèmes. Des journées d'information régionales ont abordé le thème des politiques territoriales (au sens large), les priorités de la Région.

Parallèlement plusieurs réunions ont eu pour objet de mobiliser sur cet objectif les collectivités du territoire : Comité de Pilotage du 19 février 2014, rencontres avec les chefs de service de l'Agglomération le 13 mars, puis le 13 juin, réunion avec les services de la Région et du Conseil Général le 26 mai, réunion Com' d'Agglo / Com'Com le 11 juin. Le 2 juillet 2014, une soirée de travail collectif a rassemblé élus et techniciens de la Communauté d'Agglomération en vue de faire apparaître les préoccupations principales de chacun et de déterminer les priorités de la Collectivité en matière de développement à court et moyen terme.

Tous ces éléments et rencontres ont permis la rédaction en juillet – août du « cadre de référence stratégique 2015-2020 du territoire de projet ».

Ce document, qui remplace désormais la « charte de développement durable du territoire » a été adopté à l'unanimité par un Comité de Pilotage réuni le 9 septembre 2014 et transmis à la Région, au Département et à l'État dans les jours qui ont suivi.

Le territoire décline sa stratégie autour de 4 axes de développement et 14 objectifs stratégiques :

30

- 1- Poursuivre une politique volontariste de développement économique
 - 1.1 - Susciter le développement de filières d'excellence reposant sur le potentiel du territoire
 - 1.2 - Renforcer le dynamisme du territoire
 - 1.3 - Impulser et soutenir la création d'activités et de services
 - 1.4 - Renforcer la mise en marché touristique du territoire
- 2 - Assurer un niveau de services adapté aux attentes de la population
 - 2.1 - Accompagner la structuration de l'offre de santé
 - 2.2 - Faciliter les déplacements des habitants
 - 2.3 - Poursuivre l'appui aux dynamiques culturelles et sportives
 - 2.4 - Déployer une politique jeunesse de la petite enfance à l'université
 - 2.5 - Améliorer l'intégration sociale des habitants
- 3 - Soutenir une approche raisonnée de gestion environnementale
 - 3.1 - Développer une gestion durable des ressources environnementales
 - 3.2 - Inscrire les politiques immobilières dans une vision à long terme
- 4 - Affirmer le lien entre territoires et projets
 - 4.1 - Renforcer la cohésion territoriale
 - 4.2 - Conforter la capacité du territoire à développer et suivre ses projets
 - 4.3 - Définir une stratégie de communication au service du territoire

La préparation du Contrat Mixte d'Agglomération 2015-2017

Dès septembre 2014, les collectivités et maîtres d'ouvrage repérés du territoire ont fait parvenir à l'Agglomération un ensemble de fiches projets, destinées à intégrer la programmation 2015-2017. Après leur mise en forme et amendement par d'autres projets – généralement à l'échelle du territoire de projet - développés par les services du Pays et du GAL, le projet de Contrat Mixte a été validé à son tour le 7 octobre 2014, avant transmission du document à la Région, au Département et à l'État pour le 15 octobre.

Parallèlement, le même Comité de Pilotage réuni le 7 octobre a validé un projet de convention d'entente intercommunale, concernant les modalités de mise en œuvre du partenariat instauré sur le territoire de pro-

jet (ex Pays) entre les 2 collectivités. Une « Commission Spéciale » regroupant 6 délégués de l'Agglomération et 6 délégués de la Communauté de Communes a été instaurée ; elle a pour rôle d'assurer la mise en œuvre du Contrat Mixte et de valider toutes les opérations nécessaires à la conduite du projet.

Fin octobre 2014, la Région Limousin a fait parvenir aux territoires un projet de « guide régional des politiques territoriales », reprenant les priorités régionales et les modalités d'intervention financières envisagées par la collectivité.

Le 10 décembre 2014, une réunion avec les représentants de la Région et du Département a été l'occasion d'un premier retour sur les projets proposés au Contrat Mixte d'Agglomération et certaines fiches ont été remodelées.

Les négociations se sont prolongées début 2015 et ont abouti à la signature officielle du Contrat Mixte d'Agglomération le 22 mai 2015 entre la Région Limousin, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, puis le 30 juin 2015 avec le Département de la Creuse.

Ce Contrat va permettre la mobilisation au bénéfice des différents projets retenus par les deux collectivités d'une enveloppe de près de 2,7 M € pour la Région (2015-2020) et de 0,8 M € pour le Département (2015-2017). Parallèlement, une convention d'animation et d'ingénierie a également été signée avec la Région et le Département, en vue de sécuriser l'animation liée à la mise en œuvre des programmes Contrat Mixte et Leader, ainsi qu'à certains postes thématiques entrant dans les priorités de la Région. Cette enveloppe s'élève à 292 326 € sur 3 ans.

	Pilier Initiatives locales	Pilier urbain	Animation / ingénierie	Total
Région	772 003 €	1 899 072 €	217 326 €	2 888 401 €
Département	650 000 €	180 000 €	75 000 €	905 000 €
Total	1 422 003 €	2 079 072 €	292 326 €	3 793 401 €

Pour chaque action susceptible de bénéficier du Contrat Mixte d'Agglomération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention à la Région, au Département, ainsi qu'une copie du dossier à l'Agglomération – Service territoire. Les décisions de financement seront prises par chaque partenaire financier, après instruction par leurs services, puis passage en « Comité Unique de Concertation ». La Région et le Département statueront chacun sur leur niveau d'accompagnement financier.

31

Et la gouvernance ?

► La Commission Spéciale

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement entre les deux collectivités bénéficiaires du Contrat Mixte, une commission spéciale a été constituée. Composée à parité d'élus des deux EPCI, elle doit suivre l'animation du contrat et veiller à la bonne équité de traitement entre les deux EPCI. Les agents concernés par cette commission sont le Chargé de Mission Politiques territoriales, les agents du service Europe, la chargée de mission Économie de proximité et les agents de la Quincaillerie Numérique.

En 2015, elle s'est réunie à trois reprises (16 février, 14 avril et 21 septembre).

► Le Comité Unique de Concertation (CUC)

Le Comité Unique de Concertation constitue l'instance de gouvernance locale chargée de mobiliser et de coordonner les fonds européens (dont le dispositif LEADER), régionaux et départementaux (le Contrat Mixte d'Agglomération).

A ce titre deux rôles lui échoient :

- un rôle consultatif et de suivi dans le cadre du contrat de cohésion territoriale,
- un rôle de sélection et de programmation des projets lorsqu'il statuera au titre de LEADER.

Le CUC se réunit au moins 2 fois par an, à l'initiative du territoire de projet, en présence des partenaires financiers signataires des contrats et en fonction du nombre de dossiers prêts à être engagés.

Ses missions sont les suivantes :

- de sélectionner les projets retenus au titre de LEADER,
- d'examiner les dossiers des opérations « prêtes à être engagées » et de donner un avis technique préalablement à la décision des autorités compétentes des partenaires financiers,
- de finaliser et valider les plans de financements des actions,

- de veiller au niveau du territoire à l'articulation des procédures et différents dispositifs contractuels dans un objectif de cohérence de l'action publique,
- d'informer les membres sur l'état d'avancement des actions en cours de réalisation et sur le bilan des actions achevées.

Le CUC est composé de membre de droits organisés en deux collèges : public et privé.

Il est composé de binômes Titulaires – Suppléants.

Collège public :

6 représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret + 6 représentants de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Collège privé :

21 représentants du monde économique, social, culturel, associatif local.

Sont également invités à assister au CUC, sans voix délibérative :

- le Préfet de la Creuse ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant au titre de la fonction d'Autorité de gestion,
- le Président du Conseil Départemental de la Creuse ou son représentant,
- l'Agence de Services et Paiements au titre de la fonction d'organisme payeur.

Compte tenu des avancements des projets inscrits au Contrat Mixte, le Comité Unique de Concertation ne s'est pas réuni en 2015.

PROJETS DE SANTÉ

Pôles de Santé

Le Pôle de Santé de l'ouest du Pays de Guéret est pleinement opérationnel depuis l'inauguration de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de La Celle-Dunoise en octobre 2013 et la structuration de ses professionnels. Le projet avait abouti également à une proposition de la commune de Saint-Vaury d'utiliser un bâtiment en centre bourg pour accueillir la 2^e MSP prévue sur le secteur.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a donc mandaté le cabinet d'architectes Patrice TRAPON pour la conduite de la Maitrise d'œuvre et la production d'un projet immobilier. Pas moins de 6 rencontres avec les professionnels de santé de Saint-Vaury ont abouti d'une part à la finalisation du projet immobilier et d'autre part, à l'engagement de ces professionnels à venir occuper le bâtiment dès son ouverture.

Néanmoins, le dentiste et le kinésithérapeute pressentis ont décliné l'offre d'intégration dans les locaux. Un rapprochement avec la Mutualité Française a permis de garantir la venue d'un dentiste. En outre, des échanges sont en cours avec un kinésithérapeute pour investir le cabinet prévu à cet effet.

Deux jeunes généralistes se sont engagés à travailler à Saint-Vaury, dans la future maison de santé. Dans cette attente, ils exercent dans un local communal réhabilité à cet effet. Il ont été rejoints par un nouveau médecin généraliste.

Le projet immobilier a été finalisé et le dossier de demande de financement transmis à la Région, à l'ARS et au Département en août 2015. La concertation avec les professionnels de santé est très avancée. L'ouverture de la Maison de Santé de Saint-Vaury devrait se concrétiser en 2017.

33

Ainsi, compte tenu de ce projet, ce sont 4 professionnels de santé (3 généralistes, une ostéopathe) qui se sont récemment installés sur le territoire.

Les professionnels :

- le Dr Xavier JAMET – médecin généraliste
- le Dr Nicolas BERGEON – médecin généraliste
- le Dr Côme NIMPAGARISTE – médecin généraliste
- M. Christian REDON – Infirmier
- M. Eric REDON – Infirmier
- M. Jérémy REDON – Infirmier
- M. Benjamin REDON – Infirmier
- Mme Marie MARTIN – Pédicure-podologue
- Mme Sandrine NICOLAS – Ostéopathe

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville Projet Albatros

En 2015, après la signature le 3 juillet du contrat de ville du Grand Guéret, les partenaires actent la mise œuvre de 56 actions portant à la fois sur le pilier cohésion sociale, le pilier emploi et développement économique et le pilier urbain. Ces actions, fruits de la collaboration de tous les acteurs, doivent contribuer à réduire les inégalités constatées sur le quartier prioritaire « Albatros ». Le Conseil Citoyen, installé le 2 novembre 2015, vient dorénavant conforter la place des habitants dans la mise en œuvre du contrat.

Sur les 56 actions portées par les acteurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a accompagné les actions suivantes : Conseil Citoyen (1000 €), Guéret Actives (1000 €), Adultes relais (2500 €), Epicerie Sociale (3500 €), Médiation culturelle (1000 €), Programme de Réussite Educative (1000 €), auxquels s'ajoute la prise en charge à hauteur de 15 000 € de l'accompagnement de Ville au Carré pour l'élaboration du contrat de ville, ainsi que le salaire du chef de projet à hauteur de 50 % et de la chargé de mission « habitat » à hauteur de 30%.



34

Synthèse des bilans des actions 2015

• Création du Conseil Citoyen

Partenaires : Centre d'Animation de la Vie Sociale, Ville de Guéret, Grand Guéret, CRESS.

Action réalisée.

Le Conseil est en place depuis le 2 novembre 2015 et se réunit 1 à 2 fois par mois. Il dispose de 2 représentants au comité stratégique.

Les crédits affectés ont été utilisés pour acheter du matériel informatique et mettre en place une formation à l'outil informatique avec la Quincaillerie.

Les habitants sont bien associés à l'élaboration et à l'évaluation du contrat de ville. Toutefois nous pensons qu'ils sont encore trop peu nombreux au Conseil Citoyen pour que celui-ci soit représentatif des habitants du quartier.

La place de membres du Conseil Citoyen doit encore se faire au sein des instances techniques et stratégiques.

Coût réalisé de l'action : 1 400 €.

• Coordination et co-construction des projets associatifs

Partenaires : Centre d'Animation de la Vie Sociale, Ville de Guéret, Grand Guéret.

2 réunions ont été mises en place pour coordonner les appels à projet 2016. Cette action reste à développer pour prendre tout son sens dans le contrat de ville.

L'implication est encore insuffisante dans la mise en place d'un lieu et d'une coordination des différents acteurs dans le champs de la vie locale (enjeu réussite éducative et citoyenneté et enjeu inclusion sociale et culturelle des personnes fragiles).

Malgré l'injonction explicite dans les appels à projets 2016 de mettre en place des actions concertées, encore trop d'acteurs proposent des projets de façon isolée. On notera tout de même l'action 2016 « école hors les murs » co-construite entre 4 associations suite à la réunion de coordination sur la réussite éducative.

- Les marches exploratoires

Partenaire : Comité de pilotage.

2 marches exploratoires ont eu lieu en 2015. Nous sommes en attente des premières actions urbaines visibles pour renouveler l'opération. Des marches seront organisées en lien avec le projet urbain. Ces marches ont permis de pourvoir des postes au sein du Conseil Citoyen.

Environ 40 habitants ont participé aux diagnostics en marchant mis en place dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville. Cela constitue un bon indicateur de la participation des habitants au projet.

Celles-ci ont été organisées par la Communauté d'Agglomération avec le concours de Creusalis, de l'Etat et de la Ville de Guéret.

- Guéret Actives

Partenaires : CIDFF Limousin, antenne de Guéret.

Le bilan a démontré toute la pertinence de cette action qui a vu 3 femmes retrouver un emploi et 3 femmes entrer en formation. Une association s'est créée pour conserver le lien et l'adulte-relais en charge de l'accès au droit poursuit le dispositif en maintenant un lien régulier avec les femmes de cette 1^{ère} session. La remobilisation et la reprise de confiance en soi est réelle.

Coût réalisé de l'action : 4 955 €. Participation Grand Guéret : 1000 €.

- Atelier égalité hommes – femmes

Partenaire : Bureau Information Jeunesse Départemental

11 jeunes ont travaillé sur ce projet dont 10 issus du quartier prioritaire. Echec auprès des ados et des jeunes adultes. Les 10-11 ans ont été beaucoup plus réceptifs. Le sujet reste sensible et difficile auprès de public aux cultures très différentes.

Coût réalisé de l'action : 8 600 €.

- Elaboration d'un plan de lutte contre les discriminations

Partenaire : Comité technique PDV.

Formation réalisée. 9 personnes du comité technique, les 2 adultes-relais et 1 gendarme ont suivi cette formation. Aucune suite n'a encore été donnée malgré la nécessité de poursuivre sur cette thématique.

Il est nécessaire de mettre en place cette formation à destination des employeurs du territoire.

- Création de 2 postes d'adultes relais

Partenaire : CIDFF, CAVS.

Les 2 adultes sont issus du quartier, ce qui contribue à l'objectif de mobilisation du droit commun en faveur de l'emploi des habitants du quartier. Leur recrutement aide également à donner la parole aux habitants, à associer les usagers et à redonner de l'estime de soi aux personnes fragiles, à simplifier le recours au droit... Il est important que les deux adultes-relais puissent être correctement accompagnés dans leurs missions pour faciliter leur adaptation au poste.

Participation de l'Agglo : 2500 €.

ENJEU 1 : Attractivité du territoire et amélioration du cadre de vie de l'Albatros

- Programme de Renouvellement Urbain (cf. programme d'intention ANRU mars 2015)

Partenaire : partenaires du contrat.

Ecriture en cours du protocole de préfiguration de renouvellement urbain. Celui-ci précisera la nature des études préalables. La priorité, avant la mise en place de la GUP, a été l'élaboration de la convention d'utilisation de la TFPB (en cours).

De nombreuses réunions ont été menées pour déterminer les lignes directrices du projet et harmoniser les positions entre les bailleurs et les collectivités.

L'étude urbaine en cours et les études prévues au protocole devront permettre de définir les grandes orientations urbaines des 20 prochaines années.

Signature du protocole ANRU et de la convention d'utilisation TFPB le 11 juillet 2016.

- Gestion Urbaine de Proximité

Réduire les inégalités de traitement urbain et améliorer l'efficacité de l'intervention publique.

- Amélioration des transports urbains

Partenaire : Grand Guéret.

Action réalisée. Les circuits ont été revus et des arrêts ont été améliorés dans l'Albatros. Un arrêt supplémentaire va être installé sur Charles de Gaulle.

Accroissement de la fréquentation du réseau. Les arrêts situés dans l'Albatros figurent parmi les plus fréquentés du réseau.

Un projet de l'Agglo.

ENJEU 2 : Attractivité du territoire et amélioration du cadre de vie de l'Albatros

- Epicerie sociale

Partenaire : CCAS.

Phase d'étude du projet.

Redonner de l'estime de soi aux habitants fragiles.

Coût réalisé : 31 150 € (salaire de la responsable de projet).

- Défis création Albatros

Partenaire : CCI.

Action non réalisée.

Accompagner les initiatives économiques des habitants.

Reversement au CGET

- Déploiement des contrats aidés

Partenaire : UT DIRECCTE.

Les habitants de l'Albatros ont bénéficié de la démarche entreprise par les partenaires avec l'entreprise NOZ. Les dispositifs : Garantie jeune, emploi d'avenir et service civique fonctionnent bien mais la part des bénéficiaires issus du quartier paraît insuffisante.

- MILLO éphémère

Partenaire : Mission locale.

Action réalisée. Mise en place de 7 rendez-vous en 2015.

Une fréquentation relativement faible malgré les moyens déployés. Les jeunes de l'Albatros ont peu répondu aux propositions de la Mission locale et de ses partenaires.

L'action prendra fin en juin 2016. Elle sera remplacée à la rentrée de septembre 2016 par les rendez-vous des droits, de la formation et de l'emploi.

- Diversité et intégration

Partenaire : CCI.

Action non réalisée.

Reversement au CGET.

- Opportunités foncières et immobilières

Partenaire : Grand Guéret.

Non réalisée.

- Insertion de clauses sociales dans les marchés publics

Partenaire : Conseil Départemental.

Pas encore de marché public au sein de l'Albatros.

Action à mettre en œuvre avec les premières opérations ANRU.

- Expérimentation CLG en tiers-payant aux assistantes maternelles

Partenaire : CAF.

Action démarrée le 1er janvier 2015 et qui se terminera le 30 juin 2016. Durant l'expérimentation 24 conventions ont été signées dont 14 pour des familles résidentes sur Guéret.

5 ont mis un terme à l'expérimentation et 9 dossiers sont toujours actifs, dont 6 qui concernent des familles de l'Albatros.

Le dispositif ne devrait pas être poursuivi de par sa complexité et les ressources supplémentaires que nécessite son intégration informatique. Toutefois, son utilité tant pour les familles que pour les assistantes maternelles apparaît positive.

- Information sur la création ou reprise d'entreprise

Partenaires : CMA et CCI.

Mise en place de 2 réunions sur le quartier. 3 personnes y ont participé.

Projet à lier à l'appel à projet 2016 : je crée, j'innove pour l'Albatros.

- Approche globale de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle

Partenaires : Conseil Départemental, Pôle Emploi.

Démarrage de l'action passerelle vers l'entreprise en juin 2016

- Lever les freins à la mobilité professionnelle

Partenaire : Comité de bassin d'emploi de la Souterraine.

Bilan en cours.

ENJEU 3 : Inclusion sociale et culturelle des personnes fragiles

- Ateliers échanges et partage des savoirs (coordination, co-construction et mise en œuvre partenariale)

Partenaires : IREPS, CAVS, SPF et BIJD, une clé de la réussite, CCAS, ESCALE...

Non réalisée.

- Jardins familiaux et partagés

Partenaire : Une clé de la réussite.

Réalisé sur le quartier de Maindigour. 4 familles sont impliquées dans ce projet.

Coût estimé : 500 €.

- Rendez-vous des droits et informations aux habitants

Partenaires : CAVS, CAF, Conseil Départemental...

Action co-conduite avec la mission locale dans le cadre de la MILO éphémère.

Très peu de personnes touchées.

La formule doit être revue.

- Appui à la vie associative

Partenaires : CAVS et BIJD.

Pas de bilan.

- Développer l'estime de soi (atelier coiffure)

Partenaire : CCAS.

36 personnes ont bénéficié des ateliers. Pas d'information sur le nombre de personnes issues de l'Albatros, mais 32 personnes perçoivent une allocation et seulement 4 une retraite ou un salaire.

Coût réalisé : 15 745 €.

- Pôle d'accompagnement et de remobilisation individualisée – PARI

Partenaire : UDAF.

Bilan en cours.

- Café des âges

Partenaire : IREPS.

Action réalisée. 40 personnes issues du quartier touchées.

Bilan non définitif car action démarrée en octobre 2015 et qui se terminera en octobre 2016.

Coût réalisé : 1500 €.

- IDEAL WEB

Partenaires : CAF et Creusalis.

Bilan en cours.

- e-inclusion

Partenaire : La Quincaillerie.

Réalisée. Une vingtaine d'enfants du quartier ont été touchés. Chez les adultes, en dehors de ceux accompagnés par le PARI, il est très difficile de connaître la provenance des personnes. Les outils de connaissance des publics doivent être mis en place au sein de la Quincaillerie. Une soixantaine de personnes en tout.

Coût réalisé : 3970 €.

- Permanence d'Accès aux soins de santé

Partenaire : Centre Hospitalier de Guéret.
En attente.

- Développement des soins de support et de l'aide à la vie quotidienne pour les patients atteints de cancer

Partenaire : Agence Régionale de Santé.
En attente.

- Coordination de la prise en charge autour de la mère, de l'enfant et de l'adolescent

Partenaire : Agence Régionale de Santé.
En attente.

- Structuration de l'offre de premier recours sous forme d'exercice regroupé

Partenaire : Agence Régionale de Santé.
En attente.

- Passeport vie associative

Partenaire : Conseil Départemental.
En attente.

- Passeport culture

Partenaire : Conseil Départemental.
En attente.

ENJEU 4 : Réussite éducative et citoyenneté

- Médiation culturelle et citoyenne

Partenaire : Grand Guéret.
Réalisée.
Coût réalisé : 7000 €.

38

- Programme de réussite éducative

Partenaire : Ville de Guéret.
Montage du dossier en 2015. Réunion avec tous les partenaires.
Validation du PRE fin juin 2016.

- Favoriser l'accès au service civique des habitants et susciter des missions en faveur du quartier

Partenaire : DDCSPP.
Réalisé.

- Charte de bon voisinage

Partenaire : Creusalis.

- Atelier Radiophonique de proximité

Partenaire : Radio Pays de Guéret.
Non réalisé car non subventionné.

- ▶ Espace parents sur l'Albatros

Partenaire : CAVS.
Non réalisé. Ce projet sera opérationnel après la réalisation des nouveaux locaux sur l'école J. Prévert.

- Coordination du réseau local d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité

Partenaire : CAVS.
Réalisée entre mai et juin 2016.
10 familles inscrites. 8 qui ont suivi le dispositif Soutien aux Familles et à la parentalité, dont 5 de l'Albatros.
Evolution des pratiques éducatives, installation de la confiance avec les animateurs, amélioration de la communication intra familiale, renforcement de la confiance en soi.
Qu'est ce qui se passe après ? 24 bénéficiaires au total dont 2 papas et 8 mamans, dont 16 du quartier.
Coût réalisé : 20 570 €.

- Accompagnement à la scolarité

Partenaire : Une clé de la réussite, SPF, OASIS.

Réalisé. Environ 120 enfants sont suivis quotidiennement par les acteurs sur les différents îlots du quartier.

- Savoirs fondamentaux et prévention de l'illettrisme

Partenaire : Une clé de la réussite.

Non réalisée. Construction du projet en cours dans le cadre des appels à projet 2016. Portage de l'AAP, du Conseil Départemental et de la DDCSPP.

- Ecole ouverte

Partenaire : Une clé de la réussite.

Non réalisée en 2015. Ce Projet verra le jour en août 2016.

- Facilité l'accès des enfants et adolescents sous protection aux dispositifs de droits communs

Partenaire : AECJF.

Non retenu en 2015.

- ALSH Antenne de quartier – ALSH Jouhet

Partenaire : CAVS – ville de Guéret.

Réalisée. 120 jours d'activités en 2015. Cycle sport les mercredis après-midi, J'aime mon quartier et vie locale les samedis après-midi, sortie en famille, prépare tes vacances.

Ateliers d'expression auprès des enfants de l'ALSH de Jouhet et de l'ALSH Antenne de quartier.

92 jeunes dont 77 issus du quartier de l'Albatros. 51 garçons et 41 filles. Au total : 3772 journée jeunes.

Rapprochement des ALSH : 30 jeunes dont 17 issus du quartier prioritaire.

Coût réalisé : 97 229 €.

- Formation des animateurs au développement des compétences psychosociales

Partenaire : IREPS/ARS.

Non réalisé en 2015.

- Formation croisement des savoirs

Partenaire : IREPS et CAVS.

Non réalisée en 2015.

- Opération Ville Vie Vacances

Partenaire : CAVS.

Réalisée. Tickets sports, un été à courtille, le chéquier vacances.

5954 jeunes dont 1071 issus du quartier prioritaires.

Coût réalisé : 102 500 €.

- Initiative jeunes

Partenaire : CAVS.

Pas de retour.

- Quartiers Libres

Partenaire : CAVS.

Réalisée en partenariat avec le tissu associatif local.

36 personnes issues du quartier prioritaire, dont 28 sur une activité musicale hebdomadaire et 8 sur les sports de combat.

Programme sur 3 ans avec les mêmes jeunes si possible.

Coût réalisé : 27 721 €.

- Copains du monde

Partenaire : Secours Populaire Français (SPF).

Réalisée. 3 ateliers en 2015. Une jeune en service civique accueillie pour développer le mouvement.

15 enfants dont 11 enfants issus du quartier prioritaire.

Coût réalisé : 1026 €.

Action poursuivie en 2016.

● Pass' CEL

Partenaire : CAVS – Ville de Guéret.

Réalisée. 80 bénéficiaires. 0 issus du quartier prioritaire.

Coût réalisé : 3096 € (50 % du prévisionnel). Pourquoi les familles de l'Albatros ne s'emparent-elles pas de ce dispositif ? Communication renforcée prévue sur le forum de septembre.

● Etude petite enfance

Partenaires : Grand Guéret, Ville de Guéret.

Etude réalisée.

Arbitrage en cours sur les priorités au niveau intercommunal.

Et la com ?

En collaboration avec le service :

- Gestion du budget communication du service
- Création du visuel
- Conception d'un dépliant et d'une affiche pour l'enquête lancée en février
- Conception d'une affiche pour les résultats de l'enquête
- Conception d'affiches pour les diagnostics en marchant
- Conception d'affiches A3 et abribus pour le Conseil Citoyen
- Actu sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération et sur la page Facebook
- 2 points presse organisés (signature du contrat de ville et installation du conseil citoyen) avec pour chacun sa préparation et la rédaction du dossier de presse



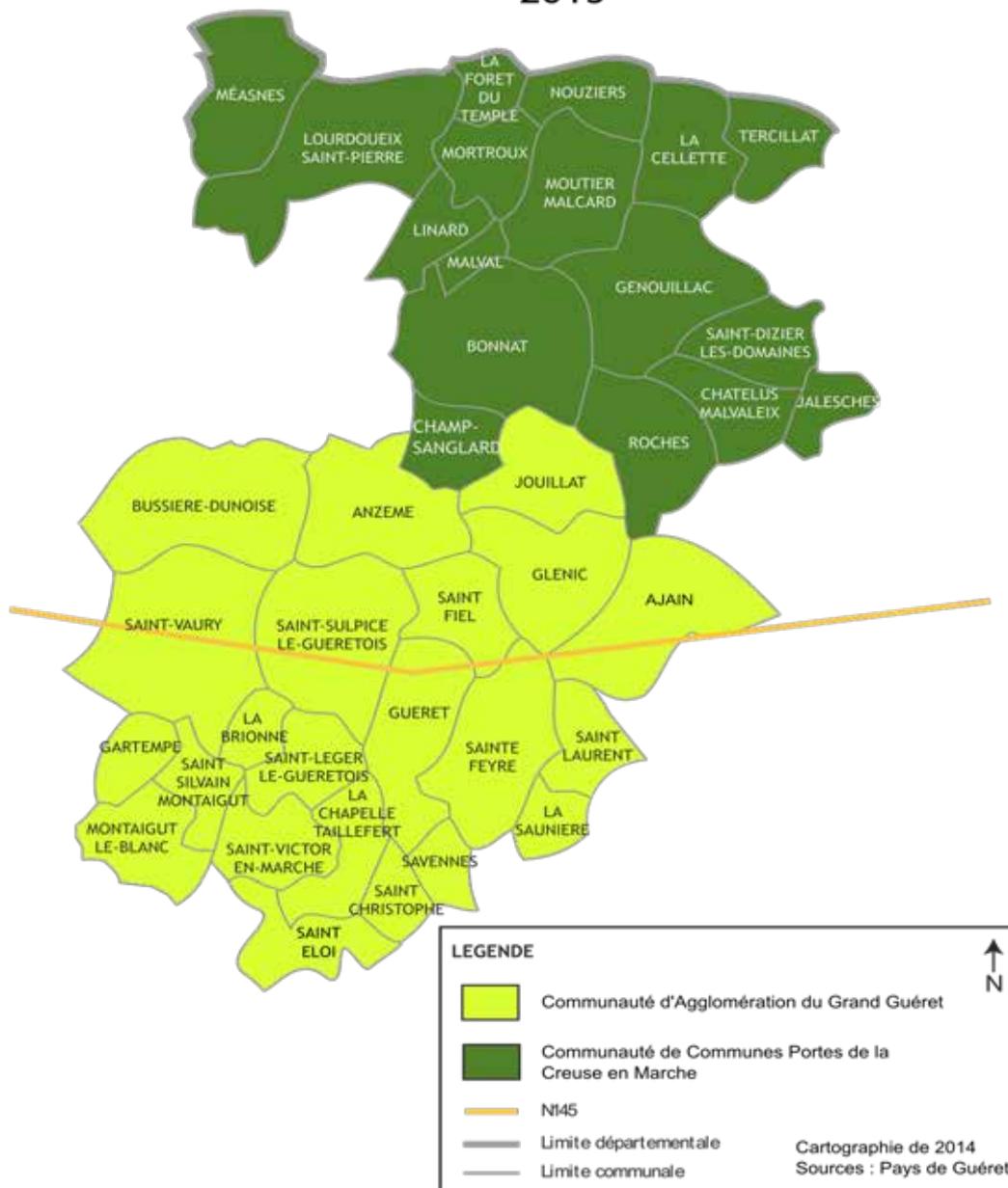
PROGRAMME LEADER/EUROPE

sur le territoire de projet
du pays de Guéret



La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche composent le « territoire de projet pays de Guéret ».

Le Territoire de projet 2015



A ce titre, la Communauté d'Agglomération, au nom et pour le compte du territoire, s'est engagée dès 2014 dans le renouvellement de la politique contractuelle avec la Région et le Département. Cette contractualisation, dénommée « Contrat Mixte d'Agglomération », recueille une grande partie des projets des 2 EPCI et de porteurs de projets privés. Elle répond aux enjeux de développement détaillés dans la stratégie de territoire. Le contrat porte sur 51 actions et soutient près de 10,5 M€ d'investissement sur le territoire.

Dans un souci de cohérence, le programme Leader précédemment porté par l'association Gal du Pays de Guéret est désormais conduit par la Com' d'Agglo pour le compte de l'ensemble du territoire de projet pays de Guéret. Elle a ainsi déposé en janvier 2015 auprès de l'autorité de gestion des fonds européens son dossier de candidature.

La candidature a été approuvée par l'ex-Région Limousin, nouvelle Autorité de Gestion des programmes européens 2014/2020, le 22 juin 2015.

Les programmes LEADER sont mis en œuvre par des Groupes d'Action Locale [GAL] sur les territoires après leur sélection.

Les salariées de l'association Gal Pays de Guéret ont été intégrées au 1^{er} juillet 2015 pour assurer la finalisation du projet et la mise en œuvre du programme. Cette mise en œuvre opérationnelle débutera en 2016 dès signature de la convention liant le Gal de la Communauté d'Agglomération, l'autorité de gestion des fonds européens et l'organisme payeur.

Le programme Leader, c'est quoi ?

► LEADER, « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales, de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux.

► Le programme LEADER 2014-2020 s'inscrit dans le cadre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural [FEADER] qui constitue le 2^e pilier de la Politique Agricole Commune [PAC].

42

Le programme Leader, pour quoi ?

La stratégie du GAL Leader 2014/2020 vient en appui à la politique territoriale engagée sur le territoire ; elle est axée sur une priorité ciblée : « innover pour s'adapter afin de mieux vivre ici qu'ailleurs », le bien-être ne se décrète pas, il se construit.

5 fiches actions ont été déclinées suivant cette priorité :

1. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DU PAYS DE GUÉRET
→ Sensibilisation aux multiples usages du numérique...
2. SOUTENIR ET DÉVELOPPER LA SILVER ÉCONOMIE ET LES SERVICES CONTRIBUANT AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES
→ Renforcer et développer les services de la vie quotidienne
→ Développer les solidarités en multipliant les liens entre générations et entre catégories de population
→ Permettre et encourager les innovations
3. DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE PROXIMITÉ
→ Organiser et structurer les filières locales, développer de nouveaux modes de commercialisation, mutualiser les pratiques
4. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR DES INITIATIVES ORIGINALES
→ Enrichir l'offre touristique en misant sur des concepts originaux et contribuant à renforcer une image identitaire Sports et Nature
→ Maintenir la vitalité sportive et culturelle du territoire
→ Actions de promotion du territoire

5. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET FAVORISER LES TRANSFERTS D'EXPÉRIENCES
→ Sensibiliser à la connaissance de son territoire, organiser des partages et retours d'expériences via des échanges entre territoires, des visites de projets, des rencontres d'individus

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a été dotée de 1 849 296 € de fonds européens FEADER pour la mise en œuvre de la stratégie de développement sur le territoire de projet.

Le programme Leader, pour qui ?

- ▶ Tout porteur de projet domicilié sur le territoire pays de Guéret, dont l'opération se déroule sur le territoire
- ▶ Le projet doit répondre aux objectifs définis dans la stratégie du GAL

Le programme Leader, comment ça marche ?

Tout porteur de projet doit déposer un dossier avant tout démarrage de son opération.

Le dossier est ensuite instruit par les services qui vérifient son éligibilité et examiné en comité de concertation composé de membres publics et de membres privés du territoire. Ce comité local attribue la subvention européenne.

Le volet coopération

C'est l'un des fondamentaux du programme Leader.

COOPÉRER = ENRICHIR SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DONNER UNE VALEUR AJOUTÉE AUX PROJETS EN :

- échangeant sur des expériences, des bonnes pratiques et des savoir-faire ;
- identifiant de nouvelles réponses aux enjeux du territoire et en innovant ;
- renforçant l'identité du territoire vis-à-vis de l'extérieur ;
- développant l'ouverture et la conscience européenne du territoire.

La coopération peut être menée avec d'autres territoires français ou européens.

ÉCONOMIE

Parc Industriel et d'Activités, Village d'Accueil d'Entreprises...

Location au Village d'Accueil d'Entreprises de l'atelier n°2 par l'entreprise IDEA 23

L'entreprise IDEA LIMOUSIN est une entreprise adaptée dont le siège est à Limoges. Cet établissement qui s'est fortement développé sur la Haute-Vienne depuis sa création en 2006 souhaite se déployer désormais sur la Creuse.

IDEA LIMOUSIN est basée dans notre département à La Charse, sur la commune de Saint-Yrieix-les-Bois, dans une salle de 40 m² d'une ancienne école. L'accès à ce site est difficile et ne peut accueillir que des véhicules légers. 4 salariés composent actuellement l'effectif, à savoir 1 encadrant pour 3 travailleurs handicapés.

Compte tenu de l'exiguïté du site actuel, aucune autre activité que la couture ne peut se faire directement sur le site de Saint-Yrieix-les-Bois. Celle-ci n'est pas une prestation à destination des particuliers, mais des entreprises. En dehors de l'activité propre sur le site, l'entreprise exerce d'autres activités à l'extérieur, à savoir le nettoyage de locaux et l'entretien d'espaces verts.

Pour développer l'activité sur le département, une SARL basée à Guéret a été installée. Elle dispose d'un agrément d'entreprise adaptée et dont la dénomination est IDEA 23. À ce titre, l'entreprise a décidé de louer l'atelier n°2 du village d'accueil d'entreprises, d'une surface de 400 m².

La location de cet atelier lui permet d'envisager de développer d'autres activités à sur le court et moyen terme sur le département, telles que :

- Conditionnement de produits,
- Nouveau procédé de lavage de voitures sans eau,
- Gestion électronique de documents,
- Démantèlement de déchets électriques et électroniques,
- Sellerie automobile,
- Collecte et tri de papiers bureaux,
- Isolation de combles avec de la ouate de cellulose.

Ces nouvelles activités sur la Creuse pourraient créer de nouveaux emplois au titre des travailleurs handicapés, ce qui porterait l'effectif à 7 travailleurs handicapés et 1 encadrant sur le département.

Passation d'une promesse de vente d'une parcelle de terrain avec la société COFELY SERVICES GDF SUEZ sur la Zone d'Activités Granderaie, commune de Guéret

Dans le cadre des aménagements du Parc industriel de l'Agglomération de Guéret, certifié ISO 14001, le Conseil Communautaire en date du 4 Juin 2015 a validé l'acquisition par la Société COFELY Services GDF SUEZ d'une parcelle de terrain située sur le Parc Industriel pour développer son projet de méthanisation.

Ce projet de méthanisation permettra de produire du gaz méthane à partir de déchets biodégradables non dangereux, en vue de l'injecter dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Cependant, sur certaines périodes de l'année, d'après les éléments de la société COFELY Services GDF SUEZ, l'unité de méthanisation sera en capacité de surproduction par rapport à la consommation locale.

Or, l'entreprise souhaite valoriser l'intégralité de sa production dans l'objectif d'améliorer la rentabilité de l'équipement.

A ce titre, elle envisage donc de créer une unité de cogénération, via une société en cours de création, qui permettra de valoriser le surplus de gaz issu de la méthanisation en produisant de l'électricité qui sera revendue au distributeur.

Dans le même temps, la chaleur issue de la cogénération pourra également être valorisée via le réseau de chaleur de la ville de Guéret, solution qui est possible au regard du contrat de délégation de service public entre la Ville de Guéret et Guéret Energies Services.

COFELY Services GDF SUEZ envisageait donc d'acquérir une parcelle de terrain de 3690 m² sur la zone d'activités « Granderaie », commune de Guéret.

Conformément à la réglementation, l'avis du Service France Domaines a été sollicité sur la valeur vénale de cette parcelle de terrain.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juin 2013, il a été fixé un prix de vente des terrains pour l'ensemble des Zones d'Activités de la Communauté d'Agglomération, sises sur les communes de Guéret, Saint-Fiel et Sainte-Feyre, à 15 € HT/m².

Le Conseil Communautaire a alors approuvé la passation d'une promesse de vente avec la société COFELY, pour la cession d'une parcelle de terrain, sis au lieu-dit Granderaie sur la commune de Guéret, d'une surface de 3 690 m² pour le prix de 15 € HT le m² et autorisé M. le Président à signer la promesse de vente à intervenir.

Acquisition d'une parcelle de terrain située au lieu-dit Les Champs-Blancs sur la commune de Sainte-Feyre

Dans le cadre de l'aménagement et des acquisitions foncières pour la Zone d'Activités Les Champs Blancs sur la commune de Sainte-Feyre, une parcelle de terrain cadastrée section ZP n°2 d'une superficie de 1 728 m² restait à acquérir.

Cette parcelle appartient aux conjoints BORDES en indivision, soit Mme RIVOLLET, domiciliée ISSY LES MOULINEAUX et MM. BORDES, demeurant à PARIS et MONTELMAR.

Mme RIVOLLET, représentant les deux autres propriétaires, avait donné son accord de principe pour céder cette parcelle de terrain à un particulier, mais elle a finalement indiqué par courrier le 3 août 2015 à la Communauté d'Agglomération, qu'elle donnait son accord à la structure intercommunale pour le même prix de cession, soit 8 € le m².

La passation de l'acte de vente a été confiée à Me CERCLIER, notaire en charge de ce dossier en accord avec Madame RIVOLLET.

Le Conseil Communautaire a décidé d'approuver l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section ZP n°2, d'une superficie de 1728 m², sur la commune de Sainte-Feyre, pour le prix de 8 € le m² et autorisé M. le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

45

Passation d'un acte de vente pour la cession d'une parcelle de terrain entre la Communauté d'Agglomération et la SCI des Cerisiers en Zone d'Activités Cher du Cerisier sur la commune de Saint-Fiel

Le Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2015 a approuvé la passation d'une promesse de vente avec la SCI DES CERISIERS, pour la cession d'une parcelle cadastrée section AT n° 191, sise sur la Zone d'Activités Cher du Cerisier, commune de Saint-Fiel, d'une surface de 4 500 m² et commercialisée au prix de 15 € HT le m².

Cette parcelle de terrain doit servir à l'implantation de la société Aqua Loisirs 23. Aqua Loisirs 23 est une entreprise créée en 2011, qui pratique essentiellement la commercialisation de piscines hors-sol de la marque Laghetto, l'une des marques les plus reconnues en terme de qualité.

La promesse de vente a été signée le 27 octobre 2015 par M. LEMAIGRE.

Le Conseil Communautaire a décidé d'autoriser la passation de l'acte de vente de cette parcelle de terrain pour le prix de 15 € HT le m² avec la SCI DES CERISIERS.

Gérance des sites de Jouillat et d'Anzême à M. FERRER et M. BLOT

Depuis la saison 2014, la Communauté d'agglomération a repris l'exploitation du Bar-Restaurant de la plage d'Anzême et du Bar-Restaurant de Jouillat.

Pour la saison estivale de 2015, les 2 locaux ont été loués à M. Blot à M. Ferrer.

L'activité a été plutôt bonne pour les 2 sites, du fait notamment de conditions climatiques exceptionnelles.

Les activités complémentaires sur les sites, notamment dans le domaine sportif, apportent un vrai plus aux gérants des sites. Elles sont à reconduire et à accentuer.

Cession d'un bien mobilier sis 3 place Picquerelle à Guéret

Dans le cadre des besoins de nouveaux locaux liés à la précarité de la convention conclue entre l'Etat et l'Office de Tourisme, qui lui louait des bureaux rue Eugène France à Guéret et dont la durée allait du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012, et en vue ainsi de transférer le siège de l'Office du Tourisme, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir le 7 juillet 2011 un bien immobilier sis 3 Place Picquerelle à Guéret et cadastré section BE n° 97 (cf plan joint), pour un prix de 140 000 €.

Ce bien immobilier a été acheté auprès de l'Union Départementale des Sociétés Mutualistes de la Creuse. L'immeuble d'une superficie au sol de 68 m² est composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages ainsi que d'une réserve en partie aménageable.

Suite au départ des services de l'Etat, des locaux se sont à libérés rue Eugène France à Guéret. De plus, la convention d'occupation précaire a été reconduite jusqu'au 31 mars 2015, puis une nouvelle convention a été signée courant mars 2015 entre l'Etat et l'Office de Tourisme du Grand Guéret pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

La Mutuelle Accidents Elèves (MAE) Creuse a sollicité la Communauté d'Agglomération pour acquérir ce bâtiment, dans la mesure où son siège actuel situé avenue Fayolle à Guéret manque de visibilité et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette demande d'acquisition a été confirmée pour un prix de 140 000 €. Le Conseil Communautaire a décidé de vendre ce bien à la MAE Creuse le 4 juin 2015 pour ce prix. L'acte de vente a été signé à l'étude de Maître CHAIX le 27 Octobre 2015.

Acquisition d'un bâtiment industriel situé rue du Cros à Guéret et mise en place d'un crédit-bail immobilier avec la SCI MRS

Creuse Fermetures est une entreprise de menuiserie installée sur Saint-Victor-en Marche, dont le gérant est M. DELGADO.

Son dirigeant souhaite faire évoluer l'entreprise et la faire passer d'un statut d'entreprise artisanale à une véritable entreprise industrielle. En effet, il est aujourd'hui compliqué pour les petites structures de fabriquer des produits répondant aux normes européennes, notamment dans le domaine environnemental. Cela incite de nombreux artisans à abandonner la fabrication et à se concentrer sur la pose.

46

Comme dans tous les métiers, la concentration des entreprises est à l'œuvre et seules celles qui auront su s'organiser pour produire et commercialiser à des coûts compétitifs pourront envisager un avenir à moyen terme. Monsieur DELGADO a donc réfléchi à un projet de développement et d'industrialisation de la production de menuiserie PVC et aluminium. Ce projet doit permettre à l'entreprise de :

- diversifier les produits et les gammes pour répondre aux attentes précises des artisans, particuliers ou structures publiques,
- accroître la clientèle,
- augmenter la vitesse de production et ainsi la productivité moyenne de l'entreprise.

Pour réaliser ce projet, l'entreprise doit réaliser les investissements nécessaires au montage d'une nouvelle ligne de production aluminium et l'amélioration de la ligne de production PVC.

Le montant total du programme d'investissement matériel de l'entreprise s'élève à 248 020 € HT, financé en crédit-bail par un établissement bancaire.

Sur le plan commercial, l'objectif de Creuse Fermetures, avec ses nouvelles capacités de production, est de développer les marchés professionnels et particuliers car il y a une demande croissante sur ce secteur, contrairement aux marchés publics. Pour développer ce nouveau projet, Creuse Fermetures a besoin d'un site industriel en plus du site artisanal occupé sur Saint-Victor-en-Marche.

Au vu des investissements matériels à réaliser par l'entreprise, M. DELGADO s'est rapproché de la Communauté d'Agglomération pour étudier la possibilité de rachat par la collectivité d'un bâtiment industriel sur Guéret. Un bâtiment correspondant à ses attentes a été identifié. Il s'agit d'un bâtiment situé 11 rue du Cros à Guéret. C'est un immeuble à usage d'entrepôt construit en simple bardage avec ossature bois dans les années 80. La taille du bâtiment s'élève à 2 800 m², dont une partie est isolée, sur un terrain d'une surface de 11 000 m².

Une estimation des Domaines a été demandée par la Com' d'Agglo pendant l'été. Le bâtiment ainsi que le terrain attenant a été estimé à 235 000 €, libre d'occupation. Au vu de la relative sous estimation du site, les membres de la Commission Economique, réunis le 9 septembre 2015, ont décidé de négocier avec le pro-

priétaire du site sur une base de 350 000 €. Les entretiens avec le propriétaire du site ont permis de trouver un accord préalable sur le rachat du bâtiment, pour cette somme.

Pour étudier le dossier dans tous ses aspects, la commission a décidé de demander à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Creuse une étude de faisabilité de ce projet.

L'étude s'est révélée positive, démontrant que la réalisation du projet devrait entraîner une progression conséquente du chiffre d'affaires. De plus, le maintien des marges de l'activité et une bonne maîtrise des charges de fonctionnement devrait permettre d'améliorer significativement le résultat.

Au vu de ces éléments et de l'emplacement intéressant du site sur Guéret, les membres de la Commission se sont prononcés favorablement sur :

- le rachat du bâtiment situé rue du Cros à Guéret pour une somme de 350 000 €,
- la mise en place d'un crédit-bail immobilier entre la Communauté d'Agglomération et la SCI MRS sur une période de 15 ans, prenant effet le jour de la signature de l'acte de vente.

Le montant du loyer supporté par le preneur, assujéti à la TVA, sera payé mensuellement et intégrera les frais financiers supportés par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et fixés par l'établissement bancaire prêteur.

Une subvention de 50 000 € sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de l'aide intitulée « Rachat de bâtiment professionnel ».

En date du 11 décembre 2015, le Conseil Communautaire a :

- approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier comprenant un bâtiment et un terrain, le tout étant localisé sur un terrain cadastré section AK n°283 et n°284 sur la commune de Guéret pour un montant de 350 000 €,
- autorisé M. le Président à signer l'acte de vente à intervenir,
- autorisé M. Président à effectuer la demande d'une subvention de 50 000 € auprès du Conseil Départemental de la Creuse,
- approuvé la passation d'un contrat de crédit-bail immobilier avec la SCI MRS pour une durée de 15 années entières et consécutives sur la parcelle cadastrée section AK n°283 et 284 d'une surface de 11 006 m², sise sur la commune de Guéret, prenant effet le jour de la signature de l'acte de vente,
- autorisé M. le Président à signer le contrat de crédit-bail à intervenir.

Acquisition d'un ensemble immobilier pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Vaury

Suite aux réunions entre les représentants de la Mairie de Saint-Vaury, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et les professionnels de santé, il a été proposé que la Communauté d'Agglomération achète l'ensemble immobilier appartenant à la commune de Saint-Vaury, composé du bâtiment et du terrain attenants cadastrés section AZ n° 367 et 368, d'une superficie totale de 1 197 m².

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 24 juin 2015 pour évoquer ce dossier.

Dans la mesure où il s'agit d'une opération suite à un transfert de compétence en matière de « l'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de pôles de santé ou de maisons de santé pluridisciplinaires correspondant à la définition des articles L 6323-3 et L 6323-4 du Code de la Santé Publique », l'acquisition a été décidée pour l'euro symbolique.

L'acte d'acquisition a été signé entre la Communauté d'agglomération et la commune de Saint-Vaury le 11 décembre 2015 en l'étude de Me CERCLIER.

Validation du plan de financement sur la période 2015/2017

Face aux défis démographiques et dès le début de la démarche Pays en 2002, les élus du Pays de Guéret ont manifesté la conscience et la volonté d'accueillir de nouvelles populations sur le territoire. Soutenu dans sa démarche de structuration par la Région Limousin, le Pôle Local d'Accueil du Pays de Guéret a ainsi vu le jour fin 2005 et a été animé jusqu'à fin 2014. Il a développé et mis en œuvre ses missions pour répondre à l'enjeu de l'accueil de nouvelles populations et nouvelles activités sur le territoire en lien étroit avec les objectifs de la Région Limousin.

En 2015, l'enjeu démographique restait toujours d'actualité et a été réaffirmé comme la priorité majeure de la stratégie du territoire de projet pour 2015-2020.

Pour faire suite à l'évaluation menée à l'échelle régionale sur les politiques d'accueil et Démarches Collectives Territorialisées (DCT), la Région Limousin a également mis en place début 2015 une nouvelle politique régionale, les Actions Economiques Territorialisées (AET). Celle-ci a pour objectif de favoriser le développement économique de proximité, l'amélioration de l'accès des services au public et par là, favoriser le maintien des populations et l'accueil de nouvelles.

En parallèle, le GIP Massif Central a lancé un appel à projet « Accueil de nouvelles populations » dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional FEDER Massif central (POMAC) 2014-2020 et de la convention de Massif Central.

Dans ce cadre, le territoire de projet, formé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, s'est positionné pour consolider et développer sa politique d'accueil menée de 2005 à 2014. Il s'engage dans ce sens à conduire localement une stratégie et un programme d'actions associé « accueil – économie de proximité » pour 2015-2020, répondant ainsi à la priorité démographique affichée dans la stratégie de territoire. Cette animation est assurée par une chargée de mission à temps complet.

Le plan de financement des actions du territoire de projet est donc validé ainsi :

Animation de la politique d'Accueil – économie de proximité
Plan de financement 2015 – 2017

Dépenses prévisionnelles		Recettes		
Frais de personnel (sur 3 années)		Région*		
Salaire	117 021,78 €	FEDER*	143 806,45 €	70 %
Frais de déplacement	14 926 €	Etat*		
TOTAL Frais de personnel	131 947,78 €	Autofinancement	61 631,33 €	30 %
Actions		*Financement Massif Central		
A1 - Rencontres à destination des élus	6 400 €			
A2 - Microdiagnostics	36 000 €			
A3 - Télétravail	14 500 €			
A4 - Circuits alimentaires de proximité	ND			
A5 - Café des initiatives	4 940 €			
A6 - Medic'Tour	5 150 €			
A7 - Emergence de projets	6 500 €			
TOTAL ACTIONS	73 490 €			
TOTAL	205 437,78 €			

Les faits marquants de l'année 2015 sur l'accueil et l'économie de proximité :

- Intégration d'Hélène Remangeon au service Economique de la Communauté d'Agglomération
- Réponse à l'appel à projets Feder Massif Central sur l'accueil de nouvelles populations. Projet retenu au titre de l'appel à projets
- Organisation de 2 manifestations : Café des Initiatives et Séminaire Elus sur l'accueil
- Lancement du 1^{er} micro-diagnostic sur un projet communal (La Cellette)
- Formalisation de la convention de partenariat avec la CCI de la Creuse et la CMA de la Creuse
- Mise en place avec les Consulaires du parcours-type de l'accompagnement du porteur de projet
- Accompagnement de plusieurs porteurs de projets
- 46 contacts en 2015
- Début des rencontres en vue de mettre en place les circuits courts dans le domaine de la restauration collective

Création d'une groupe de travail dans le cadre de la filière courte

Le territoire de projet a pour objectif de structurer une filière alimentaire locale. Les objectifs sous-jacents sont :

- de permettre aux consommateurs d'accéder à des produits locaux, frais et de qualité,
- de relocaliser l'économie agro-alimentaire en faveur des producteurs locaux.

Le GAL Leader Pays de Guéret a mené de 2011 à 2014, le projet de coopération inter-territoriale « des champs à l'assiette » avec le Pays du Trégor Goëlo (Bretagne) et le Parc Naturel Régional Millevalches en Limousin. Ce projet a notamment permis :

- de réaliser une enquête auprès des établissements possédant une restauration collective (RC),
- d'expérimenter des outils visant à développer l'achat en produits locaux des consommateurs particuliers et de la restauration collective (site internet deschampsalassiette.fr et plateforme de commande publique AGRILocal).

L'enquête réalisée en 2011 révèle que la restauration collective représente sur le Pays de Guéret 324 tonnes de produits consommés sur un an et un marché de 3,9 millions d'euros. Dans une perspective de développement des circuits courts, elle constitue donc un secteur d'ampleur, dans la mesure où elle pourrait assurer un débouché de taille et régulier pour les producteurs. En absorbant une partie des productions locales et en incitant à la transformation et à la valorisation des produits, la restauration collective peut participer au développement économique local.

Début 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret adoptait également le diagnostic agricole et son programme d'actions associées. La diversification des productions et l'émergence de circuits de proximité constituent dans ce cadre une action prioritaire.

De même, le PCET place les circuits de proximité au cœur des priorités pour une économie durable, qui contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Afin de mettre en œuvre et de suivre les actions en faveur de la structuration de la filière alimentaire locale, il a été proposé au Conseil Communautaire de constituer un groupe de travail Filière courte.

Ce groupe de travail est composé des membres suivants : Eric Correia, Francois Barnaud, Nadine Dufaud, Jacques Velghe, Bernard Devenas, David Gipoulou, Armelle Martin, Philippe Ponsard, Delphine Bonnin-Germain, Jean-Bernard Damiens, Pierre Auger.

49

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au dispositif régional de prospection d'entreprises de Limousin Expansion

La Communauté d'Agglomération travaille depuis 2010 avec Limousin Expansion, l'agence Régionale de développement économique sur la prospection d'entreprises. Limousin Expansion est missionnée par le Conseil Régional du Limousin pour développer le tissu économique et l'emploi de la Région.

En mars 2010, le Conseil Communautaire avait validé l'adhésion de la Communauté de Communes à une charte avec Limousin Expansion, qui précisait les modalités réciproques d'échanges entre les deux structures sur le plan du développement économique.

Depuis lors, les modalités d'intervention de Limousin Expansion ont été modifiées, avec notamment un travail beaucoup plus axé sur un échange direct avec les territoires, ce qui permet de mener des actions de prospection plus à même de satisfaire les collectivités.

Ce travail présente notamment aux entreprises prospectées des offres correspondant exactement aux possibilités foncières et immobilières des collectivités.

Au vu de ces changements dans ses interventions, Limousin Expansion a proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret d'adhérer à son nouveau dispositif régional de prospection.

Ce dispositif régional énumère les 6 services que Limousin Expansion apporte sur le territoire :

- Service 1 : référencement des biens immobiliers et fonciers de la Région via le site internet www.invest-in-limousin.fr,
- Service 2 : campagnes de prospections ciblées,
- Service 3 : correspondance avec L'agence Française des Investissements Internationaux (AFII),
- Service 4 : préparation des offres d'implantation à partir des éléments apportés par les collectivités,
- Service 5 : visite de PME sur les territoires,
- Services 6 : temps d'échanges lors des réunions collectives (cellules de coordination) ou des réunions personnalisées.

Cette action de Limousin Expansion est indispensable pour les territoires et répond à un besoin d'être mis en relation avec des entreprises désireuses de trouver des offres d'implantation adaptées à leurs nécessités. L'adhésion au dispositif régional de prospection se termine le 31 décembre de chaque année et est reconduit tacitement le 1^{er} janvier de l'année suivante pour une durée de 12 mois.

Le Grand Guéret aux côtés de Limousin Actif dans le soutien aux projets d'économie sociale et solidaire : signature d'une nouvelle convention triennale

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret porte un intérêt croissant au développement économique et particulièrement à l'économie sociale et solidaire, ayant pour valeurs et principes la solidarité et l'utilité sociale. En effet, les entreprises de l'économie sociale et solidaire adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs et encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.

C'est dans ce sens que la Communauté d'Agglomération travaille depuis 2009 avec Limousin Actif, association engagée depuis 1996 dans le soutien aux projets d'économie sociale et solidaire, et qu'elle a souhaité poursuivre son partenariat avec la structure par la signature d'une convention établie sur la période 2015-2017 fixant le soutien à hauteur de 10 000 €/an.

Signée le 20 mai dans les locaux du Centre de Ressources Domotique, à l'occasion de son Assemblée Générale, la présentation de la nouvelle convention a été l'occasion de rappeler que Limousin Actif réalise des prestations essentielles pour le développement d'activités sur le territoire, à savoir :

- la garantie de prêts notamment pour la création et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes, mais aussi pour les ateliers protégés ou encore les structures d'insertion économique ;
- la mobilisation de concours financiers (pour les investissements, pour les apports au milieu associatif, pour l'économie solidaire ou encore au travers des prêts à taux zéro NACRE).

Ces actions sont primordiales pour le territoire et sont ancrées localement avec la présence un jour par semaine d'une permanence au siège de la Communauté d'Agglomération afin de recevoir les publics ciblés et de répondre aux objectifs suivants :

- l'accueil, le conseil et l'orientation des publics ciblés ;
- l'accompagnement des personnes ou structures ayant engagé des démarches de création, reprise ou développement ;
- le suivi des activités après la création qui est indispensable pour assurer la pérennité des activités créées ou développées ;
- la mobilisation des nombreux outils financiers en faveur des publics concernés ;
- l'intermédiation bancaire essentielle pour appuyer les projets auprès des banques ;
- l'expertise économique et financière qui permet de vérifier la faisabilité des projets.

Pacte territorial d'insertion

Lors du Conseil Communautaire du 12 mars 2015, il a été présenté le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2020 du Département de la Creuse. A la suite de cette présentation, des rencontres ont eu lieu entre les élus, les services de la Communauté d'Agglomération et ceux du Conseil Départemental, pour que soient clairement définis les rôles de chacun en terme d'insertion.

Les Pactes Territoriaux pour l'Insertion ont été créés par la loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion.

Cette loi confirme le rôle de chef de file du Conseil Départemental en matière d'insertion et d'action sociale. Dans le cadre du PTI 2015-2020, les publics pris en compte ne se limitent plus aux seuls bénéficiaires du RSA mais à l'ensemble des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle autour des enjeux stratégiques suivants :

- la territorialisation de l'action,
- la participation des usagers,
- la mutualisation et la coordination des acteurs,
- la structuration de l'accompagnement dans les parcours d'insertion,
- la mobilisation financière du Fonds Social Européen (FSE).

Pour que ce PTI puisse être exercé dans les meilleures conditions et avec la plus grande efficacité, une gouvernance spécifique a été mise en place :

- Il est créé une instance de coordination stratégique départementale, le Conseil Départemental de Développement Social (CDDS), prévu par le Plan National de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale. Cette instance est co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Son rôle consiste à définir les orientations et réorientations éventuelles du PTI, adopter un plan d'action annuel, procéder à l'évaluation du pacte. Elle est constituée des partenaires actuels du PTI (Etat, ARS, MSA, CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, Chambres Consulaires, Centre de Gestion) élargie aux Pays, à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, aux représentants de structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et aux représentants d'utilisateurs ;
- Le CDDS s'appuie sur les travaux d'un comité technique à composante variable selon les thématiques mais où le Conseil Départemental, l'Etat, le Conseil Régional et Pôle Emploi sont représentés de manière permanente ;
- Au niveau infra départemental travaillent des instances d'ingénierie et de coordination de développement social local. Ces instances permettent de faire converger sur un même territoire de projet l'approche du développement territorial et celle du développement social. Elle est accompagnée du chargé d'ingénierie de projet du Conseil Départemental qui travaillera sur des propositions d'actions innovantes adaptées à la Com' d'Agglo ;
- L'accompagnement des publics sera suivi au niveau des commissions territoriales de suivi des publics organisées par territoires correspondant au découpage actuel des trois binômes d'UTAS : Guéret / Boussac, La Souterraine / Bourganeuf et Auzances / Aubusson.

Dans le cadre de ses compétences liées à l'insertion, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Conseil Départemental de la Creuse se sont rencontrés à plusieurs reprises pour mettre en place une démarche de type PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi) sur le territoire.

Il a été convenu que cette démarche devait s'intégrer dans le cadre du PTI dont les 2 structures sont signataires et, à ce titre, de la mise en place d'une convention qui définit :

- les modalités de l'accompagnement individualisé de proximité,
- le mode d'intervention de l'ingénierie financière et technique,
- les conditions de la mobilisation des partenaires institutionnels et des employeurs sur le territoire de l'Agglomération.

51

Le travail qui sera réalisé par le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération au titre de cette convention portera sur les thèmes suivants :

- l'emploi,
- L'achat responsable,
- La mobilité,
- L'habitat et la rénovation en milieu urbain.

La signature de cette convention est intervenue au mois de décembre 2015.

Et la com ?

En collaboration avec l'équipe du Centre de Ressources Domotique :

- Gestion du budget communication du service
- Mise à jour du site Internet dédié et gestion des noms de domaine
- Commande et conception d'encarts publicitaires dans le Panorama des Entreprises Auvergne et Limousin édité par CentreFrance
- Conception d'un publi-communiqué dans l'Usine Nouvelle
- Conception avec l'Agence 1couleur des fiches ZA
- 4 points presse organisés (pose de la 1ère pierre TERALI, Café des Initiatives, rencontres autour des AET, signature convention PTI) avec pour chacun sa préparation et la rédaction du dossier de presse

ÉCONOMIE

Pôle Domotique et Santé " Odyssée 2023 " Centre de Ressources Domotique (CRD)



Enseignement / formation

► Formations étudiants

1 - *Licence professionnelle Domotique et Autonomie des Personnes*
(Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)

- Année scolaire 2014-2015 : 20 étudiants ont été accueillis au Centre de Ressources Domotique de janvier à fin février 2015 (40 demi-journées). La période de mars à juin est réservée aux stages.

- Année scolaire 2015-2016 : 20 étudiants ont fait leur rentrée le 7 septembre 2015.

Occupation des salles de septembre à décembre 2015 (83 demi-journées).

52

La quasi-totalité des cours se sont déroulés au Centre de Ressources (seuls les enseignements d'Anglais ont été dispensés à l'ESPE).

2 - *Master international Auton'Hom-e*
(Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)

Une nouvelle formation est hébergée au Centre de Ressources Domotique : le Master international Auton'Hom-e qui est rattaché à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges.

En associant des compétences en technologie du numérique, ingénierie sociale, ergonomie, aménagement et réglementation de l'habitat, ce diplôme (en formation initiale ou continue) forme de véritables architectes de la Silver Economy qui proposeront demain les solutions techniques et socio-économiques pour l'autonomie des personnes.

Elaborée en étroite collaboration avec de nombreux professionnels (industriels de la domotique et de la communication, fabricants d'équipements spécifiques dédiés au handicap de compensation, communautés médicales et institutionnelles, etc.), cette formation permet également aux étudiants de valider un double diplôme franco-québécois grâce au partenariat signé avec l'Université de Sherbrooke.

6 étudiants ont fait leur rentrée le 7 septembre 2015.

Occupation des salles de septembre à décembre 2015 (89 demi-journées).

Lors de la réunion de rentrée, le 7 septembre matin, le personnel du Centre de Ressources, après avoir accueilli les étudiants, a remis un « kit » d'accueil avec supports promotionnels autour des activités et structures du Grand Guéret, ainsi que le règlement intérieur.

3 - Licence Professionnelle Contrôle Technique de l'Immobilier, Santé et Sécurité de l'Habitat (Université de Limoges – Faculté de Médecine - Pharmacie)

- Année scolaire 2014-2015 : 20 étudiants ont été accueillis au Centre de Ressources Domotique de janvier à avril 2015 (107 demi-journées). La période de mi-avril à juillet est réservée aux stages.

- Année scolaire 2015-2016 : 8 étudiants ont fait leur rentrée le 1^{er} février au Centre de Ressources Domotique : remise d'un « kit » d'accueil avec supports promotionnels autour des activités et structures du Grand Guéret, un règlement intérieur public du Centre de Ressources Domotique et une information faite par le personnel de l'établissement.

Occupation des salles de septembre à décembre 2015 (63 demi-journées).

4 - BTS Domotique (Lycée Jean Favard)

Accueil des étudiants de BTS Domotique 2^e année

- Année 2014 – 2015 : 13 étudiants de janvier à avril 2015, les jeudis de 8h à 12h (11 demi-journées).

- Année 2015 – 2016 : 21 étudiants de septembre à décembre 2015, les jeudis de 10h à 13h (8 demi-journées).

La réunion de rentrée des étudiants des formations supérieures du Lycée Jean Favard (BTS Fluide Energies Domotique option bâtiments communicants et BTS CRSA : Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques) s'est déroulée le vendredi 4 septembre, salle de conférence.



► Formations professionnelles

1 - GRETA : formation de préparation au concours infirmier

De janvier à février 2015, 30 élèves étaient présents sur 34 demi-journées.

2 - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Formations des élus.

3 - CNFPT

Formation d'intégration des agents de catégorie C, les 11, 12, 13, 19 et 20 mars 2015 : 15 stagiaires.

Formation préparation concours, les 30 mars, 24 avril, 1^{er} juin, 26 juin et 7 septembre : 31 stagiaires.

Formation sauveteur secouriste du travail, les 2 et 3 avril 2015 : 11 stagiaires.

Formation d'intégration des agents de catégorie C : les 2, 3, 8, 9 et 10 juin 2015 : 15 stagiaires.

Formation Etat civil communal, le 15 juin 2015 : 15 stagiaires et le 16 juin 2015 : 22 stagiaires.

► Formations divers

- Fédération des œuvres laïques de la Creuse

Formation BAFA perfectionnement du 2 au 7 février 2015 : 15 personnes

Formation BAFA du 24 au 29 août 2015 : 12 personnes

- Mission locale de la Creuse

Dispositif garantie jeunes le mardi 20 janvier 2015 : 12 personnes et le mercredi 11 février 2015 : 12 personnes

- Pays de Guéret
13 ateliers informatique de janvier à juin : 18 personnes par séance

Occupation des salles de réunion du Centre de Ressources Domotique

▪ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

- Réunion d'échanges avec les entreprises de l'agglomération, le jeudi 22 janvier 2015, organisée par le service Affaires Economiques.
- Séminaire plan pluriannuel investissement, le samedi 7 février 2015 : 50 personnes.
- Conseil Communautaire, le jeudi 12 février 2015 : 70 personnes et le jeudi 9 avril 2015 : 70 personnes.
- Restitution de l'Etude Petite Enfance, le mardi 17 novembre 2015 : 30 personnes, par le service Accueil de la Petite Enfance.
- Réunions groupes thématiques, le mardi 24 mars 2015 : 15 personnes et le mardi 12 mai 2015 : 15 personnes, par le service Politique de la Ville.

▪ Pays de Guéret

- Assemblée Générale du GAL, le mardi 21 avril 2015 : 50 personnes.
- Assemblée Générale, le jeudi 3 septembre 2015.
40 personnes

▪ Initiative Creuse

Réunion thématique club des créateurs à destination des jeunes entrepreneurs, le mardi 1^{er} décembre 2015 : 20 personnes.

▪ Conseil Départemental de la Creuse

COPIL Habitat, le jeudi 17 décembre 2015 : 30 personnes.

▪ Université de Limoges

Atelier intergénérationnel, le mardi 27 janvier 2015 : 20 personnes.

54

Les étudiants du Projet tuteuré Intergénérationnel de la Licence professionnelle Domotique et Autonomie ont réuni des seniors pour connaître leurs attentes sur les thèmes de la mobilité, la sécurité et l'autonomie des personnes.

▪ REXEL

- Formation artisans, le mardi 10 février 2015 : 15 personnes.
- Réunion avec Vity Technology et Axione, le mardi 31 mars 2015 : 6 personnes.

▪ Association Bien-être et innovation en Creuse

- Réunion de bureau/projet Tel-e-dent, le lundi 9 février 2015 : 6 personnes.
- Réunion avec EPSILIM, le lundi 16 février : 8 personnes.
Un bureau a été mis à disposition de l'association.

▪ OMNIDOM

Présentation de l'entreprise OMNIDOM aux partenaires du Centre de Ressources Domotique, le jeudi 26 mars 2015 : 8 personnes.
Cette entreprise est nouvellement installée à Brive et se positionne comme intégrateur de services domotiques.

▪ MIP ROBOTICS

Présentation de l'entreprise MIP ROBOTICS aux partenaires du Centre de Ressources Domotique, le mardi 14 avril 2015 : 8 personnes.
Cette entreprise est spécialisée dans les moteurs intelligents. Ils travaillent sur des bras robotisés qu'ils veulent mettre à disposition des personnes en perte d'autonomie.

▪ Axione Limousin

Réunion Axione, le jeudi 16 avril 2015 : 6 personnes.

- SCIC Cluster Innovill'âge
 - Rencontre avec les professionnels, le lundi 19 janvier 2015.
 - Comités de développement, le lundi 27 avril 2015, le lundi 8 juin 2015 et le mercredi 14 décembre 2015.
 - Signature des statuts de la SCIC, le vendredi 3 juillet 2015 : 15 personnes.

- Université de Limoges
 - Projet Inter'Actions, le jeudi 5 novembre 2015 : 20 personnes.
 - Ce projet est la continuité du projet intergénérationnel. Les étudiants ont réuni un groupe de séniors pour échanger autour des thèmes de l'autonomie et du maintien à domicile. L'objectif final est de mettre en place un comité d'approbation où l'utilisateur est au cœur du dispositif.
 - Jeudi 5 novembre 2015

- Ergothérapeutes de la Creuse
 - Rencontres le mardi 26 mai 2015 : 6 personnes et le mardi 17 novembre 2015 : 6 personnes.

- SOLASOL
 - Présentation de ALTERNATIBA – Village des alternatives, le lundi 12 janvier 2015 : 30 personnes.

- Direction Départementale des Finances Publiques / Pôle Gestion Fiscale
 - Réunion le mardi 13 janvier 2015 : 30 personnes.

- DIRECCTE
 - Visite et présentation des activités du Centre de Ressources, le mardi 13 janvier 2015 : 3 personnes.

- ALTERNATIBA
 - Village des alternatives, le dimanche 19 avril 2015 : 20 personnes.

- LIMOUSIN ACTIF
 - Assemblée générale, le mercredi 20 mai 2015 : 25 personnes.

- Bureau Information Jeunesse
 - Assemblée Générale, le jeudi 28 mai 2015 : 20 personnes.

- SOLASOL
 - Comité technique, le jeudi 10 septembre 2015 : 6 personnes.

- PACT CREUSE
 - Assemblée générale, le jeudi 19 novembre 2015 : 20 personnes.

- HOREA CONSEILS
 - Accompagnement bilan de compétences : réservation de bureaux année 2015 (44 demi-journées).

Conférences

- « AUX RACINES DE L'ECONOMIE SOCIALE », organisée par le Conseil Général de la Creuse et l'association PR2L (Pôle international de ressources de Limoges et du Limousin pour l'histoire du monde du travail et de l'économie sociale, le mardi 13 janvier 2015 : 50 personnes.

- « JAURES, UN COMBAT POUR LA PAIX », organisée par le Conseil Général de la Creuse et animée par Laurent Lasne, le vendredi 27 février 2015 : 40 personnes.

- « LES INUITS ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE », organisée par Alternatiba, le vendredi 4 septembre 2015 : 40 personnes.

Divers

▪ Association Entreprises Collectives Territoires Insertion (ECTI)

Signature de la convention de partenariat, le jeudi 26 mars 2015.

Ce partenariat permet à l'association d'occuper gratuitement les locaux au sein du Centre de Ressources Domotique en échange de son engagement à assurer gratuitement sa vocation de conseil et d'accompagnement à la fois auprès de la population étudiante de Guéret et post bac du campus de Guéret, mais aussi auprès de possibles porteurs de projets démarrant une activité (montage juridique d'entreprises, financements de projets, liens avec le tissu industriel, etc.).

▪ IFSI USSEL – Etudiants soins infirmiers

Réunion d'information, le mercredi 15 avril 2015, avec présentation du Centre de Ressources Domotique, intervention de la cellule domotique du Conseil Général de la Creuse et visite de la maison de la domotique à l'AFPA : 9 personnes.

▪ Monoprix

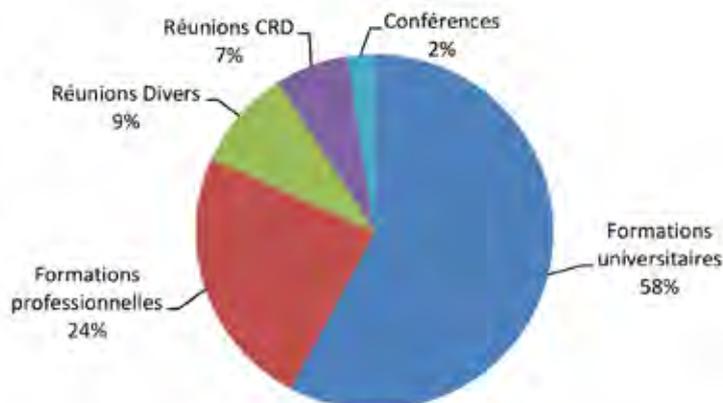
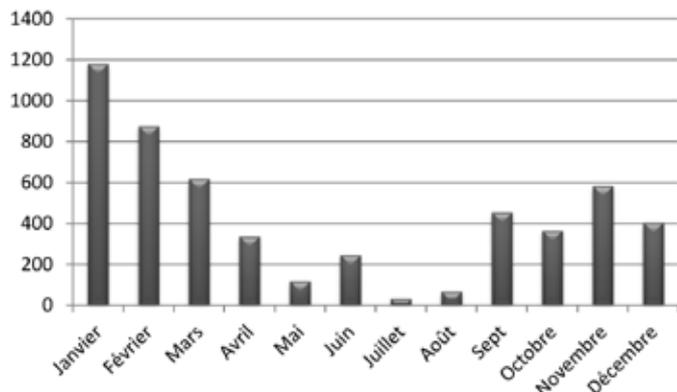
Présentation du service de raccompagnement en taxi pour les clients ne pouvant pas se déplacer correctement, le mercredi 2 avril 2015 : 2 personnes.

Si le montant des courses dépasse 50 €, le magasin rembourse la course en taxi.

▪ Actions Entreprises (organisme de formation qui accompagne les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un dispositif « pass projet » d'insertion professionnelle)

Présentation du Centre de Ressources Domotique, le jeudi 21 mai 2015 : 12 personnes.

Fréquentation et occupation des salles 2015



56

Manifestations organisées par le CRD

• Journées portes ouvertes

Samedi 14 mars 2015 : 20 personnes. Date choisie en accord avec le Lycée Jean Favard. Laurent Billonnet, responsable de la Licence professionnelle Domotique et Autonomie était présent pour présenter sa formation.

• Salon Régional de la Domotique « Ma maison intelligente »

Vendredi 20 et samedi 21 novembre 2015

Cette 4^e édition du Salon Régional de la Domotique « Ma Maison Intelligente » s'est déroulée les 20 et 21 novembre 2015, dans le cadre des Journées nationales de la Domotique.

Une place importante a été réservée aux solutions innovantes dans les marchés de l'habitat, du tertiaire et de l'industrie permettant la maîtrise de l'énergie, l'intelligence et le pilotage des bâtiments grâce aux nouvelles technologies.



"Ma maison intelligente"
SALON RÉGIONAL DE LA DOMOTIQUE
20 et 21 novembre 2015
GUÉRET
Espace André Lejeune

Les offres : › Produits connectés › Produits intégrés › Produits à forte efficacité énergétique › Multi énergie
 Aborder les solutions marchés : › Habitat - Maison Active : « Convergence de solutions éco-performantes et communicantes » › Tertiaire - Solutions bâtiment éco-efficaces : « Maîtrise de l'énergie et intelligence du bâtiment »

Solutions multi énergie et production d'énergie › Industrie - Solutions Industrie : « Concevoir, produire, optimiser, maintenir, économiser » - Informatique Industrielle

L'objectif direct de cette manifestation est d'informer les participants invités à mieux connaître les potentialités et les enjeux du marché grandissant de la domotique face au défi du vieillissement et d'une meilleure maîtrise des énergies des territoires creusois et limousins. Ce lieu de rencontre convivial entre les fabricants et les professionnels de cette filière d'activités, leur a permis d'échanger sur leurs offres et leurs attentes, voire de stimuler le marché.

→ Liste des exposants présents

C.R.R.F ANDRE LANDE (Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle) Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité - SILIS ELECTRONIQUE - CPIE DES PAYS CREUSOIS (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) - ESPACE INFO ENERGIE - CAME - LEGRAND - ARIC - AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES (AEL) - MAVILLE AGENCEMENT - OMNIDOM - DOMO CREUSE ASSISTANCE - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE - UNIVERSITE DE LIMOGES - POLARIS FORMATION - FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT DE LA CREUSE (FFB) - AFPA - HAGER - SCIC INNOVILLAGE (MGEN, EP, Université de Limoges, Groupe PICOTY, SIRMAD Téléassistance, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Fabrique des Territoires Innovants) - DELTA DORE - SIEMENS - ECOGELEC (SARL) - AUTONOM'LAB - PROMOTELEC - LA QUINCAILLERIE NUMERIQUE - CPIE DES PAYS CREUSOIS (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) - LYCEE JEAN FAVARD - RENAULT GUERET.

→ Des animations

Un espace d'animation, de discussion et d'échanges, des jeux, un espace co-working et démonstration d'imprimante 3D, un jeu avec Promotelec : une tablette tactile à gagner.

" Ma maison intelligente "

SALON RÉGIONAL DE LA DOMOTIQUE

les 20 et 21 novembre 2015
à l'Espace André Lejeune à GUÉRET

Organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret via le Pôle Domotique et Santé de Guéret ODYSSEE 2023, le salon domotique - Ma maison intelligente - se déroulera sur deux jours, les 20 et 21 novembre 2015, en partenariat avec l'association Promotelec et ses - Journées Nationales de la Domotique -.

Cette quatrième édition sera axée sur les thèmes de l'autonomie, de l'habitat durable, de l'économie d'énergie et des objets connectés et concernera autant les professionnels que les particuliers.

Venez choisir votre bien-être de demain !

De nombreux exposants seront présents pour répondre à vos questions et des conférences seront animées sur les 2 journées.



- ▶ **VENDREDI 20 NOVEMBRE**
 - ▷ 11h : Inauguration du salon
- ▶ **SAMEDI 21 NOVEMBRE**
 - ▷ 14h : Remise des prix des Olympiades de la domotique

Auton'Hom-e Les étudiants de Master Auton'Hom-e - formation internationale de l'Université de Limoges unique en Europe, sur le thème de la Silver Economie - seront présents sur le salon pour répondre à vos questions. Ces étudiants sont ceux qui, demain, vous aideront à faire les meilleurs choix pour votre bien-être et votre bien vieillir.

Les étudiants de la Licence Professionnelle Domotique et Autonomie de l'Université de Limoges seront également présents sur le salon pour vous guider.

CONFÉRENCES

Espace conférences

Les conférences seront animées par Dominique COTTREAU - Promotelec

- ▶ **VENDREDI 20 NOVEMBRE - 9h / 18h**
 - 14h30 : - Autonomie, santé et aménagement de l'habitat - Intervenant : CUISAM - AF - ACTID'07
 - 15h30 : - La nouvelle basket innovill'Age : comment apprendre à vivre pour l'autonomie et le bien-être chez soi - Intervenant : Les Communautés d'Innovill'Age
- ▶ **SAMEDI 21 NOVEMBRE - 9h / 17h**
 - 10h : - Bien vieillir chez soi avec le pack domotique - Intervenant : Conseil Départemental de la Creuse - Dame Claire Amalric
 - 11h30 : - Maman et aujourd'hui, ma maison demain, que les objets, quelle économie - Intervenant : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Creusois - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Espace Energie 217
 - 14h30 : - La Domotique du futur - Intervenant : Lycée Jean Favard - Legrand nous réserve de conférences
 - 15h30 : - Inter'Actions : soyons des acteurs citoyens des solutions de demain - Intervenant : Lycée Professionnelle Domotique et Autonomie de l'Université de Limoges

ANIMATIONS

Espace animations

- ▷ SCIC Innovill'Age :
 - Café du VIII'Age : lieu d'échanges et de débats
 - CréaVIII'Age : espace de créativité partagé
 - InnoVIII'ab : démonstrations tests de solutions innovantes pour l'autonomie et le bien vivre chez soi
- ▷ La Quincaillerie Numérique : Démonstration d'une imprimante 3D et mini-espace de travail partagé
- ▷ CPIE des Pays Creusois : Jeux sur le thème de l'énergie
- ▷ Lycée Jean Favard : Serious games
- ▷ Promotelec : Concours de selfies - Génération Domotique - et jeu sur tirage au sort



→ Des conférences

→ Les Olympiades de la Domotique
Samedi 21 novembre 2015

Il a été décidé d'organiser les premières Olympiades de la Domotique. Les étudiants de la Licence professionnelle Domotique et Autonomie et du Master Auton'Hom-e ont présenté leurs projets tuteurés. Le jury a sélectionné le projet tuteuré Inter'Actions. Un objet connecté a été remis aux 3 étudiants.

Financement du Salon

Ce salon a été financé par Domo Creuse Assistance, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil départemental de la Creuse, Axione, Promotelec et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Organisation

Une aide précieuse a été apportée par :

- l'Université : les étudiants du Master Auton'Hom-e et de la Licence professionnelle Domotique et Autonomie étaient présents pour répondre aux questions des visiteurs et les guider ;
- l'AFPA, qui a mis à notre disposition des stagiaires issus de la formation domotique pour l'aménagement des stands et de l'espace conférence la veille du salon et pour le démontage le lundi. Des stagiaires de la formation « aide à la personne » assuraient l'accueil et le point café ;
- le Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse. 12 élèves en Bac pro Commerce ont travaillé sur la communication du Salon sur les réseaux sociaux en créant un Facebook dédié à l'évènement. Ils en ont ainsi fait la promotion et ont mis en avant les exposants. Ils ont également déposé des affiches et des flyers sur tout le département.

Cette 4^e édition a connu un vif succès auprès du grand public avec 650 visiteurs.



Vie du CRD

► Installation d'une borne pour la recharge des véhicules électriques

En novembre 2014, à l'occasion des Journées Nationales de la domotique, l'entreprise Legrand a offert une borne Green Up pour la recharge de véhicules électriques.

Cette borne a été installée par l'AFPA.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et l'AFPA ont signé en mai 2015 une convention de mise en œuvre d'un chantier pédagogique.

La borne a été inaugurée le 17 décembre 2015 en présence de la MM. Eric CORREIA, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Philippe RATEL, Directeur de l'AFPA Creuse, Olivier VALLEE, Directeur Intervox Legrand et Paulo LOPES, responsable commercial Renault Guéret.

► Pépinière d'Entreprises

Groupe Centre Sécurité

Le Groupe Centre Sécurité est hébergé au Centre de Ressources depuis mars 2014. Cette entreprise basée sur Limoges est spécialisée dans la sécurisation de locaux, la sûreté des biens et des personnes, le gardiennage et la vigilance (alarmes, protection incendie, etc.). A l'heure où les enquêtes autour de la domotique révèlent qu'une majorité de Français placent leur sûreté et celle de leur logement au cœur de leurs préoccupations, il était important qu'une telle société puisse compléter le riche panel de la domotique déjà présent sur le pôle guéretois, principalement autour de la gestion énergétique et thermique des bâtiments ou de l'aide au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

► Agence de Conseil pour l'Amélioration de l'Habitat - A.C.A.H.

Cette agence a mis un terme à son contrat en septembre 2015, ne souhaitant pas continuer son activité. Elle était incubée au Centre de Ressources depuis le 1^{er} septembre 2014. Elle proposait et mettait en œuvre des solutions techniques pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes.

► Axione Limousin

Axione Limousin, délégataire de service public en charge du haut et très haut débit, est hébergé au Centre de Ressources Domotique depuis le 26 novembre 2014.

Il œuvre pour un service public numérique avec la recherche de nouvelles modalités d'accès au réseau pour des domaines comme la médecine, la domotique, la recherche, l'éducation... Les infrastructures haut et très haut débit sont essentielles au développement de services compétitifs et innovants dans les filières de la santé et de la Silver Economie.

59

► Associations

- Association Bien-être et innovation en Creuse

Cette association est hébergée au Centre de Ressources Domotique depuis juin 2014. Son objet est de se constituer en laboratoire d'idées qui accueillera les porteurs de tous types de projets, culturels, environnementaux, sociaux ou autres, en vue de contribuer au développement du territoire creusois en lien avec les nouvelles technologies. Elle portera des projets de recherche et de développement dans son champ d'activités. Elle agira pour promouvoir toute sorte de solidarité intergénérationnelle sur le territoire par des actions de terrain. Elle a pour vocation de contribuer à la mise en place de technologies innovantes, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être, incluant la promotion d'actions de prévention auprès de tous les publics et de toutes les instances locales ou nationales.

- Association Entreprises Collectivités Territoires Insertion (ECTI)

Une convention partenariale a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et l'association ECTI le jeudi 26 mars 2015 en présence de M. TAVE, délégué régional et M. DUMAS, responsable département de l'ECTI. L'association occupe gracieusement les locaux en échange de son engagement à assurer gratuitement sa vocation de conseil et d'accompagnement à la fois auprès de la population étudiante et post bac du campus de Guéret, mais aussi auprès de possibles porteurs de projets démarrant une activité (montage juridique d'entreprises, financements de projets, liens avec le tissu industriel, etc..).

SCIC INNOVILL'AGE

Fédérant partenaires publics et privés pour permettre de générer et d'accompagner le développement de solutions innovantes pour l'autonomie des personnes à domicile, le pôle travaille autour de projets portant sur 3 axes :

- le confort de l'habitat : thermique, visuel, phonique/acoustique, fonctionnel, olfactif ;
- le maintien à domicile : sécurité des personnes, accompagnement et aide à l'hygiène, soins à domicile, observation et suivi médical, accompagnement à l'alimentation... ;
- le cadre de vie : activités physiques, environnement social, environnement de services et d'activités... ;

par cette articulation unique entre l'ensemble des problématiques associées à l'autonomie à domicile, souvent traitées de façon distinctes, par une réflexion partant des besoins des usagers plus que de la technologie, par la mise en œuvre d'une dynamique de co-construction des projets en associant toutes les parties prenantes à chaque étape de son développement.

Le pôle propose une association unique d'acteurs, de moyens et d'outils cherchant une alternative à l'innovation technologique tirée par les besoins industriels.

Par une coopération forte et une mutualisation de moyens, InnoVill'âge cherche le développement d'un entrepreneuriat local à impact social, sociétal ou environnemental sur les thématiques du pôle. Il s'inscrit dans le cadre du développement économique et durable du territoire du Grand Guéret en lien avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Historique de la démarche

Le Centre de Ressources Domotique, au nom de la compétence développement économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, a notamment pour mission de favoriser l'emploi et la vitalité économique autour des entreprises et sociétés dont l'activité concerne les solutions, produits et services liés à la domotique et à l'immo-tique. Il héberge pour cela des locaux destinés à son incubateur et sa pépinière d'entreprises et est un lieu ressource important pour les professionnels de ce secteur au fort développement.

Dans le cadre plus spécifique du développement économique du territoire autour des technologies de la domotique destinées à renforcer l'autonomie des personnes et à favoriser leur maintien à domicile, il a été proposé de fédérer de nombreux partenaires publics et privés autour d'un cluster. La création de ce cluster a fait l'objet d'un financement en 2013. Une mission d'études, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un cluster d'entreprises sur le territoire du Grand Guéret a par ailleurs été confiée à un cabinet à l'issue d'un appel d'offres. Elle s'est achevée fin décembre 2013. Trois axes de développement avaient alors été identifiés : la rénovation thermique, la formation et la lutte contre la dépendance (axe baptisé « financement de la dépendance »).

- L'axe « Rénovation thermique » avait pour objectif de cibler le marché solvable de la rénovation thermique et de le structurer au profit des artisans locaux, en vue de proposer aux particuliers un accompagnement complet dans leur démarche d'éco-rénovation, via une plateforme internet collaborative et ouverte au nom de la collectivité et sans surcoût pour l'habitant. Cet axe perdure aujourd'hui sous l'action dénommée « Alliance Thermique ».
- L'axe visant à faire du CRD un pôle de formation de référence prévoyait d'œuvrer à la constitution, en partenariat avec les représentants de l'enseignement creusois, d'une offre pionnière en matière de formation continue, ainsi qu'à l'ancrage du CRD dans son rôle de pôle universitaire autour de la domotique, de l'habitat et de la silver économie... La plupart des actions ont été réalisées ou engagées avec l'hébergement de deux licences professionnelles et d'une deuxième année de Master autour de ces thématiques, ainsi qu'au travers d'un travail pluripartenarial de réflexion sur la formation en domotique des élus et techniciens de collectivités locales ou encore la formation professionnelle de technico-commerciaux sédentaires et itinérants d'un grand groupe de revende de matériel électrique.
- L'axe « financement de la dépendance » avait pour sa part pour objectif de détecter et d'investir dans des solutions nouvelles (services et produits) au profit des seniors, en lien avec les acteurs privés en capacité à acheter ces solutions : les mutuelles et assurances. La Com' d'Agglo a ainsi souhaité dès l'origine construire un partenariat avec la MGEN pour co-investir dans une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). D'autres acteurs privés ont également été envisagés pour entrer au capital de la société, démarche qui a abouti au partenariat actuel. La SCIC devait être, dès cette réflexion liminaire, chargée de détecter des projets de création d'activités dans le domaine de la

silver économie et de les accompagner vers le marché, tout en mesurant leur impact sur le bien-être des seniors et la structuration de coûts des financeurs de la dépendance.

Plusieurs acteurs, aujourd'hui membres fondateurs de la SCIC, ont été approchés et ont travaillé au côté de la collectivité pour déboucher sur le projet dans sa configuration actuelle. Il s'agit de la MGEN, de SIRMAD et la fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité, du groupe Picoty, de la société Energie Perspective, de la Fabrique des Territoires Innovants et de l'Université de Limoges.

Après discussion et vote, le nom d'Innovill'âge a été retenu pour la SCIC et le cluster. La proposition de financement de la structure (frais de fonctionnement) et la participation au capital social ont été unanimement acceptées et la logique de clustering qui amènera nécessairement de nouveaux partenaires à intégrer la SCIC se basera sur ce même type de participation ; plusieurs perspectives sont d'ores et déjà envisagées et diverses entités publiques ou privées seront susceptibles d'être contactées et associées dans les mois et les années qui viennent.



► Une SCIC, pourquoi, comment ?

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une société constituée sous forme de SARL ou de SA à capital variable régie par le code de commerce.

Elle a pour objet la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale.

La SCIC peut concerner tous les secteurs d'activités, dès lors que l'intérêt collectif se justifie par un projet de territoire ou de filière d'activité impliquant un sociétariat hétérogène (multisociétariat), le respect des règles coopératives (1 personne = 1 voix) et la gestion désintéressée (réinvestissement dans l'activité des excédents). La société coopérative d'intérêt collectif « Innovill'âge » est donc créée sous forme de société par actions simplifiée à capital variable.

61

Les objectifs de la SCIC InnoVill'âge

Les travaux d'Innovill'âge visent plusieurs objectifs, dans la démarche et les valeurs de l'économie sociale et solidaire :

- créer les conditions d'une action collective, coordonnée et collaborative de ses membres ;
- sur le thème de la prévention de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors, générer des idées, des projets et des entreprises sociales, c'est-à-dire des entreprises poursuivant à la fois un objectif économique et un objectif social ;
- accompagner et accélérer les projets relatifs au thème du cluster (montage de projet, accès aux financements) et veiller à l'adaptation de projets de services à la personne (santé active, éducation thérapeutique...) ;
- produire des innovations sociales en lien avec le bien-vivre chez soi, permettant de développer des activités économiques nouvelles pour le territoire et des services innovants pour les habitants ;
- faire du Grand Guéret le territoire national de référence sur le thème de la prévention de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors.

Dans ce cadre, la SCIC Innovill'âge va agir :

- pour ses coopérateurs et ses partenaires pour lesquels elle favorisera le développement de projets et l'innovation sociale ;
- pour le territoire, pour lequel elle favorisera le développement d'activité économique ;
- pour la collectivité, pour laquelle elle développera de nouvelles solutions pour favoriser le « mieux vivre chez soi » des citoyens.

Producteurs de biens ou de services de la coopérative	Apports	Nombre de parts sociales
Fabrique des Territoires Innovants	100 euros	1
Total Producteurs	100 euros	1

Bénéficiaires	Apports	Nombre de parts sociales
Energie Perspective	1 000 euros	10
Picoty	1 000 euros	10
Total Bénéficiaires	2 000 euros	20

Collectivités leurs groupements et les établissements publics territoriaux	Apports	Nombre de parts sociales
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	1 000 euros	10
Total Collectivités		

Autres types d'Associés/Contributeurs par tout autre moyen à l'activité de la coopérative	Apports	Nombre de parts sociales
MGEN	1 000 euros	10
Sirmad	1 000 euros	10
Université	100 euros	1
Total Autres types d'Associés/Contributeurs	2 100 euros	21

62

La SCIC comprend les membres fondateurs suivants avec les apports au capital indiqués pour chacun :
En outre, dans le cadre du fonctionnement de l'année 2015 de la SCIC, il a été prévu le budget prévisionnel suivant :

Structures	Montant en Euros
SIRMAD	39 000
MGEN	39 000
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	43 000
PICOTY	15 000
FTI	26 300
TOTAL	162 300

La durée proposée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

L'objet statutaire de la SCIC est le suivant : viser à soutenir le développement du territoire autour des problématiques de l'autonomie et du bien vivre chez soi qui se réalisera, de manière non limitative, à titre gratuit ou onéreux, à travers les activités suivantes :

- animer le réseau de partenaires ;
- développer et promouvoir des solutions innovantes à impact social et économiquement pérennes ;
- favoriser les effets de mutualisation entre les projets portés par le territoire et entre les entreprises qui se développent au sein du territoire, en leur faisant bénéficier d'innovations et en leur permettant leur rentabilité ;
- promouvoir et organiser les outils collaboratifs du territoire, notamment lieux ouverts d'innovation, outils d'incubation ou d'accélération.
- favoriser l'investissement à impact social et de façon économiquement pérenne, notamment par l'identification des entreprises sociales prometteuses et par l'amélioration et l'invention des outils les plus appropriés ;
- structurer un espace de déploiement des offres sociales innovantes du réseau de la Fabrique des territoires Innovants ;

- participer à des travaux de recherche et de développement...
- ... et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à ces activités, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières ou de crédit, concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, dans le strict respect des objectifs que la SCIC s'est assignée. Elle pourra en outre réaliser des investissements de toute nature, notamment par voie de prise de participations ou d'intérêts directe ou indirecte dans toutes sociétés et entreprises et sous quelque forme que ce soit, ou de création de sociétés nouvelles.

Le siège social de la SCIC est le Centre de Ressources Domotique, 29 Route de Courtille à Guéret. Le Centre de Ressources Domotique assure le secrétariat.

Et la com ?

En collaboration avec l'équipe du Centre de Ressources Domotique :

- Mise à jour du site Internet dédié et gestion des noms de domaine
- Commande d'une insertion dans les pagesjaunes
- Conception des affiches et achat de campagnes d'affichage 4x3 pour le salon régional de la Domotique
- Conception des affiches A3, A4, abribus, du dépliant, du flyer, d'un kit de communication, d'un plan du salon et de l'invitation au Salon...
- Achat d'objets publicitaires
- Gestion du budget domotique
- Publications de tweets et d'actualités sur la page facebook du Pôle Domotique et Santé
- 5 points presse organisés (Signature convention l'ECTI, lancement de la SCIC Innovill'Âge, rentrée 2015 au Centre de Ressources, Salon Régional de la Domotique à Guéret et à Limoges) avec pour chacun sa préparation et la rédaction du dossier de presse

Page Facebook du Pôle Domotique et Santé Odyssee 2023 :
Nous sommes passés de 91 à 136 fans en 2015 (+ 45 fans, soit une augmentation de 50 %)



63

► www.odyssee2023.fr



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Implication directe de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à travers ses compétences et actions d'intérêt communautaire

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre directement certains plans d'actions, programmes, schémas, dispositifs ou équipements permettant de répondre au Documents d'Orientations et d'Objectifs.

► En matière de logements et d'habitat : l'organisation de la production de l'offre de logements sociaux publics, la poursuite des dispositifs d'amélioration de l'habitat Privé (PIG) et des opérations d'incitation à la rénovation des « façades », le développement d'une offre de logements spécifiques (étudiants, jeunes, personnes âgées, en rupture familiale ou sociale...);

► En matière de développement économique : poursuite de l'aménagement du parc industriel et des zones d'activités artisanales, extension de la démarche Iso 14001, ou de la réhabilitation des ZA (ancien site du BSMAT, La Jarrige - Saint-Vaury) ou aménagement de nouveaux sites (Ajain), création d'un tiers-lieu...
Exemple : prise de compétence pour la réalisation d'un Diagnostic Agricole Territorial ;

► En matière de mobilité : mise en œuvre du Programme Global de Déplacements du Grand Guéret, volet transport et mobilité du SCOT, et développement des réseaux de transports publics : lignes (péri)urbaines et transports à la demande, étude pour la réalisation d'un pôle intermodal autour du site de la gare de Guéret, réflexions sur l'amélioration des déplacements doux dans les communes (exemple de Guéret via les réflexions engagées dans l'élaboration du futur Contrat de Ville) ;

► En matière de développement de l'offre de services et d'équipements publics : poursuite de la structuration de l'offre liée à la petite enfance, mise en place d'un réseau de lecture publique, construction d'une maison de santé à Saint-Vaury et réflexions engagées sur Guéret.

► En matière de développement durable : mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCET), étude pour l'implantation d'éoliennes, élaboration d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) sur la Creuse en partenariat avec le SIAGA, mise en œuvre d'actions de restauration des rives de la Gartempe et de la Creuse, suivi des mises aux normes d'assainissement non collectifs via le SPANC.

Association de la Communauté d'Agglomération aux échelles intra et supra-territoriales

Avec cette compétence SCOT, la Com' d'Agglo est désormais systématiquement associée au travers de contributions ou avis à l'élaboration, la révision ou la modification de schémas, de programmes ou plan d'actions aux échelles intercommunales, départementales ou régionales permettant de prendre en compte les grandes orientations et d'objectifs du projet d'aménagement du territoire guérétois dans le cadre de :

- la politique de l'habitat : Plan Départemental d'Aides pour le Logement des Personnes Défavorisées, Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;
- L'aménagement du territoire, le développement économique et commercial et la mobilité : Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC), de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- la Protection de l'Environnement : suivi de l'élaboration et consultation sur le Schéma Régional des Continuités Ecologiques (SRCE).

Elaboration et mise en compatibilité des documents d'aménagement et d'urbanisme de rang inférieur

L'Agglomération intervient aussi localement en apportant un conseil préalable aux communes souhaitant réaliser des études et/ou se doter ou réviser leur document d'urbanisme et en participant à l'élaboration ou la révision de ces documents d'urbanisme communaux.

L'année 2015 a ainsi permis de contribuer aux opérations suivantes :

- Saint-Vaury et Bussière-Dunoise : réflexions sur l'opportunité de lancer l'élaboration, respectivement d'un PLU et d'une carte communale en concertation, le plus en amont possible, avec les services communaux, les bureaux d'études et les services de l'Etat ;
- Saint-Sulpice-le-Guérois : participation à la finalisation du PLU ;
- Sainte-Feyre : avis sur la modification simplifiée du PLU ;
- Guéret : lancement d'une étude urbaine ;
- Saint-Fiel, Sainte-Feyre, Guéret, la Chapelle-Taillefert : mise en compatibilité des PLU...

Pour mémoire, l'ensemble des documents d'urbanisme communaux existants ou à venir devront être examinés pour être mis en compatibilité avec le SCOT, les lois ALUR et Grenelle tandis que les futures élaborations de documents d'urbanisme (inter)communaux devront intégrer les objectifs et orientations du SCOT, puis du PLH, du PGD, du PCET, etc.

L'objectif sera de réfléchir à moyen terme à la mise en cohérence de ces documents d'urbanisme dans un document unique.

Parallèlement, la commission aménagement devra préparer en 2015 le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions menées ou à réaliser, pour préparer un bilan début 2016 de la mise en œuvre du SCOT à travers les indicateurs prédéfinis et organisés en fonction des 3 dimensions et 14 objectifs de ce projet d'aménagement et de développement durable.

Elaboration d'un Diagnostic Agricole Territorial à l'échelle du Grand Guéret

65

L'année 2015 a permis la finalisation du Diagnostic Agricole à l'échelle du territoire communautaire. Celui-ci traduit la volonté politique de mettre en œuvre une stratégie de développement agricole territorial avec pour objectifs de permettre à la collectivité et aux acteurs locaux :

- de mesurer le poids de l'agriculture et de connaître ses spécificités,
- d'évaluer ses atouts et ses contraintes,
- d'imaginer ses perspectives d'amélioration et/ou de transformation à partir d'un scénario d'évolution volontariste, tout en prenant en compte les plans, programmes et actions mises en œuvre aux différentes échelles (inter)communales (SCOT, PLU, schéma de développement touristique, Contrat de rivière...) et intracommunautaires : Europe (PAC), Etat, Région et Département...
- de proposer, en concertation avec les acteurs de ce domaine économique, un certain nombre d'actions visant à développer et/ou diversifier ces activités tout en répondant aux objectifs de développement durable.

A l'issue d'un travail participatif apprécié entre les élus, les partenaires institutionnels et les acteurs du monde agricole, la stratégie de l'Agglo a été affinée à travers la hiérarchisation d'un programme d'actions adapté au territoire et validé en Conseil Communautaire en juin 2015, qui doit permettre en priorité de :

- conforter la mise en place de circuits de proximité par la structuration de formes d'organisation autour de l'approvisionnement local,
- mettre en place une veille foncière sur les secteurs en mutation, via l'outil « Vigifoncier » de la SAFER, pour favoriser les échanges de parcelles agricoles,
- être un relais efficace dans l'accompagnement à la transmission des exploitations en se positionnant comme un acteur reconnu,
- réserver le foncier agricole en accompagnant les communes dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme,
- créer une structure collective de gestion de la forêt privée (Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière via la Charte Forestière du Pays de Guéret) et développer la valorisation du bois forestier et bocager.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fourrière canine intercommunale

Rappel

Début de gestion : fin janvier 2014

Capacité : 10 Chiens

8 Box couverts, 1 SAS de dépôt réservé aux forces de police, pompiers, gendarmerie et vétérinaire,

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12 h, fermeture les week-ends et jours fériés, captures du lundi au vendredi de 8h à 17h (en dehors possibilité de joindre l'ESAT ou le cabinet vétérinaire par téléphone)

Gestion assurée par l'ESAT APAJH : 1 capacitaine et 2 autres agents

Vétérinaire actuel : Cabinet Vétérinaire de la Gare situé à Guéret,

Coût annuel 2015 (ESAT): 65 188 € / (Cabinet vétérinaire) : 51 48 €

COMMUNES	CAPTURES	CHIENS			
		REMIS A LA SPA	RENDU AU PROPRIETAIRE	EUTHANASIE	VOLE
AJAIN	2	0	2	-	-
ANZEME	1	1	0	-	-
BUSSIÈRE-DUNOISE	5	2	3	-	-
GLENIC	3	2	1	-	-
GUERET	39	13	26	-	-
JOUILLAT	3	2	1	-	-
LA BRIONNE	1	0	1	-	-
LA CELLE DUNOISE	1	0	1	-	-
MONTAIGUT	1	0	1	-	-
SAINT-ELOI	3	3	0	-	-
ST-LEGER-LE-GTS	7	6	1	-	-
SAINT-LAURENT	3	1	2	-	-
ST-SULPICE-LE-GTS	12	6	6	-	-
SAINT-VAURY	1	0	1	-	-
SAINTE-FEYRE	5	3	2	-	-
SAINT-FIEL	1	1	0	-	-
TOTAL	88	40	48	-	-

66

Bilan du fonctionnement courant de l'année 2015

Statistiques de l'année

Soit 45,45 % de chiens cédés à la SPA

Soit 54,55 % de chiens rendus aux propriétaires

• Points positifs:

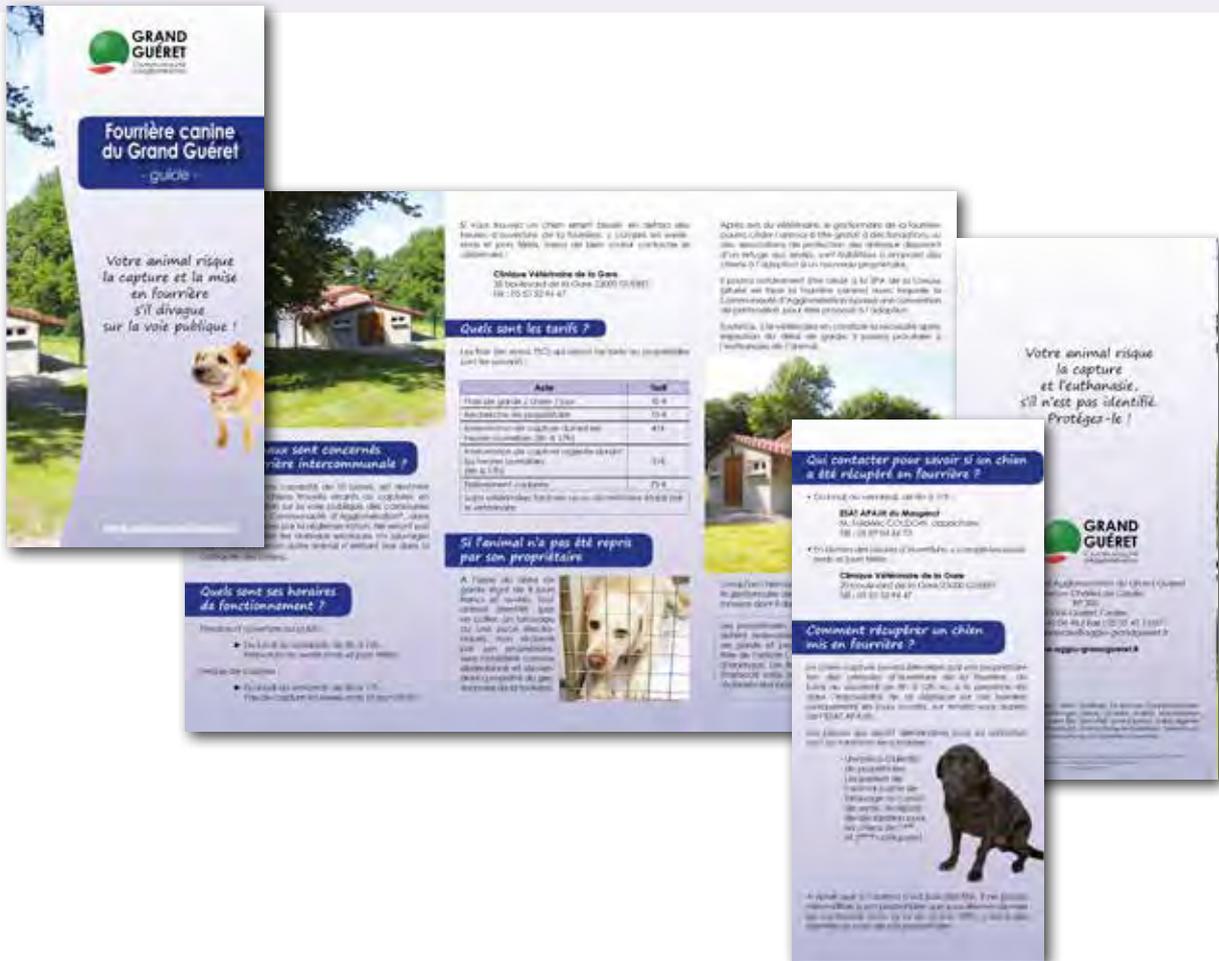
- la qualité de la gestion effectuée par les services de l'ESAT - APAJH et le cabinet CAP VETO (délais des interventions, gestion administrative, bonne tenue des registres et traçabilité, possibilité de contacter le gestionnaire et le cabinet vétérinaire le week-end),
- le bon partenariat avec la SPA de la Creuse.

• Points à améliorer :

- l'intervention des pompiers via le SAS (restitution des clés en janvier 2016),
- les suites à donner à la visite sanitaire annuelle 2015 du cabinet CAPVETO (local pour chiots, local de quarantaine, fiches explicatives à l'entrée pour assurer une bonne communication entre les employés assurant les soins, contrôle de l'hygrométrie et de l'humidité, vide sanitaire, sacs entamés à stocker dans des conteneurs étanches, armoire sous clés pour les médicaments, revêtements (résines, caillebotis) pour certains boxes en cas de chiens présentant des lésions, veiller à une bonne désinfection, stage du personnel dangerosité de animaux, tenue pour le personnel, chatterie),
- les interventions rares pour d'autres communes extérieures au territoire (intervention et facturation).

Et la com ?

Suite au changement du cabinet vétérinaire partenaire de la fourrière, le service communication modifié le dépliant existant et l'a diffusé chez les partenaires et dans les mairies du Grand Guéret. Les pages concernées sur le site web de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont également été mises à jour.



LOGEMENT & HABITAT

Politique de l'Habitat

Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Habitat, adopté en 2014, a permis en 2015 de poursuivre ou d'engager un certain nombre d'actions sur l'ensemble du territoire intercommunal :

1. La redynamisation des centres bourgs par la reconquête du bâti vacant et du foncier libre
 - Action 1.1 : Réhabilitation du Parc Privé : poursuite du PIG
 - Action 1.2 : Prorogation de l'opération d'incitation à la mise en valeur des façades situées dans les centres bourgs.
2. Le développement d'une offre de logements diversifiée et accessible aux ménages modestes
 - Action 3. 1 : La restructuration du parc social : projet de démolition et de reconstruction de 6 logements par Creusalis dans le quartier de Champegaud à Guéret
 - Action 3.2 : Programmation de la construction de logements publics (très) sociaux sur le territoire du Grand Guéret
 - Action 3.4: Poursuite de la démarche sur l'attractivité résidentielle des immeubles collectifs sociaux (réflexion engagée dans le cadre du Contrat de Ville de « l'Albatros », avec la ville de Guéret et les bailleurs sociaux
 - Action 3.8 : opportunités et faisabilité d'une résidence accueil à Guéret
 - Action 3.9 : opportunités de création d'une nouvelle offre de logements pour les jeunes et étudiants à Guéret

68 Parallèlement, le programme d'actions du PLH est complété par un engagement des communes à conduire un projet sur la durée du PLH qui impulse de la cohérence entre les volontés d'accueil, l'utilisation de foncier bâti vacant, la limitation de la consommation foncière et la densification des opérations d'aménagement. Parmi les opérations identifiées en 2014, l'année 2015 a vu la concrétisation des projets suivants :

- fin de l'aménagement de l'éco-village à Saint-Christophe et vente de 5 lots dont 4 pour Creusalis,
- acquisition / amélioration de 2 logements en centre bourg à Saint-Laurent (en cours de réalisation par la « Maison Familiale Creusoise ») et à Saint-Léger-le-Guérois (opération réalisée en régie par la commune),
- réalisation par la ville d'un lotissement dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain à Champegaud à Guéret,
- étude pour l'aménagement d'un nouvel éco-quartier à Saint-Sulpice-le-Guérois autour du futur groupe scolaire élémentaire,
- étude de réhabilitation des logements individuels de l'EHPAD de Bussière-Dunoise pour créer une offre locative intergénérationnelle.

De plus, la concertation avec l'ensemble des communes durant l'année écoulée a permis d'intégrer les initiatives en cours ou projetées au niveau communal :

- création d'un futur d'éco quartier à Saint-Fiel,
- élaboration d'étude et/ou de documents d'urbanisme : étude urbaine à Guéret (en lien avec le CV de « l'Albatros »), Plan Local d'Urbanisme à Saint-Vaury, carte communale à Bussière-Dunoise.

L'ensemble de ces initiatives est suivi par les services de l'Agglo (services Habitat et techniques, Conseiller en Energie Partagée...) qui apportent, le cas échéant, une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes.

Zoom sur l'habitat privé

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération a relancé depuis 2012 des actions en matière d'amélioration de l'habitat privé et de rénovation des façades dans les centres bourgs : le Programme d'Intérêt Général (PIG) et l'« Opération Façades ».

► Programme d'Intérêt Général

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) signé en octobre 2012 en partenariat avec l'ANAH, la Région et le Conseil Général de la Creuse, initialement mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2014, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015. Les mêmes priorités ont été reconduites pour l'année 2015 :

- la lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé,
- la précarité énergétique notamment en faveur des ménages les plus modestes,
- l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie,
- la mise aux normes des assainissements autonomes.

Le suivi administratif, technique et financier a été maintenu et renforcé grâce à un partenariat dynamique de plusieurs acteurs intervenant dans ce domaine. Ces différents partenaires sont :

- les assistantes sociales : principales sources de repérages pour les dossiers «adaptation», travail d'échanges d'informations et de suivi des dossiers ;
- les thermiciens pour la réalisation de diagnostics thermiques ;
- le PACT 23 pour la réalisation de diagnostics « autonomie » et « insalubrité » ainsi que le portage financier ;
- l'Espace Info Energie : permanences dans les différentes communes du Grand Guéret, partage d'informations relatives aux économies d'énergie et aux financements ;
- les artisans, essentiellement locaux : diffusion d'informations sur les aides, partage d'informations techniques, échanges lors de la Foire Expo de Guéret, du Salon de l'Habitat et du salon de la Domotique.

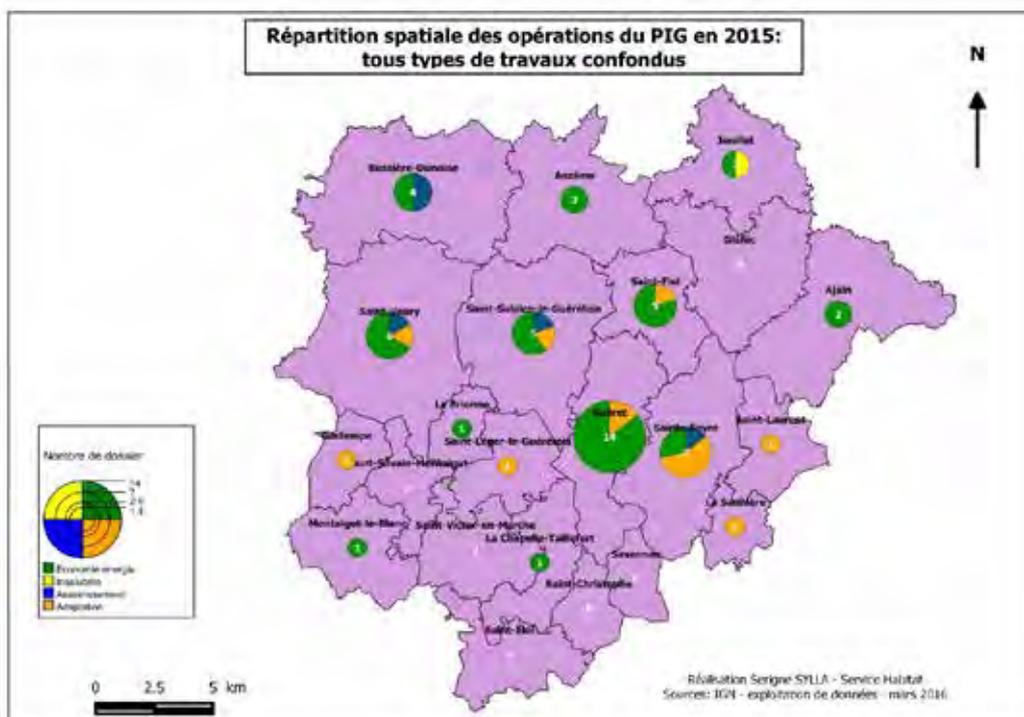
Ainsi, pour cette année 2015, plus de 160 nouveaux contacts ont été renseignés et 59 dossiers déposés :

- 40 projets comportant des travaux d'économies d'énergie,
- 13 dossiers de travaux d'adaptation pour le maintien à domicile,
- 5 projets de mise aux normes des assainissements autonomes,
- 1 dossier de travaux lourds pour la réhabilitation d'un logement insalubre.

Sur l'ensemble de ces dossiers, 53 ont été agréés pour l'année 2015, représentant un montant global de 944 470 € de travaux et 32 459 € de subventions de notre collectivité.

De ce fait, 1 € d'investissement de notre collectivité dans l'activité du bâtiment génère 30 € de volume d'activités pour les entreprises du bâtiment, sachant qu'elles proviennent à plus de 80 % du territoire communautaire.

La carte ci-dessous démontre la pluralité des opérations et la diversité des projets.



Depuis le 31 décembre 2015, le PIG est arrivé à terme. Dans l'objectif de poursuivre la dynamique engagée par les 9 PIG à l'échelle du Département de la Creuse, le Conseil Départemental a piloté en 2015, une étude pré-opérationnelle sur l'ensemble de son territoire afin de déterminer le(s) dispositif(s) à mettre en place pour la poursuite des politiques sur l'habitat privé à partir de 2016. Cette étude a abouti à la proposition de mise en œuvre à l'échelle départementale pour une période temporaire de 3 ans de 2 PIG portant sur :

- l'efficacité énergétique des logements et l'adaptation au maintien à domicile,
- la lutte contre l'habitat indigne (sortie d'insalubrité, habitat très dégradé...).

Les modalités de mise en place de ces 2 PIG ont été présentées en fin d'année 2015 et devrait se concrétiser dans le courant du premier semestre 2016.

► Opérations façades

Mis en place depuis avril 2012, ce dispositif s'insère dans une logique d'accompagnement des actions publiques engagées par la plupart des communes de la Com' d'Agglo, mais également dans un souci de redynamisation et de renforcement de l'attractivité des centres bourgs et du centre-ville de Guéret. Ces centres urbains et ruraux se caractérisent par leur rôle de symbole et de vitrine d'image positive, d'identité locale et de plus-value économique et touristique du territoire.

Les principaux partenaires sur ce dispositif sont :

- la CAUE : conseil et encadrement architectural et technique notamment via la rédaction de fiche de recommandation ;
- la Fondation du Patrimoine : échange d'informations, suivi des propriétaires bénéficiant de subventions et/ ou d'avantages fiscaux.

Pour l'année 2015, 7 pré-dossiers ont été constitués, 2 demandes de subvention agréées et 1 projet finalisé. Sur ces 2 agréments et le projet finalisé, l'investissement de la Communauté d'Agglomération est estimé à 12 936 € pour un montant total de travaux de 53 875 €.

Ce dispositif est prolongé pour l'année 2016 ; une campagne de communication a été relancée en fin d'année pour le redynamiser à travers notamment une campagne d'affichage réalisée au niveau des arrêts de bus de la ville et dans les mairies concernées. Le développement du travail partenarial devraient également permettre une continuité voire une augmentation des opérations de rénovation avec un objectif de 12 logements par an soit une prévision budgétaire avoisinant 30 000 €.

► Perspectives : vers une redéfinition des aides

Les quatre années de PIG ont permis de mettre en place une réelle dynamique de rénovation à l'échelle du territoire communautaire (170 dossiers déposés) et des retombées économiques locales importantes. Ces actions devraient se poursuivre avec la mise en place de 2 nouveaux PIG à l'échelle de la Creuse, portés par le Conseil Départemental. Dans ce cadre, les aides accordées aux propriétaires par l'Agglomération pourront être redéfinies.

Une harmonisation sera également recherchée dans le cadre de travaux de mise aux normes de l'assainissement, en parallèle avec le nouveau dispositif initié avec l'Agence de l'Eau qui permet de financer jusqu'à 60 % de ces travaux de mises aux normes des installations existantes dans certains secteurs prioritaires.

Par ailleurs, dans l'optique d'accompagner les actions publiques des communes du Grand Guéret dans la valorisation de leur image, la redynamisation et le renforcement de l'attractivité des centres, l'opération façades reste un outil incitatif. La communication sur ces aides sera localement renforcée ainsi que le partenariat avec les élus et le personnel des communes éligibles.

L'étude pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dite de Renouvellement Urbain sur le centre ancien de Guéret pourrait également renforcer cette politique, à l'échelle de la commune-centre.

LOGEMENT & HABITAT

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Aire d'Accueil des Gens du Voyage : une fréquentation qui ne se dément pas

Après plus de 6 ans d'ouverture, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est toujours autant attractive auprès de cette population et permet donc à de plus en plus de familles de séjourner temporairement et de façon autorisée sur le territoire.

Ainsi, sur l'année 2015, 70 familles, représentant au total 305 personnes dont 153 enfants de moins de 18 ans, ont été accueillies sur le site.

La durée de séjour moyen est de 42 jours confirmant la tendance à la sédentarisation sur l'agglomération pour au moins 20 % des familles accueillies.

Globalement, cela représente un taux annuel d'occupation de 62 %, soit 3141 journées facturées pour l'année, en légère baisse par rapport à 2014.

Certains pics de fréquentation ont cependant permis d'occuper le site en quasi-totalité (14 emplacements) au début du printemps et à la fin de l'automne alors que les périodes d'été et du début de l'automne étaient plus propices aux déplacements. Ceci traduit un ancrage territorial de plus en plus important et une certaine reconnaissance de la qualité du site par ces résidents.

Des incivilités qui persistent malgré une volonté d'amélioration continue

L'Aire d'Accueil a connu diverses difficultés, en partie dues aux périodes de fortes fréquentations et/ou d'ancrage territorial de certaines familles, qui se traduisent par :

- une série de « petites dégradations » sur les espaces communs : zone d'entrée, transformateur ErDF, grillage SAUR, clôture du site, panneaux signalétiques... ;
- la destruction des équipements des blocs sanitaires (prises électriques, éclairages, évier, serrures...) ou des dégradations diverses (peintures des portes, éviers, sur les emplacements...) ;
- des incivilités croissantes auprès des agents d'accueil, du personnel de la Com' d'Agglo et des élus.

Pour faire face à ces difficultés, la collectivité a dû réaliser différentes réparations afin de remettre en conformité l'ensemble du site, ce qui n'a pas permis d'engager la réflexion sur la fermeture complète des blocs sanitaires.

Parallèlement, les comportements de certains résidents, réfractaires et/ou menaçants, ont continué à mobiliser les services et élus de l'Agglo, qui sont intervenus avec ou en complément des agents d'accueil.

Aussi, la commission Habitat a poursuivi sa réflexion concernant les diverses possibilités de gestion du site : maintien de la régie, délégation de service public, prestation de service, télégestion des séjours et paiement des redevances...

Vers le transfert de la gestion du site à une société privée spécialisée

L'ensemble des événements précités a conforté la collectivité dans son idée de confier, via un marché de prestations de services, la gestion de l'aire d'accueil à une société privée spécialisée.

L'appel d'offres lancé au printemps a été suivi pendant l'été d'une négociation avec 3 prestataires spécialisés, préalablement sélectionnés. Ce marché a finalement été confié le 20 août 2015 à la société Vago pour une période d'un an, reconductible 3 fois.

Conjointement, la Communauté d'Agglomération a fait installer dans le local d'accueil un système automatique de télégestion. Celui-ci permet de relier directement les consommations de fluides des usagers au solde de leur compte correspondant à leur séjour. Ce système a pour objectif de simplifier la gestion quotidienne

de l'occupation du site et permet de gérer et d'anticiper le paiement des séjours et de supprimer les situations d'impayés.

Dans ce même temps, la société Vago a réalisé sur le territoire le recrutement de 2 agents d'accueil qui assureront l'ensemble des tâches liées à la gestion et à l'entretien du site.

L'Etat des lieux de l'aire d'accueil a été réalisé fin août et a été suivi de divers petits travaux de réparation, ce qui a permis de transférer officiellement la gestion du site à cette société à compter du 1^{er} octobre 2015.

Une réunion de coordination a ensuite été organisée début novembre entre les services et élus de la commission Habitat, les agents et responsables de la société Vago ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires de l'Agglo : services de l'Etat (DDT et DDCSPP), forces de l'ordre (police et gendarmerie), travailleurs sociaux (UTAS, du CCAS de Guéret) et de la mission Tsigane de l'UDAF.

Les objectifs de cette rencontre étaient de présenter la nouvelle équipe de gestionnaires, de préciser le nouveau mode de fonctionnement (télégestion) et de poursuivre ou relancer les partenariats existants.

Pour information, les horaires d'ouverture au public ont légèrement été modifiées : l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est ouverte 6 jours sur 7 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00, les samedis matins de 8h30 à 12h30 pendant toute l'année, sauf période de fermeture annuelle fixée par arrêté du Président. En dehors de ces horaires, un système d'astreinte téléphonique a été mis en place pour répondre à d'éventuels problèmes de sécurité et ainsi assurer la tranquillité publique du site.

Passation d'un acte de vente pour la cession d'une parcelle de terrain à bâtir à M. Quentin COLO

Les travaux d'aménagement de l'éco-village ont été réalisés durant les années 2012-13 par notre collectivité et ont été déclarés conformes au permis d'aménager le 27 mars 2013.

M. Quentin COLO a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour lui réserver une parcelle de terrain d'une superficie de 522 m² et cadastrée n° 145, section AB, de l'éco-village en vue d'y faire construire sa résidence principale.

Le Conseil Communautaire réuni le 1^{er} Octobre 2015 a approuvé la cession à M. Quentin COLO de cette parcelle de terrain, pour un prix de vente de 25 € HT/m², soit 15 660 € TTC.

L'acte de vente a été signé en l'étude de Maître CERCLIER le 11 décembre 2015.

Et la com ?

En collaboration avec le service :

- Gestion du budget communication du service
- Conception des affiches abribus et A3 OPERATIONS FACADES pour les communes bénéficiant du dispositif
- Actus sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération
- Diffusion du matériel de communication (presse, web, réseaux sociaux) des différentes permanences habitats organisées dans l'année (6 au total en 2015)
- Encart publicitaire pour l'Eco-village, visible en ligne pendant 1 mois sur le site d'Immonot

URBANISME

Service commun " Instruction du droit des sols "

Instruction du droit des sols : un premier service commun au sein de l'Agglo

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite " loi ALUR " a eu pour effet des évolutions sur différents domaines de l'urbanisme dont l'instruction du droit des sols. Elle met fin à la disposition gratuite des services de l'Etat pour l'application du droit des sols à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. La loi ALUR acte la pleine et entière responsabilité des collectivités locales sur l'instruction des autorisations de construire au 1^{er} juillet 2015 pour les Communes dotées d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou POS abrogé et d'une Carte Communale de compétence communale.

Il revient donc aux Maires, autorités compétentes pour délivrer les actes au nom de la commune, faisant partie d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants, de charger ses services de l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015. 17 communes du Grand Guéret étaient concernées par l'application de ce texte.

► Création d'un service commun d'instruction du droit des sols auquel 17 communes ont adhéré

Compte tenu du soutien nécessaire à apporter aux communes membres du Grand Guéret qui ne bénéficiaient plus des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'autorisation du sol en matière d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015, une réflexion sur une mutualisation de ce service d'instruction entre la Collectivité et ses communes membres a été engagée.

74

C'est dans cette perspective qu'il a été proposé de créer un service commun en la matière dénommé « Service Instruction du droit des sols ». Il s'agit du premier service commun créé au niveau de la Com' d'Agglo. Pour ce faire, la commune de Guéret a mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, deux agents du service urbanisme qui assuraient déjà, dans le cadre de leurs missions, l'instruction des autorisations d'urbanisme au niveau de la ville. Par ailleurs, un agent à temps plein a été recruté par la Communauté d'Agglomération. Ce service commun et mutualisé " Instruction du droit des sols " est situé au sein du service Urbanisme à la Mairie de Guéret.

L'objectif des élus communautaires de rendre ce service opérationnel au 1^{er} juillet 2015 a été tenu. 17 sur les 22 communes du Grand Guéret étaient concernées par l'application de la loi ALUR, rendant nécessaire pour leurs administrés la continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme après cette date.

Ces 17 municipalités ont choisi d'adhérer à ce service commun.

► Modalités de fonctionnement du service

La mise à disposition du service instructeur pour les communes adhérentes donne lieu à rémunération au profit de la Communauté d'Agglomération pour couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les communes versent annuellement une contribution correspondant à ces charges. La répartition de cette contribution s'établit comme suit :

- sur la base du coût unitaire de fonctionnement du service,
- multiplié par le nombre d'actes d'urbanisme pondérés instruits sur la commune au cours de l'année considérée.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2015, l'instruction du droit des sols était assuré gratuitement par les services de l'Etat. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, le coût du service commun pour la Com' d'Agglo s'est élevé à 37 000 €. 230 actes y ont été déposés et instruits pendant cette période.

L'adhésion à ce service ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'actes d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance et signature des actes qui restent de son seul ressort et continuent d'être effectuées dans leurs mairies respectives.

Le service instructeur assure ainsi l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire du Grand Guéret :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager,
- les déclarations préalables,
- les certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme.

Nombre d'actes par commune

1^{er} juillet 2015 - 31 décembre 2015

	Cub	DP	PC	PD	total	
Ajain	0	7	3	0	10	cc
Anzème	2	4	0	0	6	rnu
La Brionne	1		1	0	2	rnu
La Chapelle T	0	2	3	0	5	plu
Jouillat	1	3	3	0	7	cc
Montaigut le Blanc	2	0	0	0	2	rnu
La Saunière	4	7	3	0	14	rnu
Savennes	0	0	2	0	2	rnu
Saint Christophe	0	0	2	0	2	rnu
Sainte Feyre	3	4	12	0	19	plu
Saint Fiel	3	8	4	1	16	plu
Saint Léger Le G	0	4	5	0	9	cc
St Silvain Montaigut	0	3	1	0	4	rnu
Saint Sulpice Le G	0	11	9	0	20	pos
Saint Vaury	7	8	7	0	22	pos
St Victor en Marche	0	4	5	0	9	rnu

23 65 60 1

total sans Guéret 149

Guéret 7 57 15 1 80

	Cub	DP	PC	PD	total
total avec Guéret	30	122	75	2	229

TRANSPORTS PUBLICS

Le réseau aggro'Bus



Evolution du réseau aggro'Bus

Pour sa 2^e année d'exploitation, le réseau aggro'Bus a continué d'évoluer pour répondre aux mieux à la demande de ses usagers. Le réseau permet toujours ainsi :

- de rejoindre directement Guéret depuis les communes rurales,
- de rejoindre les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les établissements de santé du Grand Guéret depuis les communes rurales ou depuis Guéret,
- de rejoindre les pôles de services depuis les communes rurales,
- de faciliter l'accès au centre-ville de Guéret en proposant un mode alternatif à la voiture.

4 grands services définissent le réseau de transport public de l'Agglomération :

- 7 lignes urbaines régulières dans Guéret,
- 4 secteurs TAD desservis par les Navettes du Grand Guéret avec trois niveaux de services,
- le service scolaire sur tout le territoire,
- un espace dédié aux déplacements : l'Espace Mobilité.

76

► Restructuration des lignes urbaines

Au début de l'année 2015, le réseau aggro'Bus comptait 4 lignes urbaines (A, B, C et D) exécutées avec 4 bus desservant 70 arrêts sur Guéret.

→ La Ligne A (22 min) : boucle desservant la ville dans sa partie sud, elle conserve une grande partie de son ancien parcours avec comme nouveauté la desserte d'Anna Quinquaud (desservie par la ligne B précédemment).

→ La Ligne B (21 min ou 31 min en extension), boucle desservant le nord de la ville : elle conserve uniquement son parcours du secteur nord, Parc d'Activités, quartier de Jouhet et Charsat.

→ La Ligne C (31 min), boucle desservant la partie ouest de la ville : ne desservira plus Pommeil, mais uniquement les quartiers de Beauregard, Courtille, Champegaud.

→ La Ligne D (29 min), nouvelle ligne reprenant la partie est de la ville desservie précédemment par la ligne C : dessert le quartier de Pommeil et revient sur le centre-ville.

Pour la rentrée de septembre 2015, le réseau a amélioré son offre pour avoir des lignes plus rapides.

C'est pourquoi les lignes urbaines ont été réorganisé en 7 boucles (A, B, C, D, E, F et G) exécutées en alternance avec 4 bus desservant 78 arrêts.



- La Ligne A (20 min), boucle desservant le centre-ville et le sud de la ville : elle conserve son ancien parcours.
- La Ligne B (20 min), boucle desservant le nord de la ville : Maindigour, le Parc d'Activités en revenant sur Berry.
- La Ligne C (17 min), boucle desservant la partie nord-ouest de la ville : Courtille et Beauregard.
- La Ligne D (14 min), boucle desservant la partie sud-est : Hôtel de Ville et Pommeil.
- La Ligne E (15 min), boucle desservant la partie nord-est : Berry et Jouhet.
- La Ligne F (entre 15 et 18 min), boucle desservant la partie sud-ouest : Courtille, Rochefort et Champegaud à certains horaires.
- La Ligne G (15 min), boucle desservant la partie est : Charsat et Ribière.

► [Les Navettes du Grand Guéret en Transport à la Demande](#)

Pour l'année 2015, le service de Transport à la Demande n'a pas été restructuré face à l'importante évolution de la fréquentation.

Le territoire de l'Agglomération est divisé en 4 secteurs :

- Secteur Nord : Ajain, Anzême, Glénic, Jouillat, St-Fiel, Guéret (Châteauvieux et Chargon) ;
- Secteur Est : Sainte-Feyre, Saint-Laurent et La Saunière.
- Secteur Sud : La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret (Le Peuronceau), Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Saint-Léger-le-guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche et Savennes.
- Secteur Ouest : Bussière-Dunoise, Saint-Sulpice-le-Guérotois, et Saint-Vaury.



Trois niveaux de services sont ainsi proposés :

- les Navettes Guéret : elles permettent 3 allers-retours par jour entre Guéret (gare ou Hôtel de Ville) et les hameaux de chaque secteur ;
- les Navettes EHPAD/Santé : elles permettent 2 allers-retours par jour entre les EHPAD et établissements de santé et Guéret ;
- les Navettes Proximité : elles permettent 2 allers-retours par jour entre les hameaux et les pôles de proximité ou EHPAD/établissement de santé du secteur.

Ces services nécessitent toujours une réservation préalable la veille avant 17h (samedi 16h) en téléphonant à l'Espace Mobilité du Grand Guéret. Seules les personnes âgées de plus de 75 ans, les personnes en fauteuil roulant ou les personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité supérieur à 80 % peuvent être prises en charge et déposées à leur domicile.



► [Un service étendu le samedi après-midi](#)

Début 2015, le réseau aggl'Bus fonctionnait uniquement le samedi matin. Dès la rentrée 2015, le service le samedi après-midi a été instauré de 8h à 18h.

► Une baisse des tarifs pour une meilleure accessibilité

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a baissé le tarif de ses abonnements à la rentrée 2015 pour permettre une meilleure accessibilité à tous. Les abonnements annuels ont également été créés.

La baisse s'est appliquée pour :

- l'abonnement Jeune qui passe de 20 € à 10€,
- l'abonnement Liberté qui passe de 12.5€ à 7€,
- l'abonnement Mobilité qui passe 25€ à 20€.

Soit :

Les titres de TRANSPORT aggl'Bus GRAND GUÉRET Mobilité

Mêmes tarifs pour toutes les lignes du réseau : lignes urbaines, navettes du Grand Guéret en Transport à la demande.

Titres aggl'Bus (individuels et abonnements) aussi valables sur les lignes TRANSCREUSE ou TER Limousin pour un déplacement à l'intérieur du territoire du Grand Guéret.

Titres utilisables en correspondance par exemple : navette du Grand Guéret (td) pour rejoindre Guéret puis une ligne urbaine pour se déplacer dans le centre-ville.

les tickets INDIVIDUELS

Venez à bord des véhicules, à l'espace Mobilité et chez les dépositaires :

- Ticket SOLO = 1€*
- Carnet de 2 tickets DUO = 1,50€*

VENDU UNIQUEMENT à l'espace Mobilité et chez les dépositaires :

- Carnet de 10 tickets DÉCIMO = 7€*

*Un ticket (solo, duo ou décimo) autorise les correspondances dans l'heure après la prise en compte.

les abonnements MENSUELS OU ANNUELS vendus à l'espace Mobilité

Pour l'abonnement mensuel, il faut : un PASS permettant d'identifier l'usager + un abonnement correspondant pour voyager à volonté du 1^{er} au dernier jour du mois inscrit.

- PASS Jeune** pour les moins de 25 ans **10 €/mois**
- PASS Liberté** pour les ayants droit CMU-C, RSA, minima sociaux **7 €/mois**
- PASS Mobilité** pour tous les autres usagers **20 €/mois**

Abonnement annuel

Un seul PASS pour voyager à volonté, 365 jours à partir de la date d'achat.

- Abonnement Jeune** **100 €/an**
- Abonnement Liberté** **70 €/an**
- Abonnement Mobilité** **200 €/an**

l'abonnement SCOLAIRE

Carte SCOLAIRE à 135€

Elle permet de circuler à volonté sur les lignes aggl'Bus de Grand Guéret Mobilité, pour son trajet scolaire et tout autre trajet, tous les jours pendant une année. Elle est également valable sur les navettes Tad, hors jours scolaires.

À noter ! La carte scolaire sur les communes rurales est celle fournie par le Conseil Départemental de La Creuse. Tél. : 05 44 30 27 23

L'accessibilité

En attendant la mise en accessibilité de tous les arrêts urbains, la Com' d'Agglo a mis en place la navette de substitution en transport à la demande. Comme les Navettes du Grand Guéret, ce service fonctionne uniquement sur réservation la veille au soir avant 17h (le samedi 16h). Il est exclusivement destiné aux usagers en situation de handicap, détenteurs d'une carte d'invalidité mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 80 % et qui, en raison de leur handicap, sont dans l'impossibilité d'emprunter un autobus urbain. Ce service est ouvert sur le même créneau que les horaires des lignes urbaines, soit du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 18h.

Le Grand Guéret avait déjà approuvé en 2013 un Schéma Directeur d'Accessibilité qui doit être mis à jour avec les évolutions du réseau. Une prolongation de délais d'un an à compter de septembre 2015 pour la mise à jour de son SDA Ad'Ap a été demandée.

Par ailleurs, l'Agglomération a tout de même continué de mettre en accessibilité ses arrêts.

14 arrêts avaient déjà fait l'objet de travaux en 2014. Il s'agit des arrêts suivants :

- Anna-Quinquaud ;
- Berry ;
- Brésard (côté gare routière TransCreuse) ;
- Clinique de la Marche ;
- Collège Marouzeau ;
- Collège Nadaud ;
- Gare SNCF (ligne A & D)
- Gare SNCF (lignes B & C)
- Hôpital ;

- Hôtel de ville (côté Mairie) ;
- Hôtel de ville (côté Tribunal) ;
- Lycée Favard ;
- Ribière ;
- Sylvain Blanchet.

En 2015, 11 arrêts équipés de poteau ont fait l'objet de travaux :

- Beauregard ;
- Bellevue ;
- Brésard (en face de l'aubette citée précédemment) ;
- Carnot ;
- Courtille ;
- Louis Laroche ;
- Mendès France ;
- Montplaisir ;
- Prévert (côté pair) ;
- Prévert (côté impair) ;
- Rhin Danube.

En ce qui concerne le matériel roulant, tous les véhicules du réseau aggro'Bus sont entièrement accessibles à toute forme d'handicap.

Les services scolaires

La Communauté d'Agglomération est aussi compétente en matière de transport scolaire. Sur les communes rurales, la Communauté d'Agglomération a confié pour son compte les transports scolaires au Département. Sur la ville de Guéret, pour les élèves de primaire (écoles maternelles et élémentaires), elle transporte les élèves domiciliés dans le bassin scolaire et à plus de 600 mètres de leur établissement ; pour les élèves du secondaire, les lignes urbaines desservent les établissements et permettent une correspondance avec les arrivées et les départs des cars TRANSCREUSE.

79

Le 1^{er} comité d'usagers

En 2015 s'est déroulé le premier comité d'usagers aggro'Bus qui a eu pour but de rassembler usagers et organisateur du transport public.

A l'issue de ce comité, la Com' d'Agglo a pris en compte les remarques des usagers et a mis en place certaines mesures telles que :

- demande d'une desserte le samedi après-midi: en septembre 2015, le réseau aggro'Bus met en place le service le samedi toute la journée ;
- demande d'un arrêt plus près du cimetière : en septembre 2015, un arrêt « Madeleine » est créé sur les lignes C et F au plus près du cimetière ;
- remarque de l'arrêt Châteaueux mal positionné : l'arrêt Châteaueux a été déplacé pour permettre une meilleure lisibilité des horaires ;
- Ligne C non optimale : la ligne C a été divisée en deux lignes, C et F, pour permettre un temps de voyage plus court ;
- demande d'arrêt entre Curie et Pommeil : arrêt Pommeil déplacé près du Hall de l'Agriculture.

Un nouveau guichet pour l' Espace Mobilité

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du réseau de transports publics aggro'Bus, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a définitivement installé son « Espace Mobilité » dans le hall de la gare SNCF de Guéret, le 27 avril 2015, après une période provisoire à l'extérieur sur le parvis.

Etape importante dans le développement et la structuration du réseau de transport, celle-ci permet de renforcer la logique de lisibilité et de complémentarité des moyens de transports offerts sur le territoire par la Région Limousin (TER Limousin), le Département de la Creuse (Transcreuse) et le Grand Guéret (aggro'Bus).



© Collection GRAND GUÉRET

Ce guichet, qui a pour objectif d'accompagner et de faciliter la mobilité des voyageurs, offre la possibilité au public :

- de s'informer sur les réseaux aggro'Bus (navettes TAD et bus urbains) ;
- d'acheter les titres de transport du réseau utilisables sur les 22 communes du Grand Guéret, quel que soit le mode de transport collectif emprunté (lignes urbaines, navettes TAD, Transcreuse, TER Limousin) ;
- délivrer des cartes « Pass » pour l'achat de cartes d'abonnement ;
- réserver les Navettes du Transport à la Demande TAD.

L'Espace Mobilité gère toutes les perturbations du réseau et permet à l'ensemble de la régie de profiter d'un local et d'une salle de repos pour les conducteurs.

Adhésion à AGIR

Début 2015, l'Agglomération a adhéré à AGIR, organisme de groupement d'AOM. Cette adhésion lui permet d'avoir un aide de professionnels du transport pour tout ce qui concerne notamment des questions d'ordre juridique. L'adhésion permet également aux agents de la collectivité de bénéficier de formations tout au long de l'année, d'avoir une assistante technique personnalisée de 5 jours et d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public.

Participation à Forêt Follies

Pour la seconde année consécutive, le service Transports, accompagnés des services Sports Nature et Communication ainsi que de l'Office de Tourisme du Grand Guéret, tenaient un stand à Forêt Follies. Nouveauté de 2015 : les bus et navettes du réseau ont desservi ce festival pendant toute sa durée (3 jours).

80 Convention PASSEO

L'Agglomération a signé avec la région Limousin et la SNCF une convention de titre multimodale dite PASSEO.

Le tarif intermodal PASSEO se présente sous la forme d'un titre unique. Il s'agit d'une tarification combinée favorisant les déplacements fréquents sur les réseaux respectifs des Autorités Organisatrices de Transport, utilisable en libre circulation sur :

- le réseau urbain aggro'Bus,
- un trajet en TER sur la ligne Limoges - Guéret.

Ce titre a été mis en vente dès décembre 2015.

Convention Mobilimousin

La Com' d'Agglo a signé avec la région Limousin, la SNCF, le Conseil Départemental 23, le Conseil Départemental 19, les Communautés d'Agglomération de Limoges Métropole, Brive et Tulle Agglo, une convention pour une Centrale d'Information Multimodale (CIM) qui vise à diffuser une information multimodale et à faciliter la préparation des déplacements de voyageurs en région Limousin.

Sur un même site, l'utilisateur pourra donc consulter les horaires et les correspondances des différents réseaux adhérents.

Les Chiffres de 2015

► La fréquentation sur les lignes urbaines

89 210 déplacements ont été effectués sur les lignes urbaines selon le comptage des conducteurs.

La ligne A comptabilise sur 2015, 19 793 déplacements.
 Les lignes B et E comptabilisent 17 493 déplacements.
 Les lignes C et F comptabilisent 42 072 déplacements.
 Les lignes D et G comptabilisent 9 672 déplacements.

► [Les déplacements en Transport à la Demande](#)

Sur l'année 2015, il y a eu 2 904 déplacements en Transport à la Demande, soit une forte progression comparée à l'année 2014.

Le TAD de substitution a perçu 150 déplacements sur 2015.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comptabilise plus de 314 arrêts TAD répartis sur les 22 communes du territoire.

► [Les ventes des titres aggro'Bus](#)

Nombre de tickets et abonnements aggro'Bus vendus pour l'année 2015

Titre	Quantité
SOLO (ticket simple 1€)	5544
DUO (2 tickets pour 1€50)	8939
DECIMO (1 carnet de 10 tickets pour 7€)	1116
MOBILITE (abonnement 25€/mois pour tous)	120
LIBERTE (abonnement 12,5€/mois pour ayant droit minima sociaux)	311
JEUNE (abonnement 20€/mois pour les moins de 25 ans)	123
TOTAL	16153

Le réseau aggro'Bus comptabilise une recette de 59 331€.

► [Le Versement Transport](#)

Le taux du Versement Transport (VT) a été augmenté au 1^{er} juillet 2015 à 0,47 % contre 0,45% en début d'année.

Pour 2015, l'Agglomération du Grand Guéret a perçu environ 917 146 € de VT selon les règles de fiscalité du VT.

► [Autres recettes](#)

Pour les autres recettes provenant des transferts de charges et conventions, elles sont conformes au prévisionnel. Les chiffres comptables exacts seront repris dans le compte administratif du budget Transport.

Et la com ?

En collaboration avec le service :

- Gestion du budget communication transports
- Mise à jour des documents (plan, fiches horaires, affiches, guide, thermomètres, adhésifs poteaux et abribus, livrées des véhicules, tickets...) avec l'agence New Deal
- Organisation du 1er comité des usagers (conception d'une enquête de satisfaction...)
- Encarts publicitaires sur le guide étudiant du BIJ, dans les pages jaunes, le Guide de la Creuse pratique, sur le plan de la ville de Guéret
- Conception de l'enseigne de l'Espace Mobilité
- Commande de sports radio et achat de campagnes sur la radio France Bleu Creuse
- Actu sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération et sur la page Facebook
- 2 points presse organisés (inauguration Espace Mobilité, nouveautés du réseau 2015) avec pour chacun sa préparation et la rédaction du dossier de presse
- Communication autour de la semaine de la mobilité en partenariat avec France Bleu Creuse

► www.grandgueretmobilite.fr

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pôle Petite Enfance



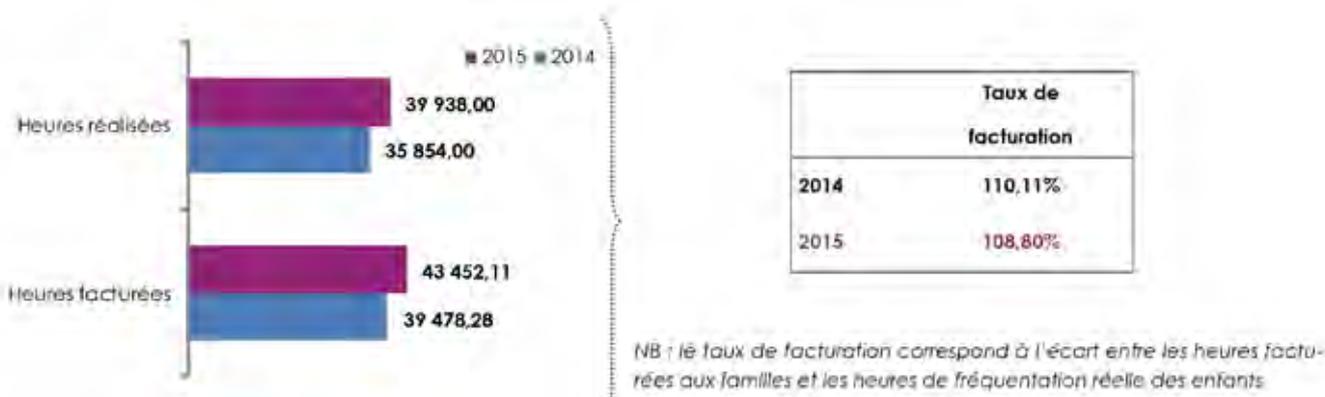
Données globales d'activité pour l'année 2015

► Fréquentation du multi-accueil collectif de Guéret sur 2 années



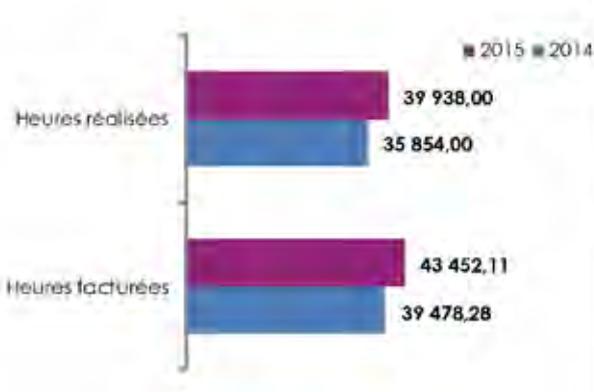
- Augmentation de la fréquentation en accueil régulier (+6,34 % sur les heures facturées et +3,16 % sur les heures réalisées entre 2014-2015) et toujours aussi importante sur l'accueil occasionnel (+24,27 % et +25,35 %)
- Augmentation du taux de facturation entre 2014-2015 toujours en dessous des 117 % (taux maximum) en raison de familles ayant des situations professionnelles ou familiales moins stables que sur les autres structures

► Fréquentation du multi-accueil familial sur 2 années



- Augmentation de la fréquentation globale de la structure (+10,07 % sur les heures facturées et + 11,39% sur les heures réalisées entre 2014-2015)
- Diminution du taux de facturation entre 2014-2015 impliquant une bonne prise en compte des besoins réels des familles dans les contrats de réservation

► Fréquentation de la micro-crèche de Saint-Fiel sur 2 années



Taux de facturation	
2014	110,11%
2015	108,80%

NB : le taux de facturation correspond à l'écart entre les heures facturées aux familles et les heures de fréquentation réelle des enfants

- Stabilité dans la fréquentation globale de la structure (+0,06 % sur les heures facturées et 0,93 % sur les heures réalisées et entre 2014 - 2015)
- Forte baisse de la fréquentation en accueil occasionnel (-51,25 % entre les 2 années)
- Diminution du taux de facturation en dessous de 107 % d'où un taux de PSU plus important sur 2015

278 enfants accueillis et 263 familles en 2015 dont :

		Multi-accueil collectif	Multi-accueil familial	Micro-crèche
2014	Accueil régulier	80	46	16
2015		76	51	17
2014	Accueil occasionnel	108		22
2015		133		16

NB : 15 enfants ont bénéficié de 2 types d'accueil (régulier et occasionnel) ou ont fréquenté 2 structures différentes ce qui explique la différence avec le total des enfants accueillis sur l'année

2015	Régime général			MSA		Autres	
	Multi-accueil collectif	Multi-accueil familial	Micro-crèche	Multi-accueil collectif	Micro-crèche	Multi-accueil familial	Multi-accueil collectif
Enfants inscrits	188	50	30	8	2	1	1
Heures réalisées	61 776,50	39 731,50	14 495,00	4 527,50	1 990,00	206,50	16,50
Heures facturées	70 241,24	43 241,61	15 427,95	5 060,20	2 157,54	210,50	16,00
Taux : heures facturées / total	93,26%	99,52%	87,73%	6,72%	12,27%	0,48%	0,02%

En raison du changement de logiciel, sur l'année 2014 et de paramétrage d'enregistrement des données différent, la comparaison sur les 3 années ne semblait pas pertinent.

- Nombre d'enfants stable entre 2014 (272 enfants) et 2015 (278 enfants)
- Baisse du nombre d'enfants inscrits en accueil occasionnel sur la micro-crèche, en comparaison du multi-accueil collectif (25 enfants inscrits de plus entre 2014 et 2015). Un certain nombre de familles inscrites sur le multi-accueil collectif ne sont pas véhiculées et ne peuvent de ce fait être orientées vers la micro-crèche, ce qui explique aussi une saturation de l'accueil occasionnel sur Guéret
- Taux de rotation : 3,86 pour le multi-accueil collectif (taux national : 2,6 et taux départemental : 3,3) et 3,20 pour la micro-crèche (taux national : 2,8 et taux départemental : 3,5) en comparaison avec celui du multi-accueil familial : 1,65 où sur cette structure ne sont accueillis que des enfants en accueil régulier (taux national : 1,3, le taux départemental n'est pas significatif car il n'existe qu'une structure sur le département)
- Absentéisme relativement important sur l'accueil occasionnel au multi-accueil collectif pour des raisons diverses et variées (maladie, conditions météo, oublis, erreurs de RDV...). Ces absences sont souvent signalées au dernier moment, lorsqu'elles le sont. Nous les avons quantifiées sur les 3 derniers mois de l'année 2015, elles représentent 244 heures sur un trimestre d'où une estimation de 900 heures par an (soit 12,55 % des heures réalisées et facturées pour l'accueil occasionnel en 2015)

► **Enfants porteurs de handicap**

En 2015, 1 enfant polyhandicapé en cours de démarches et 3 enfants porteurs d'un handicap reconnu ont été accueillis sur le Pôle Petite Enfance. Sur les 3 structures, cela représente 2 807 heures facturées (2,06 %) et 2 452,50 heures réalisées (2,00 %).

Aucune famille n'ayant à sa charge un enfant porteur de handicap autre que celui accueilli n'a bénéficié du barème adapté.

► **Convention partenariale avec le Conseil Départemental de la Creuse**

En accord avec les conventions du 8 juin et du 19 décembre 2012, signée entre le Conseil Général de la Creuse et la Communauté de Commune de Guéret Saint-Vaury (aujourd'hui respectivement dénommés : Conseil Départemental de la Creuse et Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) prévoyant l'accueil des enfants à charge des Assistants maternels et Familiaux pendant leurs formations obligatoires, en 2015, 8 enfants ont été accueillis afin que leurs assistantes familiales puissent participer à la formation obligatoire (soit 591 heures d'accueil = 0,48 % des heures réalisées). Le tarif appliqué était le tarif moyen 2014 pour le Multi-Accueil Collectif soit 1,60 € par heure de garde pris en charge par le Conseil Départemental de la Creuse.

84

À noter que certaines de ces familles d'accueil ont aussi choisi de nous confier les enfants à leur charge personnelle, par exemple lors de visites médiatisées pour d'autres enfants de la famille (soit 134,50 heures d'accueil au tarif moyen de 1,60 €).

Aucun enfant n'a été accueilli pour les formations d'assistantes maternelles.

	Multi-accueil collectif	Multi-accueil familial	Micro-crèche
Taux d'occupation réel	50,49%	46,85%	62,91%
Taux d'occupation financier	57,41%	51,00%	67,13%
/ capacité théorique	131 376,00	85 250,00	26 220,00
Taux d'occupation réel	69,23%	66,72%	76,48%
Taux national /départemental	64,2% / 58,8%	49,2% / NS	68,0% / 64,9%
Taux d'occupation financier	78,71%	72,59%	81,62%
Taux national /départemental	72,7% / 63,2%	54,8% / NS	75,2% / 67,7%
/ capacité modulée	95 821,00	59 858,00	21 566,50

NS : Non significatif car il n'existe qu'une seule structure sur le département

Le taux d'occupation réel de chaque structure baisse de manière importante pendant les vacances scolaires passant de :

- 74 % en dehors des vacances à moins de 53 % pendant celles-ci (multi-accueil collectif). A noter que si le taux d'occupation réelle de l'accueil occasionnel varie peu (de 8 % à 6 %), celui de l'accueil régulier baisse de 66 % à 46 % ;
- 71 % en dehors des vacances à 51 % pendant celles-ci (multi-accueil familial) ;
- 80 % en dehors des vacances à 63% pendant celles-ci (micro-crèche).

La typologie du public touché

Multi-accueil collectif

	Participations des familles		Tarif moyen		Familles avec un tarif < 1 euros en % des enfants inscrits		Familles avec un tarif > 1 euros en % des enfants inscrits	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Total	108 174,76 €	113 619,64	1,44 €	1,60 €	54,95%	43,89%	45,05%	56,11%
Accueil régulier	103 336,34 €	107 461,38 €	1,51 €	1,65 €	28,57%	20,99%	71,43%	79,01%
Accueil occasionnel	4 838,42 €	6 158,26 €	0,68 €	1,08 €	67,88%	57,80%	32,12%	42,20%

Multi-accueil familial

	Participations des familles		Tarif moyen		Familles avec un tarif < 1 euros en % des enfants inscrits		Familles avec un tarif > 1 euros en % des enfants inscrits	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Total	51 892,74 €	54 140,01 €	1,19 €	1,37 €	26,92%	28,26%	73,08%	71,74%

Micro-crèche

	Participations des familles		Tarif moyen		Familles avec un tarif < 1 euros en % des enfants inscrits		Familles avec un tarif > 1 euros en % des enfants inscrits	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Total	21 510,46 €	21 506,40 €	1,22 €	1,22 €	52,94%	42,11%	47,06%	57,89%
Accueil régulier	20 937,69 €	20 093,87 €	1,23 €	1,22 €	33,33%	25,00%	66,67%	75,00%
Accueil occasionnel	572,77 €	1 392,53 €	1,03 €	1,23 €	70,59%	54,55%	29,41%	45,45%

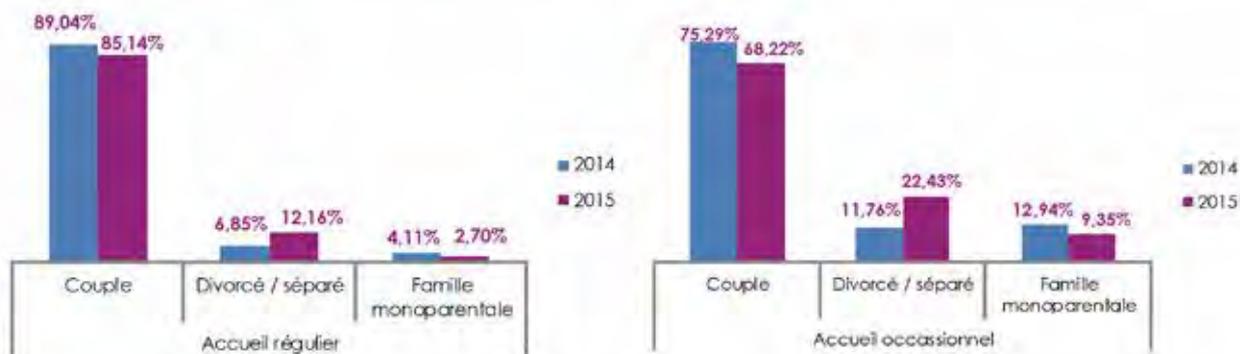
Le montant de la participation financière de chaque famille est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

- Baisse du tarif moyen sur l'ensemble des structures et quel que soit le type d'accueil régulier ou occasionnel à l'exception du tarif de l'accueil régulier pour la micro-crèche de Saint-Fiel qui reste stable
- D'où une augmentation des familles avec un tarif < 1 euro par heure de garde : sur le multi-accueil collectif et la micro-crèche, cela concerne plus de la moitié des familles et l'augmentation concerne aussi bien les familles en accueil régulier qu'en accueil occasionnel. Par contre pour le multi-accueil familial, le pourcentage des familles avec un tarif < 1 euro diminue légèrement en 2015 par rapport à 2014

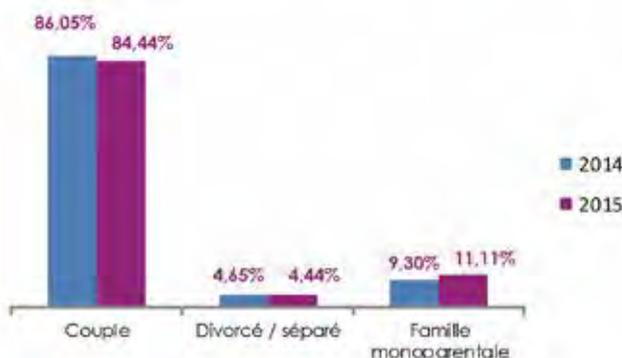
- Sur les trois structures, le pourcentage des familles avec 1 enfant à charge est le plus élevé : 45,05 % en 2015 pour le multi-accueil collectif, 42,22 % pour le multi-accueil familial (identique à celui avec 2 enfants à charge), 54,05 % pour la micro-crèche. Toutefois, pour le multi-accueil collectif, celui des familles avec 3 enfants à charge a augmenté passant de 9,94 % en 2014 à 15,38 % en 2015, comme pour le multi-accueil familial passant de 9,30 % en 2014 à 15,56 %.

Situation familiale en 2015 au moment de l'entrée de l'enfant en structure

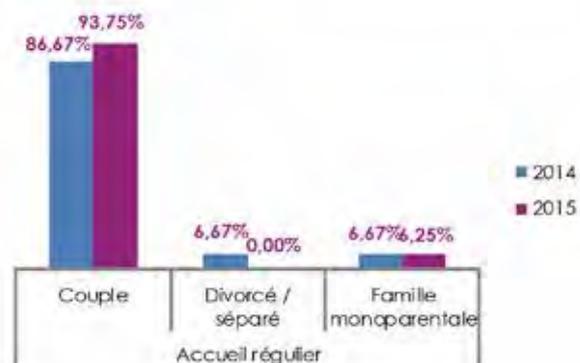
Multi-accueil collectif



Multi-accueil familial



Micro-crèche

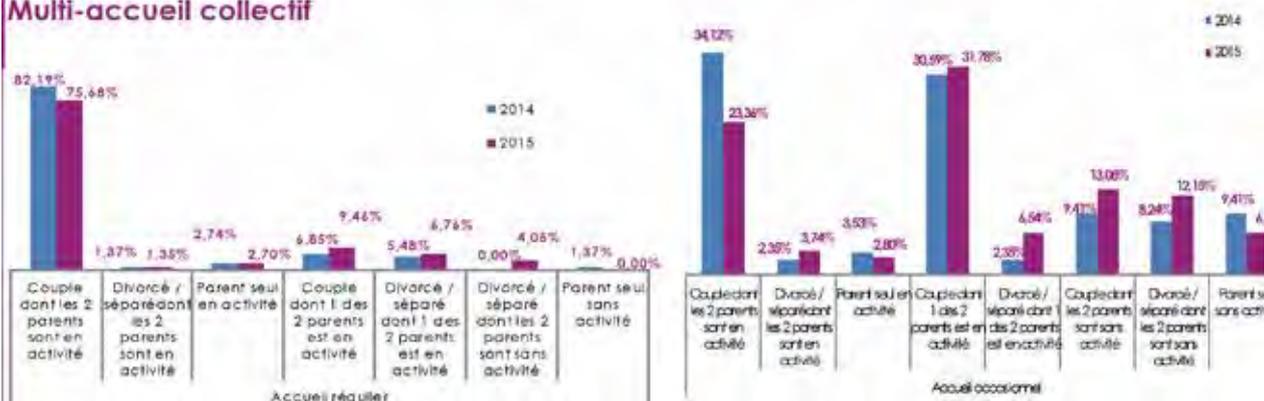


Pour la micro-crèche, en accueil occasionnel, pour 2014 et 2015, 100% des familles sont en couple.

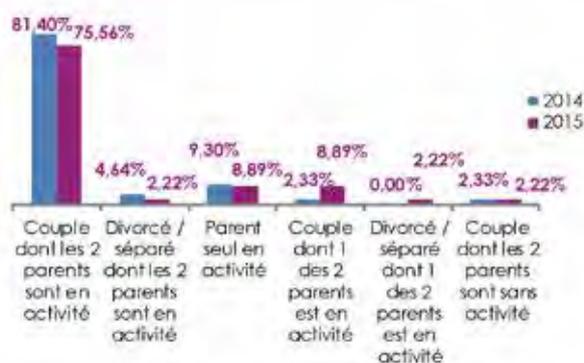
- Multi-accueil collectif : augmentation du pourcentage des familles en situation divorcé ou séparé que ce soit en accueil régulier (+ 5,31 points) et occasionnel (+ 10,67 points) entre 2014 et 2015
- Multi-accueil familial : répartition quasiment stable entre 2014-2015
- Micro-crèche : fréquentation importante de familles en couple que ce soit sur l'accueil régulier ou occasionnel

Situation professionnelle des familles au moment de l'entrée de l'enfant en structure

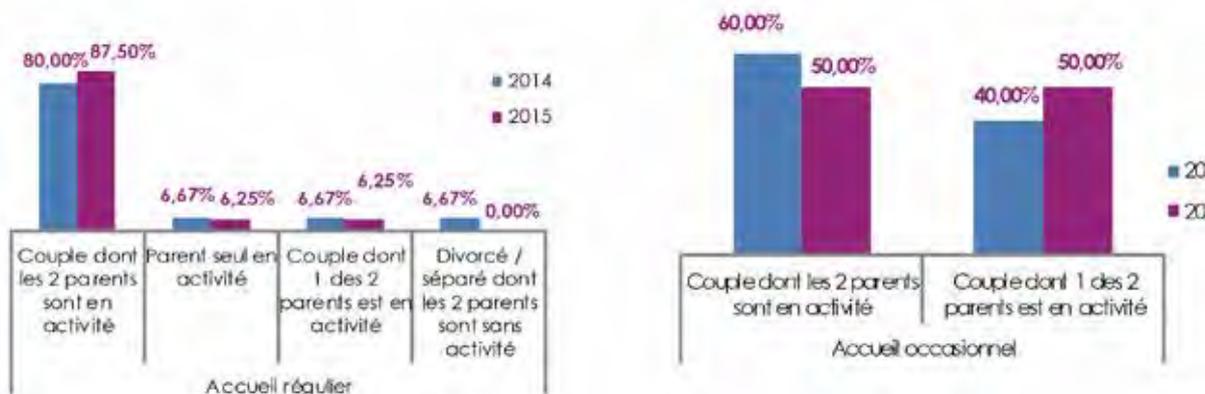
Multi-accueil collectif



Multi-accueil familial



Micro-crèche



- Multi-accueil collectif : en accueil régulier, diminution du taux d'activité des familles, quelle que soit leur situation matrimoniale, en 2015 cela représentait 79,73 % du total des situations contre 83,56 % en 2014 et de fait augmentation du pourcentage des familles dont 1 seul des parents est en activité (+3,89 points) ou dont les 2 parents sont sans activité (+4,05 points) ; en accueil occasionnel, également forte diminution du taux d'activité des familles, quelle que soit leur situation matrimoniale, en 2015 cela représentait 29,90 % du total des situations contre 40 % en 2014 et surtout forte augmentation des familles dont les 2 parents sont sans activité (+7,58 points) ou dont l'un des deux parents est en activité (+5,38 points)
- Multi-accueil familial : le constat est identique pour cette structure, 86,67 % des familles, quelle que soit leur situation matrimoniale, sont actifs contre 95,34 % en 2015
- Micro-crèche : sur l'accueil régulier, le pourcentage des familles dont les 2 parents sont en activité est en légère augmentation (93,75 % en 2015 contre 86,67 % en 2014) et sur l'accueil occasionnel, diminution des familles dont les 2 parents sont en activité (50,00 % en 2015 contre 60,00 % en 2014)

Nombre d'enfants inscrits par commune



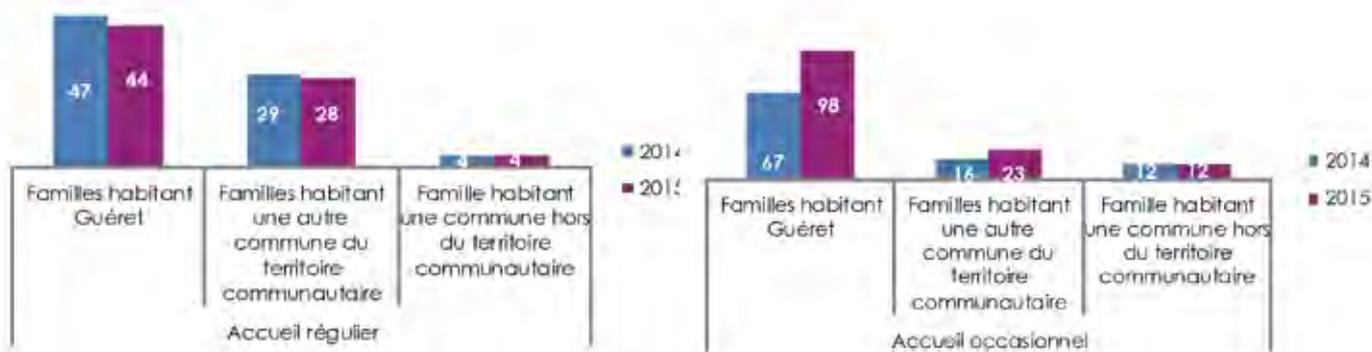
En rose : nombre d'enfants inscrits en 2015

En noir : nombre d'enfants inscrits en 2014

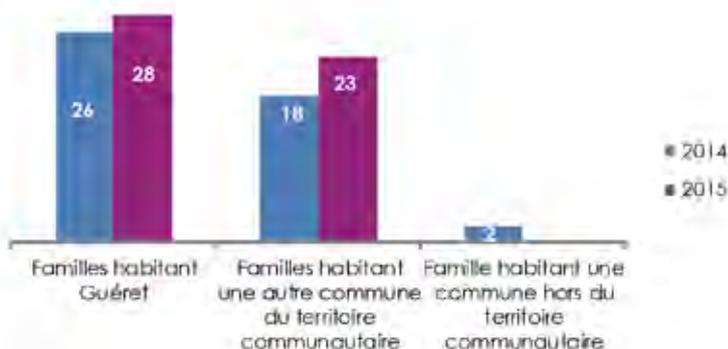
En bleu : nombre de naissances en 2014

- 14 enfants dont les familles habitant une commune hors du Grand Guéret dont 4 en accueil régulier et 12 en accueil occasionnel (contre 21 en 2014) ont fréquenté une des structures petite enfance de la communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- Le nombre d'enfants dont les familles n'habitent pas une commune du territoire est donc en baisse par rapport à 2014 (5,04 % en 2015 contre 8,17 %) au profit des communes du territoire
- Une augmentation du nombre d'enfants dont les familles habitent la commune de Guéret : 173 enfants inscrits en 2015 contre 152 en 2014 (soit 62,23 % des enfants inscrits en 2015 contre 59,14 % en 2014) et du nombre d'enfants dont les familles habitent une des communes de l'agglomération : 92 enfants en 2015 contre 84 en 2014 (33,09 % en 2015 contre 32,68 % en 2014)

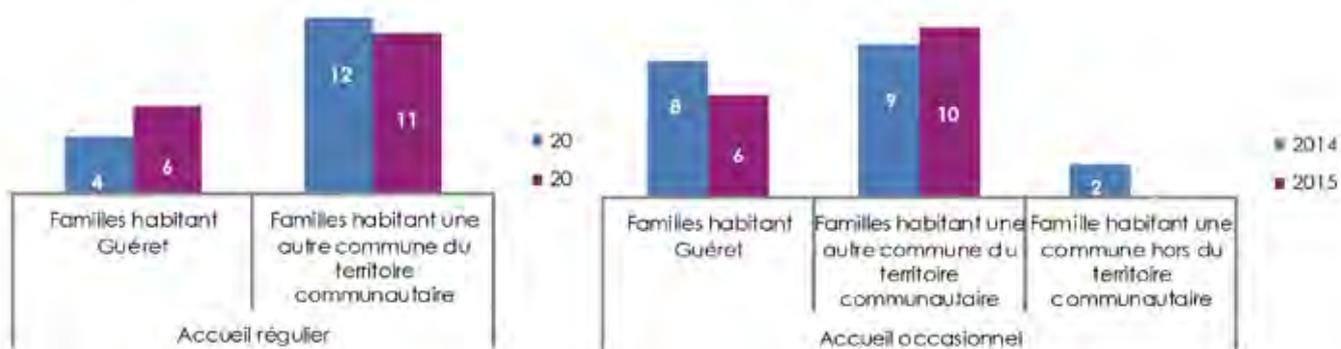
Multi-accueil collectif



Multi-accueil familial

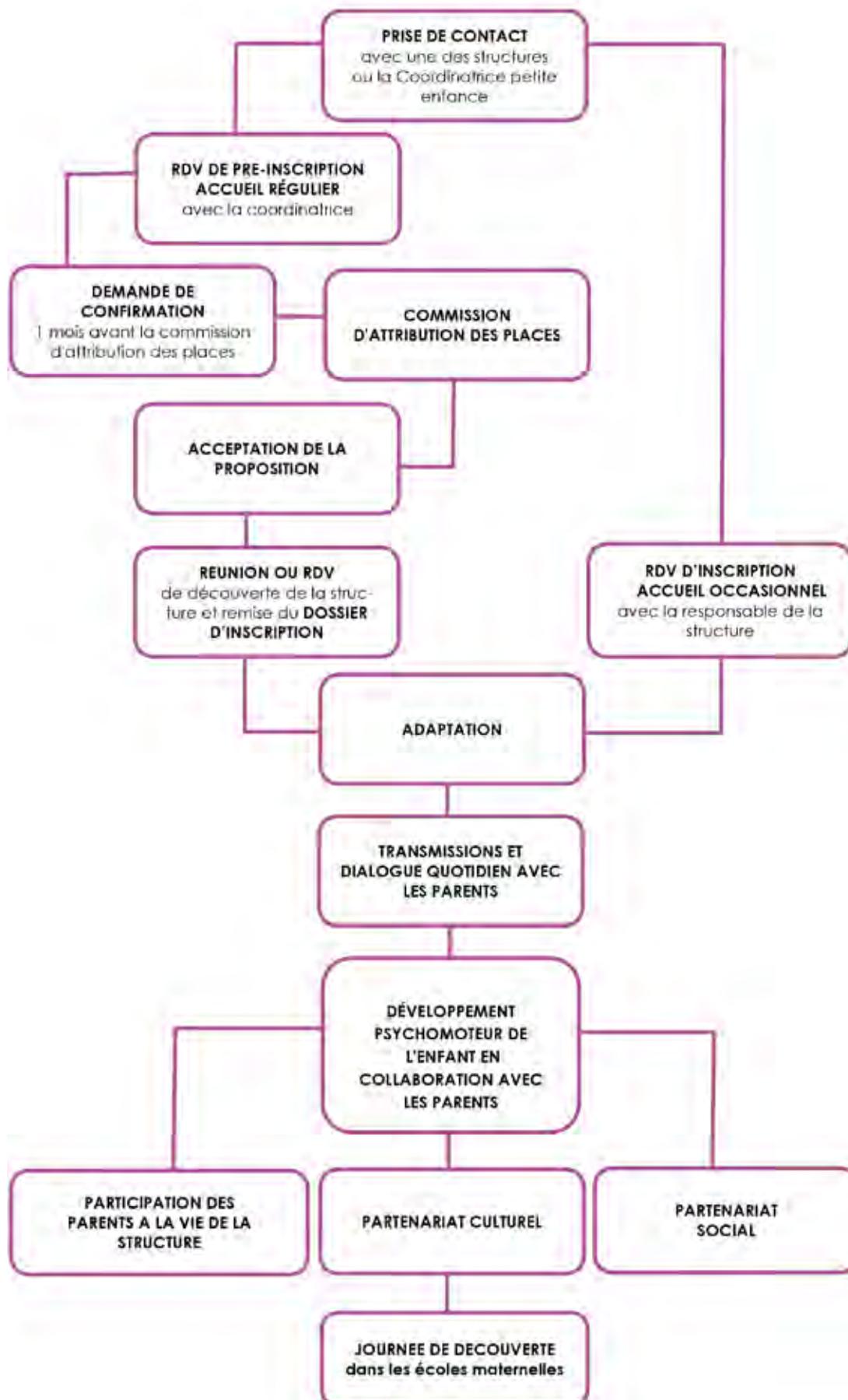


Micro-crèche



- Sur le multi-accueil collectif, l'augmentation du nombre d'enfants inscrits et dont les familles habitent Guéret est principalement sur l'accueil occasionnel (+31 enfants en 2015). En effet, un certain nombre de familles ne sont pas véhiculées et sont orientées vers le multi-accueil collectif, ce qui explique ainsi une saturation de l'accueil occasionnel sur Guéret
- Sur le multi-accueil familial, aucune famille habitant hors du territoire ne fréquente cette structure
→ 68,02 % des familles habitant la commune de Guéret fréquente le multi-accueil collectif et 54,90 % le multi-accueil familial
- Sur la micro-crèche, la répartition géographique est relativement stable entre 2014 et 2015 que ce soit pour l'accueil occasionnel ou régulier
→ 34,38 % des familles habitant la commune de Saint-Fiel fréquente cette structure

Le fonctionnement des structures



► Participation des parents à la vie de la structure

Le premier lien entre les parents et l'équipe a lieu lors de l'adaptation ; c'est là que commence à se créer une relation de confiance qui se poursuit ensuite par un dialogue permanent à l'accueil comme au départ de l'enfant tout au long de son passage à la crèche.

- Mise en place d'une réunion d'information collective pour le multi-accueil collectif au cours du mois de juillet pour les nouveaux parents permettant de présenter la structure, de faire connaissance avec l'équipe avant l'adaptation. Pour la micro-crèche, la structure étant plus petite, la responsable rencontre individuellement chaque parent.

Les parents peuvent partager la vie de leur enfant pendant la journée d'accueil à travers l'affichage des activités prévues au cours de la journée, de photos de tranches de vie ou de travaux déjà réalisés.

- Mise en place d'un journal à destination des parents "Quoi de neuf chez les petits bouts ?", permettant aux parents de voir leur enfants au cours de différentes activités, spectacles... et de découvrir les coulisses du fonctionnement des structures. Rédigé par l'équipe du pôle petite enfance, conçu par le service Communication et offert à toutes les familles.

Les équipes sollicitent la présence des familles lors des différentes sorties (spectacle et goûter de Noël) et peuvent découvrir les déguisements du carnaval.

- Le Conseil de Crèche est un espace de dialogue entre les parents élus, les professionnels et les élus locaux, et c'est l'occasion pour les parents élus de donner l'avis des parents sur l'organisation interne et la vie quotidienne de la structure.

► Partenariat culturel

Les enfants fréquentant le Pôle Petite Enfance bénéficient d'intervention de partenaires extérieurs avec qui nous organisons des animations. C'est pour eux un temps de découverte autour de la musique, de la lecture, de spectacles, autant de moments qui permettent à l'enfant d'éveiller sa curiosité et de favoriser aussi son développement psychomoteur.

Le Cercle des Amitiés Créoles effectue des initiations musicales et nous invite à leur semaine créole.

La Bibliothèque Multimédia du grand Guéret se déplace dans les crèches pour des lectures de contes et nous associe aux manifestations comme "Saperlipetons",

La Fabrique nous propose des spectacles une à deux fois par an à l'espace Fayolle.

Nous effectuons également des journées de découverte dans les écoles maternelles de Guéret et de Saint-Fiel pour les enfants en âge de quitter la crèche.

► Partenariat social

L'évolution des besoins d'accueil de la population nécessite un partenariat accru avec différents services médico-sociaux. Nous travaillons avec le service de PMI qui nous adresse des enfants ayant besoin de socialisation et suit leur évolution, l'AECJF qui évalue avec nous la situation familiale des enfants accueillis, le CAMSP et le SSESD DA qui nous soutiennent dans la prise en charge des enfants porteurs de handicaps.

Rétrospective de l'année 2015

Outre les activités quotidiennes organisées dans chaque structure et en fonction de l'âge des enfants, le Pôle Petite Enfance est fortement sollicité par les différents acteurs du territoire pour mettre en place des animations ponctuelles auxquelles il essaie de répondre favorablement.

► Spectacles et animations

Les enfants ont participé au spectacle Contes et Musiques Créoles le 5 mai 2015.

39 séances de musique ont été assurées par un intervenant du "Cercle des amitiés Créoles" (12 pour le multi-accueil collectif et 12 pour le multi-accueil familial et 15 pour la micro-crèche de Saint-Fiel).

La Bibliothèque Multi-média du Grand Guéret est intervenue à 8 reprises pour raconter des histoires (6 pour le multi-accueil Collectif et 2 pour la micro-crèche de Saint-Fiel).

Les enfants ont également participé à la "Quinzaine Petite Enfance" dans le cadre de "Saperlipetons", ils ont notamment assisté à un spectacle (Zouibap), une séance de cinéma et rencontré un auteur de livre pour enfants, Benoît CHARLAT.



► Festivités

La fête du Carnaval a eu lieu le 20 mars 2015 dans les locaux du multi-accueil collectif et dans ceux de la micro-crèche, où se sont réparties les assistantes maternelles du multi-accueil familial. Le thème des animaux des 5 continents a été le fil conducteur de cette journée où tous les enfants étaient conviés (malheureusement sans les parents pour des raisons de sécurité liées aux locaux).

La journée de Noël a eu lieu le 4 décembre 2015, à l'espace André Lejeune, ce qui nous a permis pour la première fois de rassembler l'ensemble des enfants et des parents du Pôle Petite Enfance. Tout le monde a pu assister à un spectacle de clown avec "Bigoudi et ses petits chiens" et prendre un goûter en fin d'après-midi.



► Sorties

En juillet 2015, ont été organisées des sorties communes au Parc Animalier des Monts de Guéret avec la micro-crèche, le multi-accueil familial et collectif.

Début juillet 2015 était également prévue une sortie au Parc du Reynou. En raison des alertes à la canicule, la visite a dû être reportée au 23 juillet et limitée à une demi-journée. Elle concluait le thème annuel sur les animaux déjà repris à Noël et lors du carnaval.

De petites sorties ponctuelles ont également eu lieu au cours de l'année (centre équestre le 6 mars 2015, Courtille, magasin animalier...).



92

► Travaux

La réfection de la salle de change des "grands" a été réalisée comme prévu pendant la fermeture estivale exceptionnellement de 4 semaines en 2015.

Sur le micro-crèche, la mise en place d'un gazon synthétique sur l'espace de jeux extérieurs a été réalisée en juillet 2015.

Coordination et partenariats

Définis dans le cadre du CEJ, les objectifs de la coordination au niveau du Grand Guéret sont de développer : une mission d'accueil et d'information des familles, une mission de recueil, d'orientation et de suivi des demandes et des besoins, une mission de veille et d'observatoire, une mission d'animation et de mise en lien

Nombre de demandes dont	2014		2015	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accueil régulier	131	53%	144	60%
Accueil occasionnel	97	39%	83	34%
Accueil d'urgence	8	3%	1	1%
Accueil périscolaire	12	5%	12	5%
Total	248		240	

entre les structures petite enfance et les partenaires institutionnels et financiers, une mission de suivi de mise en œuvre des orientations en lien avec le cadre réglementaire régissant l'accueil de la petite enfance.

1 ^{er} choix de mode garde des familles en accueil régulier	2014		2015	
Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) dont :	82	63%	101	70%
Multi-accueil collectif de Guéret	44	34%	50	35%
Multi-accueil familial de Guéret	20	15%	22	15%
Multi-accueil Saint-Vaury	9	7%	15	10%
Micro-crèche de Saint-Fiel	9	7%	14	10%
Assistante maternelle	49	37%	43	30%

► Partenariat avec les autres structures du Pôle Petite Enfance du territoire intercommunal

- Lieu unique d'information et d'accueil pour toute demande des familles en structure collective et une commission d'attribution de places unique
- Communication portée par le Pôle Petite Enfance
- Mise en place d'un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant depuis 2014 et qui s'est renforcé en 2015 avec le suivi de toutes les demandes que ce soit en structure collective ou chez une assistante maternelle, permettant leur bonne lisibilité sur le Pôle Petite Enfance

Répartition géographique des familles	2014		2015	
Habitant la commune de Guéret	146	59%	151	63%
Habitant une des communes de la CAGG	75	30%	74	31%
Habitant hors de la CAGG	24	10%	13	5%
Non renseigné	3	1%	2	1%

93

1. Quel type d'accueil est souhaité par les familles en terme de besoins de garde pour leurs enfants ?

- Nombre total de demandes en légère baisse entre 2014 et 2015, toutefois une augmentation du nombre de demandes en accueil régulier, la baisse de la demande en accueil d'urgence est à relativiser car celle-ci doit être mieux définie est structurée au sein de l'ensemble du dispositif petite enfance
- Hausse du nombre de demandes en EAJE surtout pour la micro-crèche de Saint-Fiel et le multi-accueil de Saint-Vaury et baisse du nombre de demandes chez les assistantes maternelles
- Seulement 45 familles sur 144 demandes font un 2^e choix de mode de garde quel que soit leur 1^{er} choix (en EAJE ou chez une assistante maternelle), soit 31% des demandes en accueil régulier
- Les familles s'orientent principalement sur le multi-accueil collectif de Guéret pour de l'accueil occasionnel et vers les assistantes maternelles pour de l'accueil périscolaire
- Baisse importante du nombre de demandes des familles habitant hors du Grand Guéret au profit des familles du territoire intercommunal, principalement une augmentation des familles habitant la commune de Guéret
- Sur 240 demandes, seulement 27 demandes des familles pour des horaires atypiques, soit 11 % de celles-ci, identique à 2014, 28 demandes (11 %).
- Pour l'année 2015, nous avons souhaité évaluer le nombre de demandes de familles pour l'accueil d'enfant porteur de handicap, seulement 5 demandes au total pour de l'accueil régulier

Type d'accueil Lieu d'habitation de la famille	Accueil régulier		Accueil occasionnel		Accueil d'urgence		Accueil périscolaire		Total du lieu d'habitation
	Accueil régulier	% / total des demandes	Accueil occasionnel	% / total des demandes	Accueil d'urgence	% / total des demandes	Accueil périscolaire	% / total des demandes	
Habitant la commune de Guéret	72	51%	71	86%	1	100%	7	58%	151
Habitant une des communes de la CAGG	63	44%	7	8%	0	0%	4	33%	74
Habitant hors de la CAGG	7	5%	5	6%	0	0%	1	9%	13
Total du type d'accueil	142		83		1		12		

- Sur le total des demandes des familles habitant la ville de Guéret, la répartition est quasiment identique entre les deux modes d'accueil, l'accueil régulier et l'accueil occasionnel comme en 2014 (47 % pour les deux). Si sur le total des demandes en accueil régulier, celle des familles guérétoises est quasiment identique entre 2014 et 2015 (52 % et 51 %), le nombre de demandes en accueil occasionnel a fortement augmenté, passant de 70 % en 2014 à 86 % en 2015.
- Sur le total des demandes des familles habitant une des communes de l'agglomération, le nombre de demandes en accueil régulier a fortement augmenté, passant de 69 % en 2014 à 85 % en 2015 et, de ce fait, l'accueil occasionnel a baissé passant de 24 % en 2014 à 10 %.
- Le nombre des demandes de familles habitant hors du Grand Guéret est surtout en baisse sur l'accueil occasionnel, passant de 46 % en 2014 à 38 % en 2015, alors que celle en accueil régulier augmente, de 46 % en 2014 à 54 % en 2015.
- Sur les demandes en accueil régulier en EAJE, 63 % des familles habitant la ville de Guéret orientent leurs demandes vers le multi-accueil collectif ou familial, alors que les familles habitant une autre commune du territoire orientent leur demande pour 30 % sur Guéret, 24 % sur le multi-accueil de Saint-Vaury et 14 % sur la micro-crèche de Saint-Fiel.

94

Motif de choix pour l'accueil occasionnel	2014		2015		
Demande à caractère social	31	33%	29	24%	1 566,00 h
Découverte de la collectivité, socialisation, besoins personnel	35	37%	46	39%	2 298,50 h
Travail ponctuel d'un des 2 parents, formation, stage, démarche recherche d'emploi	21	22%	19	16%	1 120,50 h
Dépannage AM (congés maladie), besoin autre moyen de garde	4	5%	4	3%	73,50 h
Apprentissage langue	0	0%	4	3%	165,50 h
Fratrie (jumeaux, triplés)	0	0%	7	6%	1 006,50 h
Eveil enfant porteur d'handicap	0	0%	2	2%	33,50 h
Dépannage avant l'entrée en crèche ou l'école	2	2%	6	5%	103,50 h
Problème santé d'un des 2 parents	1	1%	2	2%	60,50 h

- Les 3 premiers motifs de choix des familles pour la fréquentation de leurs enfants en accueil occasionnel sont identiques entre 2014 et 2015. Si le pourcentage en nombre d'enfants pour le motif « orienté par les services sociaux » diminue, le nombre d'heures facturées est en légère hausse (24 % en 2015 contre 23,3 % en 2014). En ce qui concerne le motif « travail ponctuel d'un des 2 parents », le pourcentage en nombre d'enfants et d'heures facturées diminue fortement passant de 30,9 % en 2014 à 17 %, pouvant s'expliquer par une meilleure orientation des familles lors d'une reprise d'un emploi ou d'une formation vers une place en accueil régulier.

2. Comment est traitée la demande des familles par le pôle petite enfance ?

- La plupart des demandes en crèche sont examinées en commission d'attribution de places, seulement 17 % des demandes sont examinées en dehors des commissions d'attribution, contre 12 % de celles-ci en 2014.
- Sur les 26 demandes examinées hors commission, 17 sont liées à une reprise urgente d'une activité professionnelle, d'une formation ou d'un stage, d'une mutation professionnelle, 6 liées à des familles qui souhaitent rompre leur contrat avec l'assistante maternelle (problème relationnel, déménagement, congé maternité, maladie) et 3 pour les raisons suivantes (séparation des parents, enfant qui ne rentre pas à l'école, demande des services sociaux).

	Nombre de demandes examinées ou orientées	Nombre de réponses positives	Refus de la place	Autre proposition (accueil occasionnel)	Autre proposition (multi-accueil collectif)	Autre proposition (multi-accueil familial)	Autre proposition (Assistante maternelle)	Reau proposition
Multi-accueil collectif	43	22 (51%)	3	3		5	13	
Multi-accueil familial	14	10 (71%)	3		2		2	
Micro-crèche	11	5 (45%)	1		3	1	2	
Multi-accueil de Saint-Vaury	11	9 (82%)	1				2	
Assistante maternelle	43	19 (44%)	17					

- Pour le multi-accueil collectif, la micro-crèche et le multi-accueil de Saint-Vaury, le nombre de de demandes examinées est quasiment identique entre 2014 (62) et 2015 (65). Par contre, pour le multi-accueil familial, le nombre des demandes est en baisse, 14 en 2015 contre 20 en 2014.
- Pour le multi-accueil collectif, le nombre de réponses positives est en baisse par rapport à 2014, passant de 64 % à 51 %, alors que pour le multi-accueil familial, le nombre de réponses positives augmente, passant de 65 % en 2014 à 71 % en 2015.
- En cas de non attribution d'une place selon leur 1^{er} choix de mode de garde, la plupart des familles (19 familles) sont orientées vers une assistante maternelle faute de place disponible sur les autres structures. Les familles souhaitant une place en structure collective refusent cette solution (10 familles) et les familles souhaitant une place à la micro-crèche ont refusé une place sur le multi-accueil collectif (2 familles).
- Pour les assistantes maternelles, 5 familles n'ont plus eu besoin de garde suite à une perte de leur emploi ou un stage annulé et 9 n'ont pas recontacté pour donner des nouvelles. 7 familles doivent être rappelées.
- Sur l'accueil occasionnel et d'urgence : sur 84 demandes, 15 enfants ne sont pas entrés, soit 18 % principalement pour la raison suivante : pas de nouvelles de la famille ; sur l'accueil périscolaire : sur 12 demandes, 9 enfants ne sont pas entrés, soit 75 % pour le motif suivant : difficile à trouver une assistante maternelle pour du périscolaire et ont trouvé une solution de garde avec la famille ou des voisins.

95

Partenariat institutionnel (CAF, MSA, Conseil Départemental)

Accompagnement dans l'analyse des besoins, conseils techniques dans la réalisation des projets, apport financier permettant à la collectivité de poursuivre sa politique de développement de l'accueil de la petite enfance sur le territoire visant à s'adapter aux diverses attentes des familles ainsi qu'aux spécificités du territoire.

L'étude Grape Innovations

Afin de renouveler les enjeux et orientations du Prochain Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, un complément d'étude au 1^{er} diagnostic, réalisé en 2008, a été élaboré par le cabinet GRAPE INNOVATIONS. L'étude démontre bien une évolution de la demande des familles en terme de besoin de garde de jeunes enfants en raison d'une modification de l'environnement économique et social :

- une augmentation de la paupérisation de la population, générant des besoins et stratégies spécifiques en termes d'accès aux modes d'accueil,
- une structure de l'emploi générant des horaires atypiques et irréguliers, pour une partie de la population,
- une mixité sociale réelle et partagée dans tous les EAJE.

Les points forts et faibles du dispositif Petite Enfance ont été soulevés :

- une volonté politique forte sur le projet petite enfance ;
- un Pôle Petite Enfance développé et structuré permettant une meilleure lisibilité dans la diversité de réponses aux familles par la structuration d'un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant et une meilleure adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des familles, par la mise en place d'un accueil centralisé ;
- des axes sociaux inhérents aux missions des dispositifs petite enfance présents, une réponse aux besoins de lien social pour les parents et de socialisation pour les enfants ;
- le développement du RAM sur l'ensemble du territoire communautaire et la participation des animatrices au travail partenarial et à l'observatoire ;

Toutefois, l'étude fait état d'un décalage entre la richesse de l'offre, la pertinence des projets, la couverture géographique améliorée du dispositif et l'évolution des besoins et usages des familles en matière d'accueil des jeunes enfants :

- une capacité d'accueil importante chez les assistantes maternelles non pourvues et une grande disparité quant au nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles,
- une réponse partielle, en accueil collectif, pour des besoins sur des temps partiels ou sur des horaires atypiques,
- une saturation de l'accueil occasionnel.

Lors de réunions partenariales mises en place dans le cadre de cette étude, il a été aussi fait état de réelles difficultés d'accès à un ou des modes de garde adaptés pour certains types d'emplois avec horaires atypiques ou à une formation en raison de délais courts (accueil d'urgence). La question de la relation mère/enfant (ou parents/enfant) et le soutien à la parentalité a été également soulevé. Sur la question du handicap, il est paru nécessaire de se structurer un réseau, afin de mieux repérer l'existant en termes de besoins et ressources et d'accompagner les familles avec des enfants porteurs de handicap dans une démarche d'accueil en établissement ou chez une assistante maternelle.

Axes de travail du CEJ 2015- 2018

→ adapter l'offre à la demande d'accueil pour les moins de 5 ans et leur famille :

- réadapter le projet d'établissement en fonction des nouveaux besoins et de l'évolution des modes d'accueils. Ce travail facilitera l'intégration des futures collègues qui vont remplacer les départs en retraite. Il nécessite l'adhésion de toute l'équipe et des réunions en dehors du temps d'accueil des enfants ;
- adapter l'offre d'accueil en tenant compte de la répartition territoriale des besoins et de l'offre existante ;
- définir les modalités de soutien aux initiatives sur le territoire en terme de modes de garde, notamment des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(e)s ;

→ accompagner les familles avec des besoins spécifiques :

- faciliter le parcours des familles avec des enfants porteur d'handicap et le parcours des familles en insertion professionnelle ;
- faciliter l'intégration des enfants à la collectivité et offrir un lieu d'écoute aux familles ;

→ créer un observatoire local des modes et conditions d'accueil des jeunes enfants :

- activer une fonction de veille permettant de recenser les points de tension ;
- appréhender les évolutions des besoins pour avoir une politique réactive ;
- évaluer la politique enfance du territoire.

96

Et la com ?

En collaboration avec l'équipe du Pôle Petite Enfance :

- Gestion du budget communication du service
- Insertions publicitaires dans les pagesjaunes
- Conception d'un flyer pour la micro-crèche
- Conception de deux journaux remis aux parents des enfants inscrits au sein des structures petites enfance
- Commande d'un marquage pour les blouses du personnel des crèches
- Conception de cartes de rdv
- 1 point presse organisé dans le cadre de la restitution de l'étude par le cabinet GRAPE INNOVATIONS avec sa préparation et la rédaction du dossier de presse

Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret : bilan de la 1^{ère} année du Contrat de Territoire Lecture

Un Contrat Territoire Lecture (CTL) triennal (2015-2017) a été signé entre la DRAC du Limousin et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret le 4 juin 2015 ayant pour objet 3 objectifs :

- le déploiement d'une offre documentaire enrichie sur l'ensemble du réseau, complétée par une nouvelle offre numérique ;
- la mise en place d'une politique d'animation au niveau du réseau ;
- l'amorce d'un accueil des groupes scolaires dans les petites bibliothèques du réseau.

Au terme de la première année de ce CTL un premier bilan peut-être établi. Certains des objectifs présentés pour l'année 2015 et dont la mise en œuvre a été amorcée au 2^e semestre de l'année 2015, n'ont pu être réalisés que dans le courant de l'année 2016. C'est le cas de la mise en ligne de l'offre numérique. L'accueil des groupes scolaire dans les bibliothèques du réseau n'a pu se mettre en place qu'au début de l'année scolaire 2015, en octobre précisément, d'où la difficulté à évaluer ce projet au terme de cette première partie. Ce sera l'objet de la seconde.

L' enrichissement de l'offre documentaire et l'offre numérique

En ce qui concerne l'enrichissement de l'offre documentaire, deux aspects sont à prendre en considération : l'intégration dans le portail de nouvelles ressources numériques en ligne, et l'apport des fonds de la Bibliothèque Multimédia (BM) dans les bibliothèques du réseau.

Un cahier des charges comprenant une demande de modification du portail documentaire a été transmis au fournisseur informatique C3Rb début juillet 2015 afin de permettre d'intégrer les 11 bibliothèques du territoire au portail du réseau et d'y agréger une offre numérique accessible en ligne comportant trois ressources :

- l'une, Tout Apprendre, axée sur l'autoformation et comportant de multiples modules comme la bureautique, le code de la route, le multimédia, l'initiation musicale, le développement personnel, le soutien scolaire et les langues étrangères.
- l'autre, La Philharmonie de Paris (anciennement Média Cité de la musique) : cette offre riche et variée dans tous les genres musicaux regroupant des ressources numériques nombreuses (500 concerts vidéo, plus de 3 500 titres, 2 000 concerts audio, 5 000 fiches d'œuvres musicales, 350 vidéos documentaires, 160 conférences, 350 dossiers, 4 500 instruments photographiés, 17 000 photos), consultables à distance pour les inscrits de la bibliothèque.



97

La nouvelle version du portail sera mise en ligne en 2016

Budget réalisé pour les ressources numériques :

Abonnement Tout -Apprendre : 4 784,30 €

Abonnement Media Cité de la musique : 1 150 €

Total Abonnement ressources numériques en ligne : 5 934,40 €

A partir du deuxième semestre 2015, les fonds imprimés et multimédia (CD, DVD, Blu-ray) de la BM sont venus abonder et compléter les fonds des bibliothèques municipales alimentées jusqu'alors par les fonds de la Bibliothèque départementale de prêt de la Creuse.

Avant d'introduire les collections de la BM sur le réseau, le coordinateur a procédé à l'exemplarisation des fonds propres des bibliothèques entre le mois de mars et le mois de mai 2015. Les fonds BM (livres, CD, DVD, Blu-Ray, périodiques) ont commencé à être mis sur le réseau à partir du mois de mai 2015. Les chiffres 2015 ne reflètent donc pas l'état exact global du niveau d'emprunt de l'année, dans la mesure où il ne prend pas en compte le prêt manuel (non comptabilisé).

L'état statistique présenté ci-dessous évalue le niveau d'activité des bibliothèques du réseau entre le 30 avril 2015 et le 30 avril 2016 afin de donner un aperçu plus exact de la réalité.

Etat statistique sur le fonctionnement du réseau au 30 avril 2016

Adhérents actifs des bibliothèques du réseau au 30 avril 2016

Bibliothèque	Total
001 Guéret	12182
004 Bussière Dunoise	84
005 La Chapelle Taillefert	19
006 Montaigut le Blanc	18
007 Saint Eloi	30
008 Saint Fiel	5
009 Saint Laurent	32
010 St Sulpice le Guéretois	23
011 Saint Vaury	18
012 St Victor en Marche	15
013 Sainte Feyre	56
Total	12482

Emprunteurs actifs du réseau entre le 01/04/2015 et le 30/04/2016

Bibliothèque action	Total
001 Guéret	6766
004 Bussière Dunoise	115
005 La Chapelle Taillefert	22
006 Montaigut le Blanc	27
007 Saint Eloi	28
008 Saint Fiel	10
009 Saint Laurent	54
010 St Sulpice le Guéretois	26
011 Saint Vaury	24
012 St Victor en Marche	33
013 Sainte Feyre	80
Total	7185

Prêts du réseau entre le 01/04/2015 et 30/04/2016

Bib actuelle	Total
001 Guéret	228606
004 Bussière Dunoise	3070
005 La Chapelle Taillefert	389
006 Montaigut le Blanc	792
007 Saint Eloi	877
008 Saint Fiel	780
009 Saint Laurent	3012
010 St Sulpice le Guéretois	638
011 Saint Vaury	1694
012 St Victor en Marche	3290
013 Sainte Feyre	2056
Total	245204

L'impact de cette diversification et de cet enrichissement de l'offre ne pourra vraiment être mesuré que dans l'année qui va suivre. Toutefois il est intéressant de noter que 16598 prêts ont été effectués sur l'année écoulée en dehors de la bibliothèque multimédia, ce qui représente 6,75 % du volume global de prêts. Globalement le niveau d'activité de la bibliothèque multimédia reste stable par rapport à l'année antérieure.

Une programmation culturelle à l'échelle du réseau

► [Les lectures musicales 2015 en avril 2015](#)

Ce type d'animation nouveau pour la Bibliothèque Multimédia a fait l'objet d'un partenariat avec le Conservatoire Départemental de musique Emile Goué autour des Poèmes à Lou de Guillaume Apollinaire et du drame symphonique de Claude-Henri Joubert, intitulé *Monsieur Bidule*.

Un premier récital a eu lieu à la BM le 24 avril 2015 à 20 h et s'est ensuite décliné dans deux communes du territoire : Saint-Vaury et La Chapelle-Taillefert. La lecture des poèmes était assurée par Hervé Herp, comédien et directeur artistique de la scène conventionnée la Fabrique à Guéret.

Le récital a été précédé d'une conférence à la BM de Claude-Henri Joubert à 18h, intitulée *Pourquoi la musique ?*.

Si le récital produit à Guéret a rencontré un relatif succès avec 45 spectateurs, les deux sessions estivales, l'une à la Chapelle-Taillefert, l'autre à Saint-Vaury, n'ont pas rencontré le public escompté. La communication traditionnelle de la Communauté d'Agglomération (affiches, flyers, portail, communiqués de presse auprès des médias locaux (La Montagne, France-Bleu Creuse, RPG), n'ont pas suffi, et surtout n'a pas été relayée au niveau local. Cet aspect sera pris en compte lors des prochaines manifestations prévues dans les communes du territoire.

Une deuxième lecture musicale donnée à la Bibliothèque Multimédia et axée sur un répertoire de musiques actuelles est venu compléter ce programme. Francis Métivier, professeur de philosophie et auteur de plusieurs livres mettant en corrélation les grandes idées de la philosophie avec les musiques Rock et actuelles, était à l'origine de ce spectacle. Après une première expérience de philo-concert donné à la suite d'une première publication d'un livre en 2011 intitulé *Rock'n Philo*, il réitère cette dernière sur le même modèle avec un deuxième spectacle intitulé cette fois *Rap'n Philo*, en partant du constat que les textes des chansons issues de ce courant musical pouvaient être largement illustrés par de grands thèmes philosophiques. L'auteur confronte la pensée de philosophes comme Nietzsche, Aristote, Sartre... à celle de grands noms du Rap français : Orelsan, NTM, Sexion d'Assaut... Cette forme de philo-concert s'apparente à une lecture musicale. Aussi cette dernière s'appuie telle sur un livre, une publication préalable.

Il se produit aux côtés du rappeur saumurois Kad' Krizz pour la mise en musique de ses textes.

Un récital a été donné à la BM et a rencontré un franc succès avec près de 70 spectateurs.

► [Coquelicotés en mai 2015](#)

Comme chaque année depuis son ouverture, la Bibliothèque Multimédia a accueilli deux spectacles de Coquelicotés : un spectacle adulte de Magali Mineur intitulé *La mécanique des femmes* (qui a recueilli 41 personnes) et un spectacle jeunesse de la conteuse Yolaine Carrier intitulé *A table* (qui a recueilli quant à lui 61 personnes).

► [Les promenades littéraires en juillet 2015](#)

Organisées chaque année dans les différentes communes du territoire, ces promenades ont pour objet d'aller à la rencontre du patrimoine naturel et architectural creusois en y associant la découverte du patrimoine littéraire régional en compagnie d'un conteur. Jean-claude Bray a animé respectivement 3 des 4 balades organisées :

- celle de Savennes, du côté de la Croix de Reillat, par la lecture de *La ville incertaine* de JMA Parouteau. Cette promenade s'est achevée avec la visite de l'exposition consacrée à Bruno Montpied, artiste plasticien et historien d'art, pour son œuvre plastique et son dernier ouvrage consacré à l'art du jardin intitulé *Éloge des jardins Anarchiques*. Cette première promenade n'a recueilli que 16 participants et n'a pas rencontré le succès escompté ;
- celle de Bussière-Dunoise, du côté de la Combe de Balsac, autour des Mémoires de Jean-François Marmontel (qui a recueilli 22 personnes).
- celle Saint-Sulpice-le-Guéretois, du côté du Bois de Chardet, pour une lecture consacrée à Tristan L'Hermite *Le page disgracié* (qui a recueilli 23 personnes).

Michel Parot a clôturé ce cycle de promenades estivales à Sainte-Feyre, du côté du Puy de Gaudy, par une série de lectures de poèmes de Bernard Blot (en présence de 26 personnes).

Cette animation rencontrant des succès variables, souvent en raison des aléas météorologiques, est de toute évidence ancrée dans les pratiques culturelles estivales du territoire, ainsi que d'une partie du lectorat. De surcroît, elle permet d'attirer les estivants de passage.

► [Saperlipetons du 17 au 28 novembre 2015](#)

Les différents rendez-vous ont concerné les professionnels de la petite-enfance implantés sur le territoire de l'agglomération, ainsi que les enfants et leurs familles. La manifestation, en association avec de nombreux partenaires culturels, institutionnels ou associatifs de la ville de Guéret et du département de la Creuse, avait en partie pour but la valorisation de la lecture et de la tradition orale auprès des parents, des tout-petits et des professionnels de la petite enfance. Cette année, le thème de la quinzaine était l'éveil musical.

Les différents rendez-vous au programme

- une exposition à la BM mêlant des originaux des trois auteurs à l'honneur cette année : Alain Crozon, Sabine de Greef et Benoit Charlat. L'espace d'exposition était agrémenté de tapis et coins détente pour les tous-petits, avec les livres des auteurs à disposition, des instruments de musique et un « memory » que nous avons fabriqué à partir des illustrations des auteurs invités
- des rencontres avec trois auteurs pour les enfants des crèches, du RAM et des classes maternelles du territoire
- un atelier massage pour les tout-petits et leurs parents mené par une éducatrice de jeunes enfants du Conseil Départemental de la Creuse
- une formation « A tout petits pas dans les livres » organisée par la BDC
- une conférence sur l'éveil musical pour les tout-petits, menée par Chantal Grosleziat et organisée par la FOL dans le cadre de ses Universités Populaires
- les bibliothécaires jeunesse circulant sur le réseau pour des lectures d'histoires
- un spectacle de conte : deux petits-déjeuners contés et deux goûters-contés
- quatre séances cinéma : deux pour les structures et deux ciné-goûter pour les familles
- deux ateliers organisés par la ludothèque dans l'espace d'exposition de la bibliothèque
- un spectacle de théâtre musical avec plusieurs représentations, en partenariat avec la Fabrique
- des ateliers « musique tactile » sur tablettes en partenariat avec Canopé Creuse pour les enfants à partir de 2 ans
- une mise en musique de textes des auteurs reçus cette année, par la classe d'éveil du Conservatoire de la Creuse
- des ateliers proposés par l'association 1, 2, 3... parents à l'Espace Fayolle
- la journée des assistantes maternelles au Centre Social de Jouhet

100

La variété des rendez-vous n'a pu être possible que grâce au partenariat qui a été mis en place pour ce projet.

Bilan quantitatif

Cette année la quinzaine a débuté juste après les attentats du 13 novembre et l'événement dramatique a eu un impact sur la fréquentation les premiers jours. En effet, plusieurs personnes nous ont dit ne pas s'être déplacées soit par manque d'envie, soit parce qu'elles pensaient que les différents rendez-vous étaient annulés. Les chiffres de fréquentation pour les deux mercredis qui proposaient des activités identiques sont assez significatifs.

Nous avons eu une grosse inquiétude au sujet d'un de nos auteurs, Sabine de Greef, qui se trouvait dans le train pour Bruxelles au moment où la ville était déclarée en état d'urgence. Elle est bien arrivée mais a dû rentrer chez elle à pied la nuit faute de transports en commun.

Les communes touchées par les différents rendez-vous étaient : Guéret, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Fiel, Saint-Vaury, Sainte-Feyre, Saint-Laurent, La Brionne, Ajain. Les personnes qui se sont déplacées venaient pour certaines de communes n'appartenant pas au Grand Guéret (par exemple Saint-Hilaire-le-Château, Aulon, Vidaillat, Jarnages, Roches, Saint-Priest-la-Plaine).

Certaines participations aux rendez-vous ont donné lieu à des inscriptions à la bibliothèque, notamment les séances avec la ludothèque, le spectacle de contes et l'atelier massage.

Public touché

Plus de 1 000 personnes sur la durée de la manifestation ont participé, sans compter les passages dans l'exposition. Certains rendez-vous ont drainé plus de monde, mais d'autres étaient de toute façon plus adaptés à un public restreint, comme l'atelier massage. Le public scolaire fait évidemment monter les chiffres puisque 5 classes ont assisté au spectacle théâtral et 12 ont rencontré des auteurs.

Certains enfants et adultes ont participé à plusieurs animations, ils ont donc été comptabilisés plusieurs fois. Ces chiffres ne tiennent pas compte ni des ateliers proposés par 1,2,3... parents ni de la journée des assistantes maternelles.

L'un des objectifs de cette quinzaine était de circuler sur le territoire et d'apporter des animations sur différents lieux, plutôt que tout soit centralisé à la BM.

	Crèches	Ram	Ecoles maternelles	Public adulte	Public familial
Atelier massage					10
Ludothèque					55
Lectures bibliothécaires jeunesse	20			5	3
Inauguration				21	
Ateliers tablettes					24
Spectacles de conte					86
Cinéma	7	17		12	39
Rencontres auteurs	55	20	277		
Spectacles théâtre	19	24	150	47	60
Conférence				15	
Formation				11	
Eveil musical					35
Total	101	61	427	111	312

Total : 1012

101

Budget

Dans le cadre du partenariat mis en place, le cinéma a proposé à la BM quatre séances gratuites. La formation pour adultes proposée par la BDC s'est également déroulée à titre gracieux. De plus, la BDC a également prêté du matériel à la BM qui a servi aux interventions dans les structures, ainsi qu'à agrémenter l'exposition (tapis, doudous, instruments de musique).

Cette année, le spectacle en partenariat avec La Fabrique a eu lieu dans l'espace éveil de la bibliothèque, réaménagé pour l'occasion. Cela a permis d'économiser les frais occasionnés par la présence d'un intermittent, comme cela avait été le cas en 2013.

De plus, le conteur accueilli a été hébergé par l'un des membres de la bibliothèque, permettant ainsi d'économiser les frais de repas et d'hébergement.

Dépenses		Recettes	
Interventions de 3 auteurs	2 667,61 €	Subvention CAF	1 000,00 €
Spectacle "Sieste enchantée"	912,00 €	Subvention SOFIA	2 000,00 €
Spectacle "ZouiBap"	1 307,00 €	Subvention DRAC	2 867,87 €
Conférence "FOL"	400,00 €	Part Com Agglo	2 168,00 €
Hébergement	454,90 €		
Restauration	97,00 €		
Déplacements auteurs	428,38 €		
Alimentation (inauguration, goûté...)	199,69 €		
Transports de biens	144,29 €		
Droits AGESEA	137,00 €		
Communication (affiches, flyers)	588,00 €		
Tapis lecture	700,00 €		
TOTAL	8 035,87 €		8 035,87 €



Bilan qualitatif

Mails reçus de différents partenaires/participants :

▪ Ecole maternelle Prévert :

« Personnellement, j'ai assisté à une séance en petite section dans la classe de Pierre Sylvain Pinaud, avec Sabime De Greef : j'ai été " transportée " !. »

▪ La BDC :

« Le terme de "tout-petits" reste ambigu pour certaines personnes, qui du coup venaient chercher des infos pour des animations en maternelle. Je me suis adaptée de mon mieux, mais je crois qu'elles étaient un peu frustrées. Comme le texte de présentation me semblait très clair, je suggère que nous contactions les personnes qui s'inscrivent auparavant pour voir avec eux si la formation correspond bien à leur projet »

« J'ai encore énormément apprécié pouvoir mettre ma petite pierre à ce joli édifice. Il faut continuer Saperlipetons, cela donne des repères des envies, clarifie les pratiques, crée du lien entre les différents partenaires, bref, c'est chouette ! »

▪ Ecole maternelle de Saint-Laurent :

102

« Les enfants ont complètement participé, il y avait un échange qui s'établissait et j'ai trouvé cela très riche. [...] Du fait de la richesse de l'animation, il a été également très intéressant de revenir dessus un peu plus tard et d'en parler avec les enfants. Ils ont mémorisé plein de choses et étaient capables de les restituer oralement [...] En bref, j'étais ravie, les enfants aussi, je suis évidemment partante pour Saperlipetons dans 2 ans si je peux de nouveau y participer. Du coup, j'en profite, on ne le dit certainement pas suffisamment : merci à la BM de permettre que de telles rencontres aient lieu. »

▪ Ecole maternelle de Sainte-Feyre :

« Travail très positif avec les enfants suite à l'intervention également très satisfaisante et enrichissante d'Alain Crozon »

▪ Crèche de Saint-Vaury :

« Tout comme il y a 2 ans , la séance de lecture a été un véritable succès. Stéphanie a su s'adapter aux différentes tranches d'âge des spectateurs en adaptant ses histoires, ses mots, son attitude. Nous espérons que Saperlipetons sera reconduit en 2017 et, pourquoi pas, un partenariat mis en place entre le secteur jeunesse BM et le multi-accueil de Saint-Vaury. Toute l'équipe vous remercie pour votre travail, motivation et enthousiasme ».

▪ Ecole maternelle Jean Macé :

« L'intervention d'Alain Crozon a été bien reçue par les enfants : ils ont été contents [...] de montrer à l'auteur/illustrateur les 3 devinettes qu'ils avaient préparées à son intention. Ils ont été très attentifs lorsqu'il a expliqué comment il jouait avec des images et très intéressés lorsqu'il a créé devant eux une carte pop-up. [...] Merci d'organiser des occasions de rencontre comme celle-ci, c'est très enrichissant pour les enfants. »

▪ Intervenante massage

« L'espace offert était tout à fait adapté à l'activité, agréable et le matériel prêté également. [...] Cette activité qui s'est déroulée dans les locaux de la BMLa permis à une jeune maman de découvrir le service jeunesse et les prêts, même pour les plus petits ! [...] Je me suis aussi sentie bien accueillie et c'est toujours porteur de prendre le temps de préparer l'activité, ce que tu as fait avec moi en amont, merci ! »

▪ Conservatoire

« Pour moi, le bilan de notre collaboration est très positif ! Sur plusieurs plans : l'accueil et le suivi chaleureux de votre part, la communication efficace : un public nombreux et nouveau était présent au spectacle, les enfants ont adoré et en plus, on a eu un bel article dans la presse ! Je suis prête à recommencer ! Merci donc pour tout. »

▪ FOL et Lire et Faire Lire

La FOL est satisfaite de cette deuxième collaboration. Elle souhaiterait que nous impliquions davantage les bénévoles de Lire et faire Lire lors de la prochaine édition. Le seul bémol concerne la communication qui pour elle est arrivée trop tard et a eu un impact sur le nombre de gens participant à la formation et à la conférence.

▪ Coordinatrice petite enfance de la Communauté d'Agglomération

« Sur l'ensemble des animations, les enfants du multi-accueil collectif et familial de Guéret et de la micro-crèche de Saint-Fiel ont pu y participer et ont été très attentifs et captés par les différents intervenants. Un très bon moment pour l'équipe du Pôle Petite Enfance. [...] Rencontre avec l'auteur Benoît Charlat : une belle rencontre, une complicité qui s'est faite tout de suite que ce soit avec les tout-petits ou les plus grands [...] Un spectacle très poétique, superbement joué, encore très attentifs du début jusqu'à la fin avec la découverte des différents instruments joués . »

« Le spectacle théâtral était de très bonne qualité et les différents publics (familial, scolaire...) ont tous été unanimes. Quand au spectacle de conte, les retours des participants étaient également très positifs. »

Divers :

Regret pour la conférence que nous avons mis un samedi, suite à une demande formulée après la première édition. Finalement, le public du personnel des crèches qui n'était pas disponible en semaine et en fin d'après-midi en 2013 n'a pas été plus présent sur un samedi après-midi.

Communication

300 affiches et 2000 flyers ont été envoyés et distribués. Des affiches spéciales pour les rendez-vous sur le territoire ont été réalisées et envoyées. Malheureusement elles n'ont pas toujours été affichées même dans les communes concernées par une intervention. Les affiches sont arrivées 10 jours avant la manifestation, ce que plusieurs partenaires ont jugé trop tardif. De plus le mercredi précédent la manifestation étant férié plusieurs lecteurs ne venant que ce jour-là n'ont pas eu l'information avant le début de la quinzaine. Ce jour-là étant férié la tournée sur le réseau pour la distribution d'affiches n'a pu avoir lieu et le coordinateur n'a donc pas pu s'assurer de la bonne installation du matériel de communication.

103

Le jeudi 5 Novembre a eu lieu à la bibliothèque un point presse dans l'espace d'animation du secteur jeunesse. Il s'est déroulé en présence de la presse écrite et radio, du président de la communauté d'agglomération du Grand-Guéret, du vice-président en charge de la petite enfance et de la directrice de la bibliothèque.

Un partenariat a été passé avec Radio France Bleu Creuse dans le cadre de la manifestation. Celle-ci a été annoncé à plusieurs reprises, la responsable du secteur jeunesse est intervenue en direct lors d'une émission pour présenter les temps forts de la manifestation ; les deux actrices de la compagnie théâtrale ont également été interviewé.

En plus de l'article écrit suite au point presse la presse locale a fait paraître plusieurs articles : sur l'inauguration, sur le spectacle théâtral et le partenariat mis en place avec La Fabrique, la conférence et l'atelier d'éveil musical. Toutefois on peut regretter que l'article relatant le point presse du 5 décembre ne soit paru que le 17 décembre, jour de lancement de la manifestation où des rendez-vous étaient programmé dès le début de matinée.

L'idée de faire une communication spécifiquement adressée aux assistantes maternelles sera mise en pratique lors de la prochaine édition afin de mieux communiquer sur les rendez-vous fixé au niveau du réseau.

Les expositions de 2015

2015 a encore bénéficié d'une programmation riche de 10 expositions autour desquelles de nombreuses animations ont été organisées.



104

Le budget réalisé dans l'année

	Prestation	Alimentation	fêtes et cérémonies	Transport	Réception	Droits	GUSO	TOTAL
Report lecture fab 1913 (11 décembre 2014)	634,00 €							634,00 €
Expo PAAL		80,44 €						80,44 €
lecture Mesguich (6 janvier)	634,00 €							634,00 €
Expo carnets de voyage (février)	2 160,00 €	68,60 €						2 228,60 €
Expo aventure du disque (mars)	1 100,00 €	93,86 €		1 110,60 €				2 304,46 €
Rétrogaming (mars)	1 600,00 €							1 600,00 €
lecture Darley (12 mars)	634,00 €							634,00 €
lecture Labonne (mars)	634,00 €							634,00 €
Presse 14/18 (avril)		70,18 €						70,18 €
Conf + expo métal culture (avril)	500,00 €	94,44 €						594,44 €
lecture musicale (avril)	615,80 €	128,21 €					1 078,83 €	1 822,84 €
lecture Papini (avril)	634,00 €							634,00 €
Rap ft. Philosophie (avril)	1 575,00 €				305,30 €			1 880,30 €
lecture Forgeau (mai)	634,00 €							634,00 €
Trio d'amour (mai)	600,00 €	25,17 €						625,17 €
Laetiket (mai)	990,00 €							990,00 €
Coquelicot (mai)	1 386,58 €				40,00 €	92,73 €		1 519,31 €
Signature CTL+ bib idéale +soutif		171,99 €						171,99 €
F. Soutif (juin)	1 143,00 €				44,00 €			1 187,00 €
Latcho dives (Juin)	400,00 €				22,00 €	46,98 €		468,98 €
Atelier écriture	1 200,00 €							1 200,00 €
Diane de Bournazel (juillet août)		55,31 €						55,31 €
vernissage		72,10 €						72,10 €
Balades littéraires		29,77 €					1 233,96 €	1 263,73 €
lecture Francine Bergé+chevrier	607,90 €							607,90 €
Marieke Aucante JDIL juillet	50,00 €							50,00 €
Chaminadour (septembre)	534,00 €							534,00 €
bal des casses cailloux	876,50 €							876,50 €
chat perplexe expo (octobre)	1 533,40 €	57,33 €						1 590,73 €
Colloque Delannoy		49,85 €						49,85 €
Saperipetons (novembre)	3 979,61 €		199,69 €	144,29 €	980,28 €	145,00 €		5 448,87 €
ZouiBap (1306,9 payé sur 2016)								0,00 €
Expo Denis Fontaine(72,42 payé sur 2016)								0,00 €
Atelier écriture	800,00 €							800,00 €
blanchisserie	400,37 €							400,37 €
TOTAL	25 856,16 €	997,25 €	199,69 €	1 254,89 €	1 391,58 €	284,71 €	2 312,79 €	32 297,07 €

	Budget prévisionnel TTC	Budget réalisé TTC
Nature des dépenses	Montant en €	Montant en €
Animation Saperlipetons	9 000,00 €	8 035,87 € Part de la DRAC 4500 €
Lectures musicales :Claude Henri Joubert (texte d'Apollinaire)	1 700,00 €	1 822,84 € 1 880,30 € Part de la DRAC 850 €
Francis Métivier : Rap'n philo		
Coquelicot (2 spectacles)	1 700,00 €	1 519,31 € Part de la DRAC 850 e
Promenades littéraires (4)	1 300,00 €	1 263,73 € Part de la DRAC 650 €
Offre numérique en musique (Media Cité de la musique)	1 500,00€	1 150,00 € Part de la DRAC 750 €
Offre numérique en autoformation Tout -Apprendre)	4 800,00 €	4 787,30 € Part de la DRAC 2400 €
TOTAL GLOBAL	20 000,00 €	20 459,35 € Part de la DRAC 10000 €

La fréquentation

	Nombre	individuels	scolaires	
Expositions *	14	681	15	
Estimation du nombre de visites	238 jours	5950		
Ateliers et formations	26	382	308	
Projections	4	117		
Lectures et dédicaces	31	592	10	
Spectacles	5	573	195	
Concerts	8	338		
Conférences	16	192		
Divers **	19	506	1285	
Total	104	8825	528	9353

* Prend en compte les inaugurations et les visites guidées de groupes. Les chiffres concernant les visites individuelles font l'objet d'une estimation.

** Regroupe : les animations scolaire spécifiques comme „La bibliothèque idéale“ (30 classes), la promotion de nouveaux services (vinyle, grainothèque...)

L'accueil des groupes scolaires sur le réseau

► Année scolaire 2015-2016

Accueils de classes sur le réseau :

La nouveauté instaurée en 2015 est qu'une partie des accueils de classes s'est faite directement dans les bibliothèques du réseau. Ainsi 5 semaines sur l'année ont été consacrées aux déplacements sur le réseau parallèlement aux accueils à la BM. Chaque classes des écoles concernées n'a pu bénéficier que de deux accueils dans la bibliothèque de sa commune.

Les premiers déplacements ont eu lieu en octobre avant les vacances scolaires dans les bibliothèques de Sainte-Feyre, de Saint-Laurent, de Saint-Sulpice-le-Guérotois et Saint-Vaury.

En fin d'année scolaire 2015, les animateurs se sont rendus dans les bibliothèques de Bussière-Dunoise et de Saint-Fiel. Au total 43 accueils de classes ont eu lieu dans les bibliothèques du réseau sur les 264 qu'a totalisé la BM sur l'ensemble de l'année 2015.

Lors de la première semaine une bénévole était présente à Saint-Sulpice lors des deux déplacements, ainsi qu'à Sainte-Feyre et Saint-Laurent.

Dans le cadre de Saperlipetons

Lors de la quinzaine de la petite enfance les animateurs du secteur jeunesse se sont déplacés sur le réseau pour raconter des histoires aux tout-petits. Les accueils ont eu lieu dans la salle de sport de Saint-Sulpice-le-Guérois, dans les salles polyvalentes d'Ajain et de Sainte-Feyre, ainsi qu'à la crèche de Saint-Vaury. Hormis celui de la crèche, le public ciblé et était celui des familles et des assistantes maternelles qui ne sont pas affiliées au RAM, ce dernier bénéficiant d'autres animations durant la quinzaine.

Lors de la quinzaine, la BM a accueilli 3 auteurs qui se sont déplacés sur le réseau. Ils sont allés dans les écoles maternelles d'Ajain, de La Brionne, Sainte-Feyre, Saint-Fiel et Saint-Laurent, ainsi qu'à la micro-crèche de Saint-Fiel.

Malles thématiques ajoutées au collections de la BM circulant sur le réseau

Autre nouveauté : la création de malles thématiques que les enseignants peuvent emprunter pour leur classe depuis le mois de septembre 2015. Pour le réseau, les demandes se font auprès des bénévoles et le coordinateur/animateur du réseau les déposent lors de sa tournée, le mercredi. Chaque école ainsi que chaque bibliothèque ont reçu la liste avec le contenu des malles thématiques empruntables.

18 malles sont disponibles et 5 autres nouvelles sont en cours de constitution. Sur les 18 malles en circulations, 12 ont été empruntées au moins une fois.

Les thèmes des malles en circulation sont : les quatre saisons, abécédaires, automne, carnaval, cirque, contes du monde, contes traditionnels, environnement, été, ferme, forêt, hiver, livres et lecture, loup, monstres et sorcières, Noël, printemps et romans policier.

Toutes les actions prévues au CTL pour l'année 2015 ont bien été réalisées dans les trois domaines prévus dans le projet initial sur des échéances parfois variables débordant sur 2016.

Concernant le déploiement de l'offre documentaire de la BM sur le réseau, effectif depuis le deuxième semestre 2015, il manque toutefois le recul suffisant pour analyser l'impact de la mise en place du réseau au niveau des bibliothèques du territoire.

106

Concernant la programmation 2015 les opérations inscrites au CTL ont été menées à bien.

La mise en place d'un accueil formalisé des groupes scolaires concernés dans les bibliothèques de leur territoire n'a pu se faire qu'à la rentrée 2015, courant octobre. Un bilan annuel sera présenté fin 2016.

Et la com ?

En collaboration avec l'équipe de la BM :

- Conception des affiches, flyers, invitations, communiqués de presse, actualités web et réseaux sociaux, diffusions des informations, couverture presse de la dizaine d'expositions
- Conception de deux flyers expo jeunesse et du flyer annonçant les balades littéraires, et diffusion presse + Internet et réseaux sociaux
- Mise en page pour l'imprimeur du journal des enfants pour la semaine de la presse
- Conception des dépliants, affiches 40x60 et abribus, invitations, rédaction du dossier de presse, organisation de la conférence de presse de Saperlipetons et diffusion internet et réseaux sociaux
- Gestion d'un encart dans les pages jaunes
- Gestion du budget communication de la BM
- 2 points presse organisés (Saperlipetons et la signature du Contrat Territoire Lecture) avec pour chacun sa préparation et la rédaction du dossier de presse

Page Facebook de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret :

Nous sommes passés de 212 à 364 fans en 2015 (+ 152 fans, soit une augmentation de 71 %)



► www.bm-grandgueret.fr

Tourisme et Sports Nature

Sports Nature



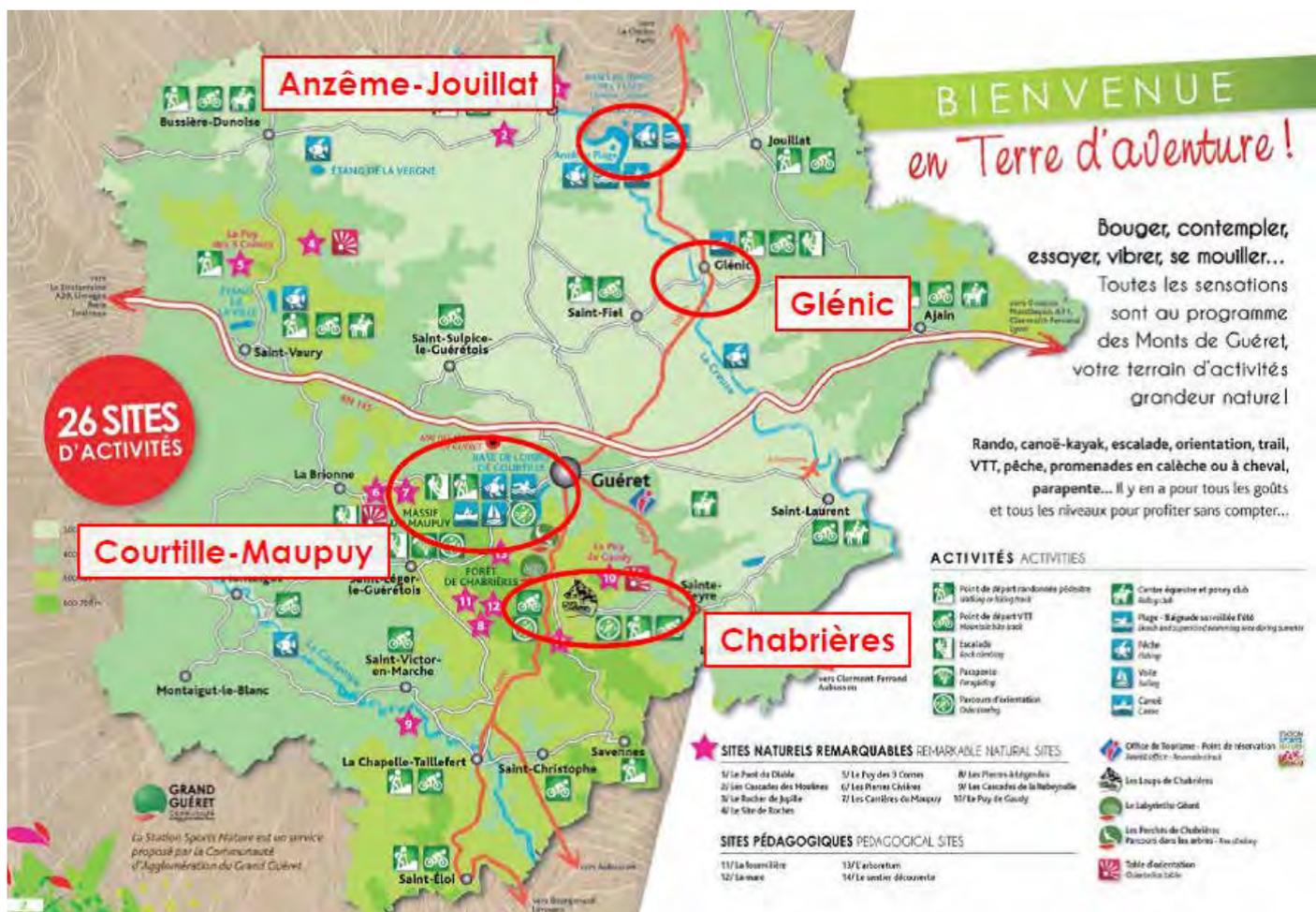
Aménagement des sites de pratique

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a lancé au 1^{er} septembre 2015 le projet de préfiguration et de labellisation de la Station Sports Nature des Monts de Guéret.

La commission tourisme et sports de nature a validé l'aménagement et la structuration de 4 spots de pratique majeurs du territoire choisi pour leur attractivité et leur potentiel de pratiques multiples à destination de tous les publics.

Ainsi, le spot Anzème-Jouillat, le spot Maupuy – Courtille, le spot Chabrières et le spot Glénic feront l'objet de projet d'aménagement sur la période 2016 - 2020.

Pour 2015, les principales réalisations concernent la mise en place de panneaux de signalisation des circuits de VTT.



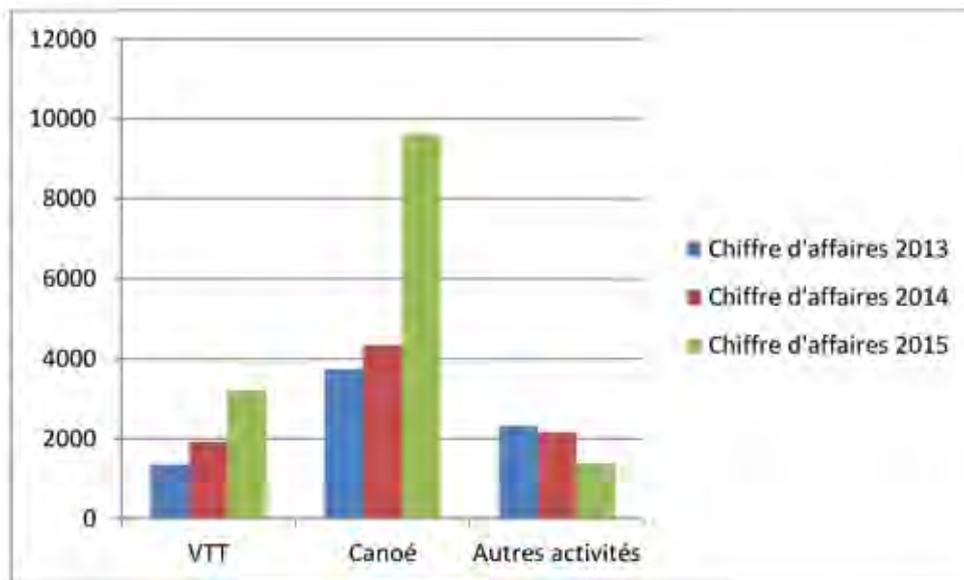
Animations de la Station Sports Nature

Entre avril et septembre 2015, le service Sports nature a renforcé les activités sur les différents sites de pratique et notamment sur le site d'Anzème. Les pratiques nautiques ont été développées avec la mise en place de location de canoë-kayak et de paddles.

Le canoë sous les étoiles a fait une entrée remarquable et appréciée par le public, de même que les stages de pleine nature dans le cadre de l'opération tickets sports.

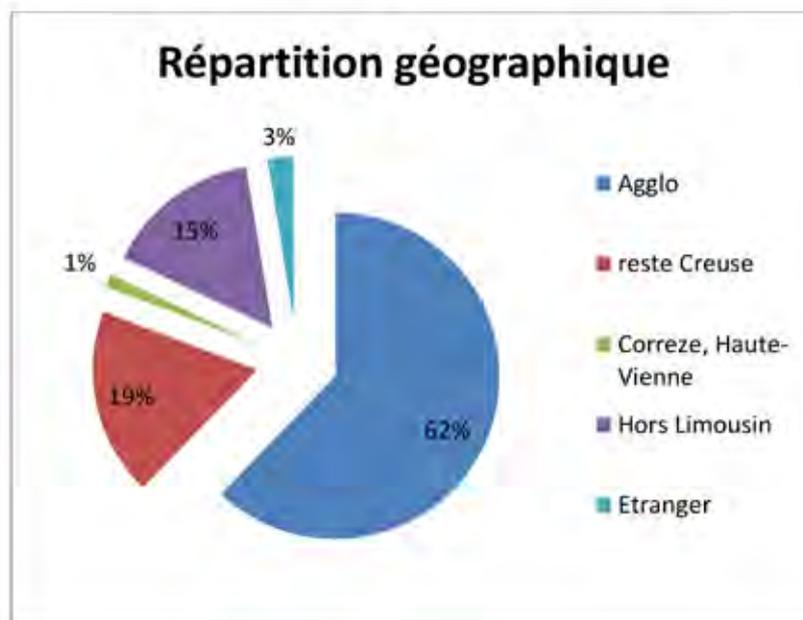
Ces nouvelles activités ont été menées grâce au recrutement de Nicolas ALAMARGUY, animateur polyvalent Sports et Loisirs de Nature et féru d'astronomie.

Avec ces nouvelles animations, le chiffre d'affaires de la régie du service a été multiplié par deux entre 2014 et 2015.



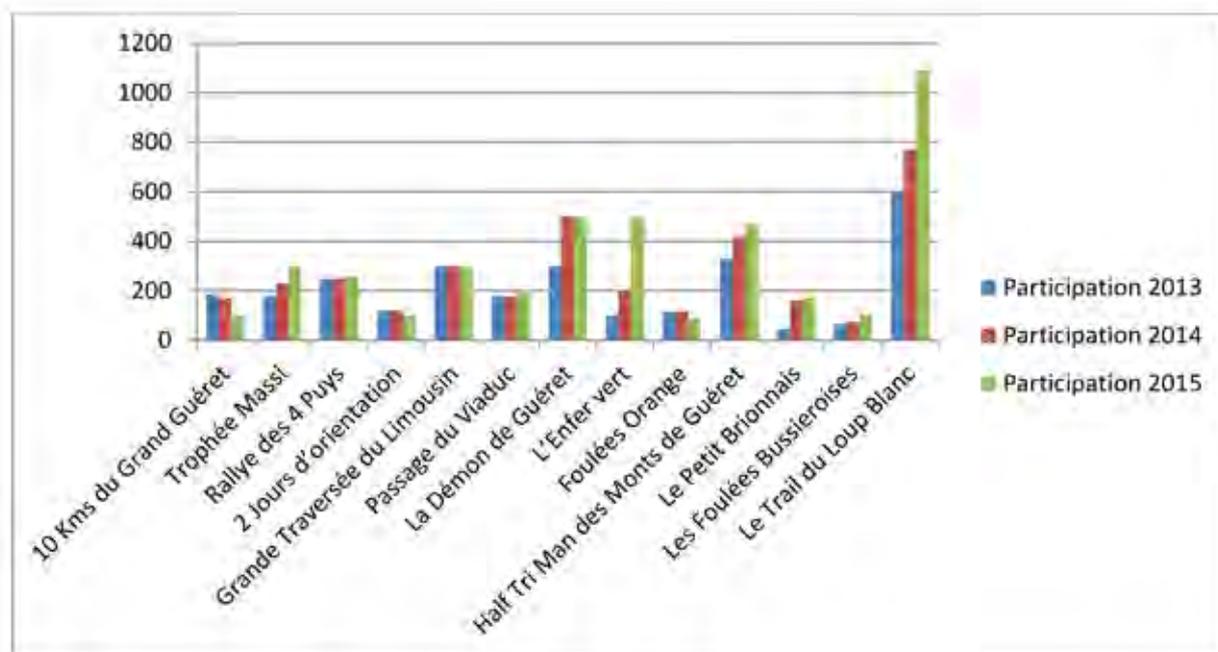
En 2015, 2284 personnes ont participé aux activités contre 942 en 2014.

L'origine géographique des usagers des animations du service Sports Nature sur l'espace de la Station Sports Nature reste majoritairement en provenance du Grand Guéret. La part des étrangers devient plus importante.



Les manifestations partenaires de la Station Sports Nature

Là encore, 2015 marque une forte progression des participants aux différentes épreuves sportives organisées dans les Monts de Guéret. Ils ont été 4 190 sportifs en 2015 à utiliser le terrain de jeu grande nature du territoire contre 3 494 en 2014, soit une progression de 20 %. Cette augmentation est essentiellement due à la qualité des organisations de nos partenaires associatifs et à la qualité de nos sites. Une enquête menée par l'Office de Tourisme auprès des participants de l'Halftriman des Monts de Guéret et du Trail du Loup Blanc fait apparaître des taux de satisfaction globale supérieurs à 90 % chez les pratiquants.



109

Et la com ?

En collaboration avec l'équipe Sports Nature :

- Gestion du budget communication du service
- Commande d'un spot radio et de campagnes publicitaires sur radio Alouette et France Bleu Creuse
- Encarts publicitaires dans le Guide de la Creuse Pratique, Pays du Limousin, magazine de l'ADRT et la Semaine de l'Allier
- Diffusion d'un dépliant PARC ANIMALIER / STATION SPORTS NATURE dans TV Mag de CentreFrance
- Conception de panneaux d'information
- Conception d'un flyer PARC ANIMALIER/SPORTS NATURE distribué dans les écoles de Guéret + dans celles du territoire qui le souhaitent
- Mise à jour des différents flyers, guides... avec l'agence de communication NEW DEAL
- Création d'affiches 4x3 et abribus
- Conception d'enrouleurs
- Actu sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération et sur la page Facebook dédiée
- Rédaction du dossier de presse 2015
- Envoi régulier de communiqués tout au long de l'année : période d'ouverture, animations proposées, panneaux de randonnées, promotion du Challenge des Monts de Guéret

Page Facebook de la Station Sports Nature des Monts de Guéret :

Nous sommes passés de 168 à 291 fans en 2015 (+ 132 fans, soit une augmentation de 73 %)



► www.sportsnature-montsdegueret.com

Tourisme et Sports Nature

Parc Animalier des Monts de Guéret

" Les Loups de Chabrières "



Fréquentation 2015

Le Parc Animalier des Monts de Guéret LES LOUPS DE CHABRIÈRES est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, 533 050 visiteurs ont été accueillis.

En 2015, la fréquentation a largement augmenté : le parc a comptabilisé 48 115 entrées. C'est un record depuis l'ouverture. Juin a été le point de départ pour la découverte de la « nouvelle gueule » du site, avec des animations dédiées aux petits et aux grands

Année 2015

2015	Entrées Individuelles	Entrées Groupes	TOTAL
Janvier			0
Février	924	97	1021
Mars	999	156	1155
Avril	2546	620	3166
Mai	4308	1367	5675
Juin	1547	2139	3686
Juillet	9190	882	10072
Août	14748	877	15625
Septembre	1533	294	1827
Octobre	3196	232	3428
Novembre	947	21	968
Décembre	1222	190	1412
TOTAL	41160	6875	48035

110

Nouvelle(s) gueule(s)

2015 est l'année des nouveautés au Parc Animalier. Après plus d'un an de travaux, le site dévoile son nouveau visage.

- Accueil de nouveaux loups
- Création de nouveaux enclos avec de nouvelles espèces de la faune sauvage
- Création d'une véritable mini-ferme
- Prolongement du parcours de visite
- Amélioration des cheminements piétons
- Meilleure accessibilité et création d'un parcours entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite

► Nouveaux circuits

Dans un premiers temps, deux nouveaux circuits sont réalisés dans la forêt, au sortir de l'enclos habité :

- la petite boucle est accessible aux personnes à mobilité réduite et permet de profiter des enclos de la mini-ferme, de découvrir les loups blancs dans l'enclos du Sommet et de voir l'enclos des Bois où vivent les cerfs ;
- la grande boucle comprend la petite boucle et se poursuit sur les autres enclos des loups et de la faune sauvage. Elle descend en pente régulière et distribue les sentiers qui donnent accès aux différents points

d'observation. Sous forme d'affûts, ils ouvrent une perspective en toute discrétion sur le loup, son comportement et ses déplacements. Des panneaux d'information sur l'animal et sa vie au sein de la meute sont également installés.

► Nouveaux animaux

- Le loup noir est de retour dans l'enclos des Glaces qui occupe une surface de 2 840 m², permettant obligatoirement au visiteur de voir les loups. Recouvert par une sapinière, cet espace offre une ombre persistante idéale à la vie de ces 3 nouveaux venus. L'affût des Sapins, aménagé comme les autres du Parc, en palissade de bois percée de fenestrons vitrés, invite aussi à prendre le temps de l'observation à l'abri du regard des loups.
- Bienvenue aux cerfs, chevreuils, renards et sangliers De nouveaux enclos accueillent plusieurs espèces de la grande faune sauvage locale, partageant les mêmes écosystèmes que le loup.
 - L'enclos des Bois situé à proximité des loups blancs du Mackenzie, héberge 3 jeunes cerfs.
 - A côté, dans l'enclos des Feuillus se trouve désormais le repaire des chevreuils.
 - L'enclos des Tours est un nouvel enclos habité par un autre animal de conte : le renard. Là aussi le visiteur est invité à longer le petit enclos pour profiter d'une très belle observation des spécimens du Parc.
 - L'enclos des Souilles est réservé aux sangliers, Rosalie, Ninie et César, qui aiment à se rouler dans la boue formée au creux de trous d'eau et flaques – les souilles.

► Tanière géante et mirador

L'enclos du Sommet est habité par un groupe de 4 loups blancs du Mackenzie. Son affût d'observation est particulier puisqu'il se situe au débouché d'une tanière semi-enterrée.

Avec un nouvel espace très dégagé, le visiteur peut aussi observer l'animal le long de l'enclos.

L'enclos des Sources, qui accueille quant à lui une meute de loups gris européens, s'est doté d'un nouveau mirador, venu compléter les possibilités d'observation des 9 individus qui le peuplent.



111

► Mini-ferme

La mini-ferme des animaux domestiques L'espace des animaux domestiques a été entièrement reconstruit comme une miniferme. Le parcours longe tout d'abord les enclos extérieurs avant de traverser le bâtiment par l'intérieur où se trouvent les box des animaux.

Ici, retrouvez : - les moutons d'Ouessant, les plus petits moutons du monde, originaires du Finistère ; - les chèvres naines, attachantes et affectueuses, et des chèvres angora à la toison de mèches longues et soyeuses ;

- une grande famille de cochons vietnamiens, nains et ventrus, au pelage foncé, et des cochons américains ;

- des lapins...

Une fois passé le bâtiment, le visiteur se retrouve dans un espace extérieur clos

dans lequel naviguent librement chèvres et moutons. Il peut alors approcher les animaux et les caresser, pour de vrai !

► Une nouvelle identité visuelle et un prix Turgot à la clé !

Un plan de communication adapté à l'évolution du parc a été mis en place : nouveau logo, nouvelle brochure, nouveau site internet... 2015 marque un tournant dans la vie du parc. Les outils de communication choisis renvoient à cette nouvelle dimension. Voici quelques éléments d'explication :

- le loup est immergé dans son environnement naturel, l'un des atouts du parc. Dans le logo, on retrouve la forêt de Chabrières, mystérieuse, les nouveaux animaux de la faune locale et le loup, animal emblématique du site ;

- les couleurs choisies évoquent la nature (taupes, verts, noir) et sont rehaussées d'une couleur chaude et vive pour montrer le dynamisme du lieu (framboise) afin de donner un rythme et de mettre en valeur certains éléments. Cette couleur n'est d'ailleurs pas forcément utilisée par la concurrence. Elle rappelle également les couleurs utilisées dans le logo des Monts de Guéret, territoire touristique de l'Agglo.
- l'accroche « nouvelle(s) gueule(s) » cherche à faire sourire, interpeler, étonner, attiser la curiosité. Elle se décline : nouvelle gueule du parc, nouvelles gueules des loups, nouvelles gueules des autres animaux.

Cette nouvelle charte graphique a pour objectif d'attirer, de créer un univers plein de promesses, en jouant sur l'originalité et la distinction par rapport aux autres parcs touristiques. Les loups de Chabrières ont une nouvelle gueule et hurlent à le faire savoir

Toutes ces nouveautés ont permis au Parc de recevoir le prix Turgot 2015, signe de reconnaissance et exemplarité pour un site de très bonne qualité.

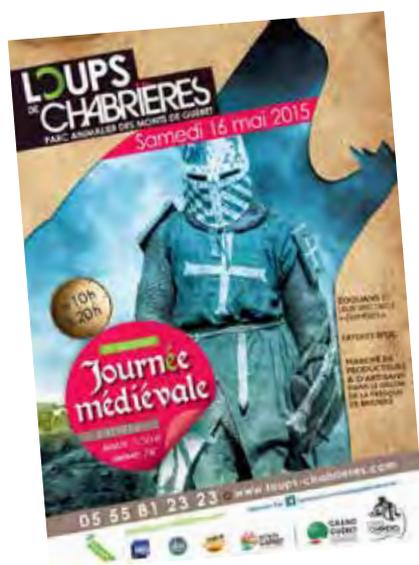
Animations et évènements

En plus des animations et évènements habituels (Journée Médiévale, Marché de Noël, Bruits de la Nuit, Festival de Contes Sortilèges de la Pleine Lune...), à l'occasion de la fin des nouveaux aménagements et des travaux d'extension réalisés, deux évènements ont été organisés en juin :

- une soirée d'inauguration avec les élus communautaires, le Préfet de la Creuse, le personnel de la Communauté d'Agglomération ainsi que les partenaires ;
- une grande journée d'animations autour des nouvelles gueules du Parc avec au programme : fauconniers, contes et spectacle, cracheur de feu, jeux pour les enfants, ânes...



112



Naissances

Et comme chaque année depuis son ouverture, les Loups de Chabrières ont ravi l'équipe et les visiteurs avec des naissances : deux louveteaux arctiques !



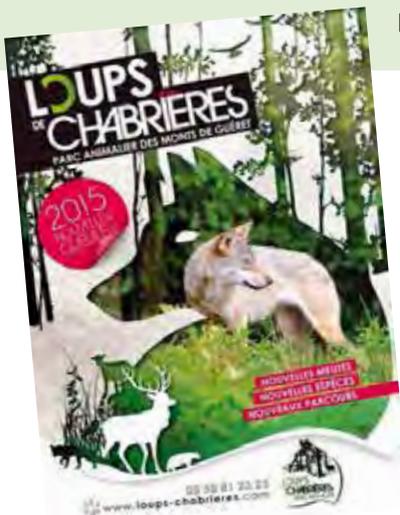
Et la com ?

En collaboration avec l'équipe :

- Gestion du budget communication du parc
- Mise à jour de la page Facebook et du site Internet dédiés
- Travail sur la stratégie de communication avec l'agence de communication NEW DEAL avec la création d'une nouvelle charte graphique et de l'organisation d'un évènement, afin de promouvoir les nouveautés 2015 (extension du parc, accueil de nouveaux animaux) :
 - Création d'un nouveau logo
 - Nouveau dépliant d'appel + flyer
 - Covering de deux véhicules
 - Refont du site web avec l'agence Proximit
 - Achat d'un spot radio et de campagnes publicitaires sur Alouette et France Bleu Creuse
 - Mise à jour du guide de visite en Français
 - Création d'un marque-page
 - Conception de nouvelles affiches pour le Marché de Noël et la Journée Médiévale
 - Conception d'un flyer PARC ANIMALIER/SPORTS NATURE distribué dans les écoles de Guéret + dans celles du territoire qui le souhaitent
 - Conception de banderoles + grands kakemonos accrochés à l'entrée du parc
 - Conception d'enrouleurs
 - Conception des cartons d'invitation pour la journée événementielle « élus »
 - Organisation des 2 journées événementielles grand public et élus
 - Conception des affiches abribus et 4x3
 - Commande d'objets publicitaires
 - Création d'un papier entête et de cartes de visite
- Campagne d'affichage 4x3 dans les villes de Limoges, Châteauroux, Bourges, Poitiers, Clermont-Ferrand, Montluçon, Orléans, Périgueux
- Campagne d'affichage abribus sur le réseau agglo'Bus et dans les villes de Limoges et Brive
- Affichage sur bus de Tulle et de Vierzon
- Conception et achat d'insertions publicitaires : pagesjaunes, Clévacances 23, carte touristique de l'ADRT, Pays du Limousin, guide estival de La Montagne, supplément touristique de l'Echo, Petit Futé Parcs Animaliers, site Takatrouver, plan de la ville de Guéret, Massif Central, dépliant d'appel de la Fresque de Bridiers, diffusion d'un dépliant PARC ANIMALIER / STATION SPORTS NATURE TV Mag de CentreFrance et manchette dans l'Echo, Le Petit Gourmet, reportage vidéo pour Air France diffusé sur les longs courriers pendant 3 mois début 2016
- Création de panneaux selfie
- 5 points presse organisés (à l'arrivée de chaque nouvelle espèce au parc + inauguration des travaux d'aménagement)
- Rédaction du dossier de presse 2015 en lien avec l'agence NEW DEAL
- Envoi régulier de communiqués tout au long de l'année : période d'ouverture, de vacances, de fermeture, Fête Médiévale, Marché de Noël...

Page Facebook de Parc Animalier des Monts de Guéret :

Nous sommes passés de 2 683 à 3 404 fans en 2015 (+ 721 fans, soit une augmentation de 27 %)



► www.loups-chabrieres.com



Tourisme et Sports Nature

Hébergements

Installation d'un abri de piscine au Hameau de Gîtes de Saint-Victor-en-Marche

Afin d'augmenter l'attractivité du site du Hameau de gîtes de Saint-Victor en Marche, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a réalisé différents travaux.

Ces travaux se situent plus particulièrement au niveau de la piscine (construite en 1999).

Ils ont débuté en 2011 par la réfection du liner, des margelles et de la plage. Le système de filtration a également été changé et une pompe à chaleur a été installée.

Puis un abri de piscine a été posé. Celui-ci est dit abri haut car il permet d'utiliser la piscine sans être obligé de l'ouvrir. De plus il recouvre une partie de la plage. Ces cotés sont amovibles permettant un accès à toute la plage notamment en été.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Migliori, qui a réalisé la pose du liner, la réfection de la plage, le remplacement de la filtration et la pose de la pompe à chaleur.

En revanche, elle a sous-traité la fourniture et la pose de l'abri à l'entreprise EC Création, la superficie couverte est d'environ 125 m².

Le montant total des travaux s'élève à 59 204 € HT.

Et la com ?

En collaboration avec l'Office de Tourisme du Grand Guéret

- Gestion du budget communication tourisme
- Conception de la brochure des Monts de Guéret, du dépliant des hébergements,
- Commande de cartes randonnées pédestre et VTT
- Commande d'une carte du territoire
- Commande de banderoles et d'autocollants sponsoring pour Creuse Oxygène
- 2 points presse organisés (bilan saison touristique 2015, lancement saison des restaurants de Jouillat et Anzême) avec pour chacun sa préparation et la rédaction du dossier de presse
- Tenue du stand de la Communauté d'Agglomération à Forêt Folliès
- Communiqué autour des activités estivales de l'Aire des Monts de Guéret

► www.lesmontsdegueret.fr



ENVIRONNEMENT & TRAVAUX

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé sur le territoire de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mai 2005. A sa création, le SPANC employait 2 agents et officiait sur 19 communes.

Quelques 4 500 installations ont été recensées sur l'ensemble du territoire lors de l'étude préalable à la création du service.

Outre son rôle de conseil auprès des usagers et des professionnels de l'assainissement, ses missions principales consistent en le contrôle de conception et d'implantation et le contrôle de réalisation des travaux pour les installations nouvelles ainsi que l'état des lieux des installations existantes.

Des réunions publiques ont été organisées en parallèle à la diffusion de plaquettes d'information auprès des usagers afin que chacun prenne connaissance et conscience de ses obligations en matière d'assainissement non collectif.

Désormais le SPANC ne compte plus qu'un seul agent puisque l'un des 2 techniciens a quitté le service au 1^{er} mars 2011.

Depuis le 1^{er} mars 2013, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury s'est transformée en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret suite à l'intégration de 3 nouvelles communes : Anzême, Jouillat et Saint Eloi. La commune d'Anzême a été diagnostiquée par le SIERS et celle de Saint-Eloi par la CIATE.

Bilan des installations existantes

► [Activité 2015](#)

Sur l'ensemble de l'exercice 2015, quelque 204 diagnostics ont été réalisés et sont répartis comme suit sur l'ensemble des communes concernées : (voir tableau ci-contre).

Afin de conserver une égalité de traitement des usagers sur l'agglomération, il a été opportun d'accélérer la mise en œuvre des diagnostics restants pour conserver le maximum d'aides financières.

Pour ce faire, il a été mis en place durant l'exercice 2014 et le début d'exercice 2015 :

- une mise à disposition d'un agent du SIERS sur un an via une convention de mise à disposition pour 350 diagnostics (la plupart ayant été réalisés en 2014) ;
- un marché public à procédure adaptée qui a été attribué au bureau d'études HTE Habitat Territoire Environnement pour 500 diagnostics +/- 10 % (la plupart ayant été réalisés en 2014 également).

Cette organisation a permis de déboucher sur la réalisation de la totalité de la mission diagnostic au premier trimestre 2015.

	Commune	Diagnostics
23002	AJAIN	5
23033	LA BRIONNE	3
23036	BUSSIERE DUNOISE	16
23052	LA CHAPELLE TAILLEFERT	2
23088	GARTEMPE	1
23092	GLENIC	6
23096	GUERET	1
23132	MONTAIGUT LE BLANC	0
23169	LA SAUNIERE	3
23170	SAVENNES	0
23186	ST CHRISTOPHE	0
23193	STE FEYRE	15
23195	ST FIEL	6
23206	ST LAURENT	4
23208	ST LEGER LE GUERETOIS	0
23242	ST SILVAIN MONTAIGUT	1
23245	ST SULPICE LE GUERETOIS	6
23247	ST VAURY	10
23248	ST VICTOR EN MARCHE	3
23004	ANZEME	6
23101	JOULLAT	114
23191	ST ELOI	2
		204

► [Principales dispositions des arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012 portant sur les installations d'ANC](#)

- Les modalités de contrôle ont précisé en particulier les critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et de danger pour la santé des personnes.
- La nature et les délais de réalisation des travaux pour réhabiliter sont déterminés en fonction de ces risques.

Pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais :

- 1 an maximum en cas de vente ;
- 4 ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.

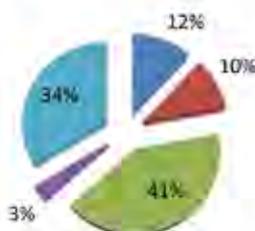
La possibilité est donnée aux SPANC de moduler les fréquences de contrôle (suivant le niveau de risque, le type d'installation, les conditions d'utilisation...), dans la limite des dix ans fixée par la loi Grenelle 2.

► [Conclusion des diagnostics](#)



Bilan des contrôles - année 2015

- Favorable avec réserves
- Filière inexistante
- Non conforme avec danger pour la santé des personnes
- Conforme
- Non conforme



La conclusion « installation inexistante » fait référence à une réelle absence d'installation.

La conclusion « Non conforme avec danger pour la santé des personnes » concerne les installations présentant des dysfonctionnements ou un caractère incomplet induisant des résurgences à la surface du terrain, des rejets d'effluents bruts avec risque de contact. La quasi-totalité des cas correspond à un rejet non traité sur la parcelle ou un fossé.

La conclusion « non conforme » correspond à une installation non complète c'est-à-dire avec absence de dispositif de traitement mais ne présentant pas de rejet superficiel.

Contrôle du neuf

► Activité 2015

Sur l'ensemble de l'exercice 2015, quelques 118 contrôles pour l'assainissement non collectif neuf ont été réalisés et sont répartis comme suit sur l'ensemble des communes concernées : (voir tableau ci-contre).

Le contrôle de conception et d'implantation s'exécute lors de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif neuf (permis de construire) et la réhabilitation d'une installation existante.

Depuis le 1^{er} mars 2012, en application de l'article R 431-16 du code de l'urbanisme, le particulier doit joindre à toute demande de permis de construire une attestation de conformité de son projet d'installation d'assainissement non collectif.

Il est intéressant de connaître la répartition du contrôle de conception et d'implantation dans les 2 cas de figure.

On peut remarquer que 52,17 % (36/69) (rappel 2014 :

Commune	Visites de projet	Réalisations	
23002	AJAIN	5	3
23033	LA BRIONNE	1	3
23036	BUSSIERE DUNOISE	4	3
23052	LA CHAPELLE TAILLEFERT	2	1
23088	GARTEMPE	0	0
23092	GLENIC	7	4
23096	GUERET	1	2
23132	MONTAIGUT LE BLANC	1	0
23169	LA SAUNIÈRE	4	4
23170	SAVENNES	0	0
23186	ST CHRISTOPHE	0	1
23193	STE FEYRE	10	6
23195	ST FIEL	2	3
23206	ST LAURENT	0	0
23208	ST LEGER LE GUERÉTOIS	2	1
23242	ST SILVAIN MONTAIGUT	3	2
23245	ST SULPICE LE GUERÉTOIS	12	5
23247	ST VAURY	5	4
23248	ST VICTOR EN MARCHÉ	3	2
23004	ANZÈME	3	0
23101	JOULLAT	3	3
23191	ST ELOI	1	2
		69	49
		118	

117

		Constructions neuves		Réhabilitations		Total	
		2015	2014	2015	2014	2015	2014
Pôle urbain							
23096	Guéret	0	2	1	0	1	2
23193	Ste Feyre	5	4	5	1	10	5
23206	St Laurent	0	0	0	0	0	0
23195	St Fiel	1	2	1	1	2	3
23245	St Sulpice le Guérétois	9	2	3	4	12	6
Ss-Total Pôle urbain		15	10	10	6	25	16
Pôles de proximité							
23247	Saint-Vaury	3	1	2	7	5	8
23002	Ajoin	3	1	2	1	5	2
23132	Montaigut-le-Blanc	0	1	1	1	1	2
23052	La Chapelle-Taillefert	2	2	0	1	2	3
23036	Bussière-Dunoise	0	1	4	9	4	10
Ss-Total Pôle de proximité		8	6	9	19	17	25
Espace rural							
23092	Glénic	2	3	5	5	7	8
23088	Gartempe	0	0	0	0	0	0
23033	La Brionne	1	2	0	0	1	2
23242	St Silvain Montaigut	3	0	0	0	3	0
23208	St Léger le Guérétois	1	0	1	1	2	1
23248	St Victor en Marche	0	2	3	2	3	4
23170	Savennes	0	0	0	1	0	1
23186	St Christophe	0	0	0	1	0	1
23004	Anzême	1	1	2	2	3	3
23101	Jouillat	2	1	1	3	3	4
23191	St Eloi	0	0	1	3	1	3
23169	La Saunière	3	3	1	0	4	3
Ss-Total Espace rural		13	12	14	18	27	30
TOTAL		36	28	33	43	69	71

39,43 % soit 28/71) des demandes de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif sont liées à une construction neuve et que 60 % (15/25) des demandes liées à un permis de construire concernent l'espace urbain du Grand Guéret (Rappel 2014 : 62,50 % (10/16) des demandes liées à un permis de construire concernaient le pôle urbain et 40 % (12/30) concernaient l'espace rural).

La réhabilitation est quasi stable puisque cela concerne 47,83 % des demandes (33/69) (Rappel 2014 : 60,56 %, soit 43/71).

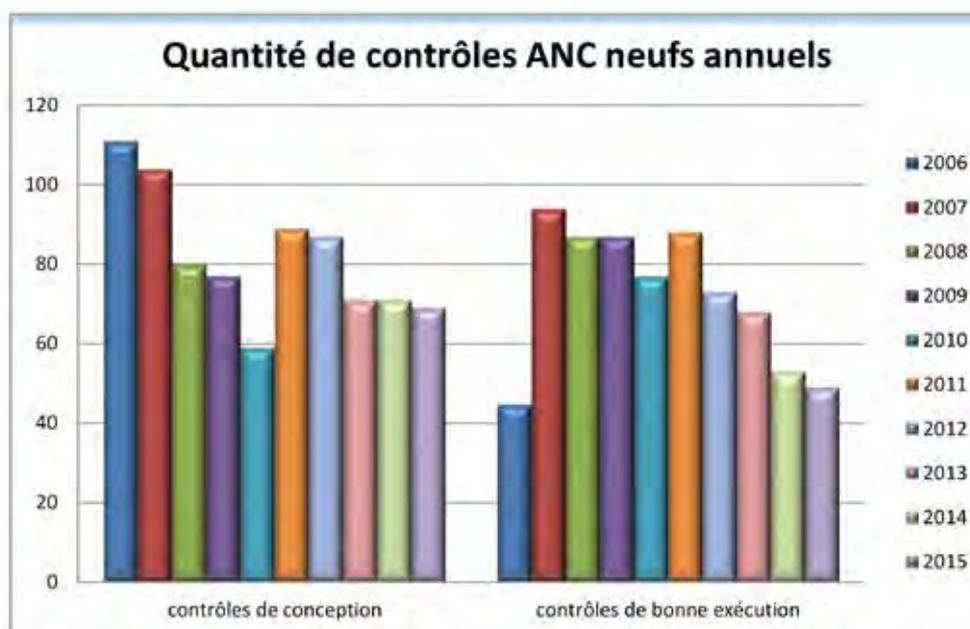
Cela est lié à la réhabilitation des installations suite diagnostiquées dans le cadre d'une transaction immobilière.

C'est dans le pôle de proximité et l'espace rural qu'il y a le plus de réhabilitations, comme dans l'exercice précédent.

La baisse au niveau du contrôle de réalisation est liée à des délais importants concernant l'exécution des travaux, les propriétaires disposant de ressources financières moindres.

Les interventions ont nécessité plus de temps étant donné que beaucoup de dossiers ont posé des difficultés techniques liées aux caractéristiques des terrains. Des travaux correctifs ont été nécessaires sur plusieurs dossiers afin de délivrer la conformité. Les visites sur le terrain se sont donc multipliées pour un même dossier.

	Conception	Réalisation	Total
2014	71	53	124
2015	69	49	118



ENVIRONNEMENT & TRAVAUX

Conseil en Energie Partagé

Suivi des consommations

Le suivi global des consommations est réalisé sur la base des données de facturation.

L'outil GepWeb360 est en place depuis 2014. L'étendue du patrimoine supervisé par cet outil a progressé de 30 % en 2015, tout en assurant le suivi permanent du patrimoine déjà supervisé auparavant.

Le budget global de l'énergie supervisée est de l'ordre de 2 M€ par an.



Actions emblématiques 2015

► [Actions sur Saint-Vaury](#)

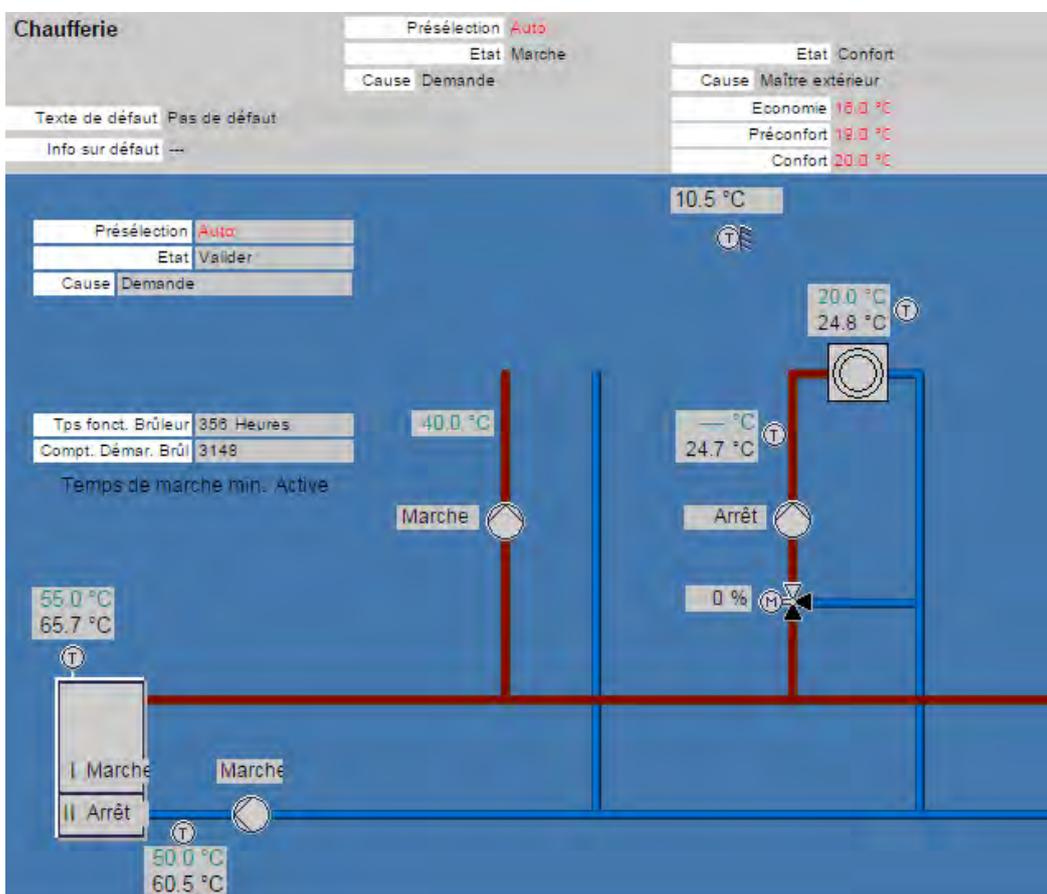
- Salle des fêtes :

Mise en place de régulateurs communicants et supervision de l'installation

But : mieux gérer la température et la qualité de l'air, tout en consommant le moins d'énergie possible.

Les horaires de chauffage sont paramétrés depuis la mairie en fonction des locations.

Le fonctionnement des installations est vérifié depuis le siège de la Communauté d'Agglomération afin de garantir les économies recherchées.



120

► Actions sur Guéret

Ecoles : Mise en place de systèmes de télégestion sur les écoles Langevin, Macé et Cerclier

- Suivi à distance des températures
- Optimisation du fonctionnement des brûleurs
- Optimisation des horaires de chauffage et des températures réduit durant les vacances et week-ends.
- Détection des pannes automatique

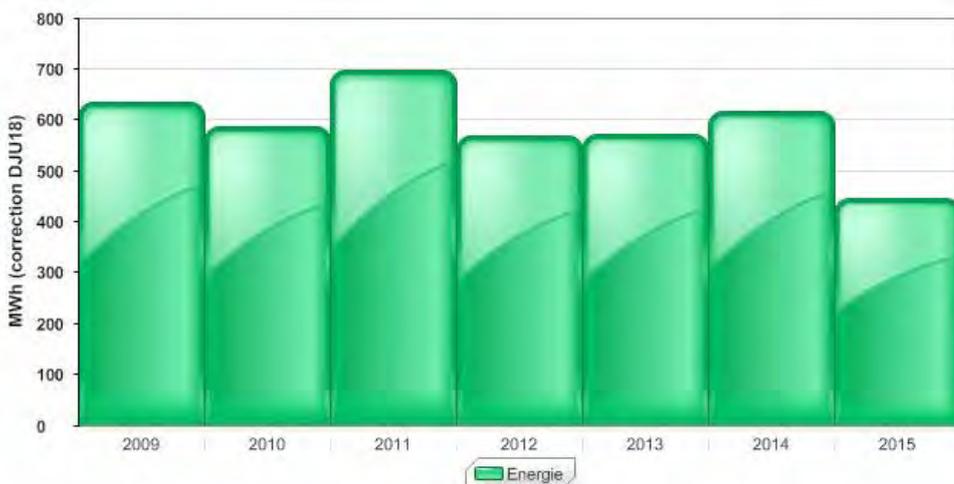
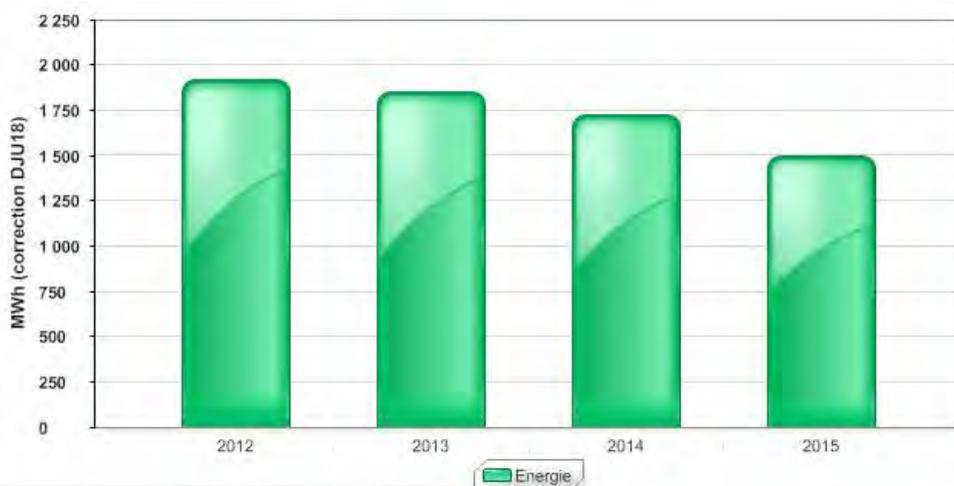
d e





Piscine + Gymnase + Espace culturel :
Gains obtenus suite à la mise en place et l'optimisation des réglages du système de GTB

Consommation GAZ Ensemble Fayolle suite diverses actions - 400MWh/an entre 2012 et 2015 Soit environ 25 k€/an



IRFJS :
Gains en 2015 liés à de premières optimisations des réglages
Environ 100 MWh soit 6.5k €/an

ENVIRONNEMENT & TRAVAUX

Entretien rivières

Travaux réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe

Les travaux commencés les années précédentes se sont poursuivis au cours de l'année 2015.

L'année 2015 correspond à l'année 4 du Contrat de Rivière Gartempe.



→ restauration de la ripisylve et du cours d'eau :

Les travaux de restauration des berges ont été réalisés sur le ruisseau de Balaine (commune de Saint-Vaury). Ils ont débutés fin 2015 et se sont achevés début 2016.

Prévus initialement pour un coût de 65 000 €, les travaux ont finalement coûté 53 856 €.

- Localisation des travaux : La zone de travaux concernée sur ce cours d'eau est d'environ 13 200 ml de berges. Les travaux de restauration ont été effectués sur la totalité du linéaire prévu.
- Cours d'eau avant les travaux :



- Pendant les travaux :



- Cours d'eau après les travaux :



- Entretien de la ripisylve et du cours d'eau : Les travaux prévus en année 4 du Contrat vont être réalisés début 2016, sur la partie aval de la Gartempe (communes de Saint-Sylvain-Montaigut et de Gartempe) pour un linéaire de 4 200 mètres de berges.
- Réhabilitations ponctuelles des berges : Il n'y avait pas de travaux de réhabilitations ponctuelles des berges par génie végétal de programmés pour l'année 4.
- Mise en place d'abreuvoirs à bovins et mise en défens des berges. Les travaux d'aménagement de points d'abreuvement et la mise en défens des berges correspondantes n'ont pas pu être réalisés depuis le début du Contrat de Rivière (difficultés à coordonner les propriétaires, les conditions climatiques et les disponibilités de l'entreprise prévue pour réaliser les travaux). Une demande de prorogation des financements a été effectuée pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement des points d'abreuvement et la mise en défens des berges correspondantes en 2016. Cette demande a été acceptée par les financeurs. Un marché à bons de commande a été passé en décembre 2015 pour permettre la réalisation de ces points d'abreuvement et de la mise en défens des berges. Ce marché est intitulé : « TRAVAUX AMENAGEMENT RIVIERES 2015 2016 2017 2018 ». Deux entreprises en cotraitance (TERRASSEMENT AHUNOIS – BORD Laurent et LE BIHAN Aubin - ST GEORGES LA POUGE) ont été choisies et les travaux pourront être réalisés courant 2016. Les aménagements des points d'abreuvement de l'année 4 du Contrat sont programmés sur le ruisseau du Murat. Leur mise en place et la mise en défens correspondante devraient être réalisées en 2016 pour rattraper le retard, tout comme celle des points d'abreuvement des programmes prévus en années 2013 et 2014.
- Etudes relatives à l'aménagement de seuils et interventions sur les ouvrages en faveur de la transparence écologique : Les travaux concernant la restauration de la continuité écologique (aménagement de seuils par exemple) risquent d'être abandonnés pour la période, les contacts pris n'ayant pas donné de suite favorable. En effet, ces opérations nécessitent de prendre contact avec des propriétaires motivés, indépendamment de l'impact véritable des ouvrages sur le cours d'eau, puisque le Contrat de Rivière n'a pas de portée réglementaire et ne peut donc être un outil de pression dans le cadre d'une mise aux normes obligatoire. Ainsi, des difficultés sont rencontrées pour trouver des propriétaires volontaires pour l'étude et pour l'aménagement de leur ouvrage. Si aucun propriétaire volontaire n'est trouvé pour effectuer des travaux sur son seuil d'étang, les démarches seront donc faites rapidement, auprès des financeurs, pour demander l'abandon de ces études (et des travaux correspondants) qui ne pourront alors pas être réalisées.

123

Mise en place d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin versant Creuse aval

Pour rappel, une convention d'entente intercommunale a été signée avec le SIARCA pour la réalisation d'une étude diagnostic préalable à un CTMA sur le bassin versant de la Creuse Aval. Cette étude s'est poursuivie en 2015. Elle est réalisée par le Bureau d'études Impact Conseil (mandataire du Groupement), le Bureau d'études EAU-MEGA et la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze.

De nombreuses réunions techniques, des groupes de travail et des comités de pilotage ou technique se sont déroulés tout au long de l'année pour permettre l'émergence du Contrat en 2016. La coordination technique avec la technicienne rivière du SIARCA a également été importante pour permettre l'organisation de toutes ces réunions et la rédaction des comptes rendus.

Des sorties de terrain ont eu lieu : repérage d'ouvrages à aménager, sollicitation d'exploitants riverains de cours d'eau, prospections d'écrevisses à pattes blanches...



124

L'étude diagnostic doit se finaliser en 2016 avec l'élaboration d'un programme d'actions, la mise en place d'indicateurs de suivi, l'établissement d'une DIG et la rédaction du contrat, ainsi que la mise en place de partenariat avec d'autres maîtres d'ouvrage possibles.

Les premiers travaux pourront débuter, si tout se passe bien, courant d'année 2017.

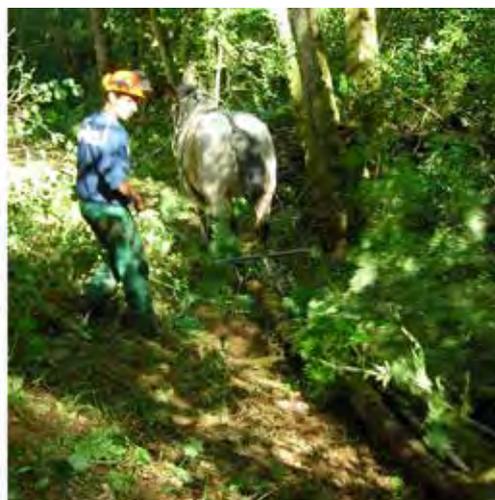
Travaux divers contrat de rivière

L'entretien de la rivière Creuse se poursuit dans l'attente de la mise en place du CTMA.

- L'enlèvement d'embâcles et l'entretien de la ripisylve sont les principaux travaux réalisés.
- Le nettoyage des postes de pêche de Péchadoire a aussi été réalisé par traction animale.



Débardage à cheval - Jean-Yves BOUDIN © Collection GRAND GUERET



- Du fauchage de plantes invasives a également lieu de manière saisonnière pour éviter leur prolifération (exemple : fauchage fin juin/début juillet de la Berce de Caucase au niveau du ruisseau des Chers, travaux réalisés par l'Entreprise FELIM).



Le Contrat de Rivière Gartempe arrive normalement à sa dernière année en 2016. La demande d'un avenant de prolongation du Contrat a été faite pour l'année 2017. Cette année supplémentaire doit permettre de finaliser les actions entreprises en 2016 et de réaliser le bilan évaluatif du Contrat.

En parallèle, il faudra réfléchir à un renouvellement du Contrat pour les années suivantes (programmation 2017-2022).

Un Cahier des Charges de l'étude bilan et de programmation devra être réalisé pour permettre au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe de lancer un appel d'offres.

L'étude préalable au CTMA sur la Creuse aval doit s'achever courant de l'année 2016. Les enjeux et objectifs vont alors être définis et une planification des travaux sera réalisée pour les 5 années du Contrat. La rédaction de la DIG sera effectuée puis déposée à la Préfecture. Une enquête publique aura alors lieu.

Les prospections de terrain devront être alors ciblées par rapport aux priorités retenues par le Contrat. Les premiers travaux devront débuter au cours de l'année 2017.

Il est à noter également que l'année 2015 a été marquée par le départ du technicien rivière en poste depuis de nombreuses années. L'arrivée en cours d'année d'une nouvelle technicienne a eu quelques incidences. Un temps d'adaptation a ainsi été nécessaire et une part importante du temps a dû être consacrée à la mise à jour des tâches administratives, notamment au niveau des demandes de subventions.

Pour permettre la remise à niveau de ses connaissances, la technicienne a ainsi effectué des formations (notamment au CNFPT) et participé à des journées techniques (Chambre d'Agriculture, Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe, Conseil Départemental, EPTB, CPIE...).

125

Et la com ?

En collaboration avec les services :

- Actus sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération
- Achat d'un système d'affichage pour DPE
- 1 point presse organisé (signature convention TEPCV) avec sa préparation et la rédaction du dossier de presse

ENVIRONNEMENT & TRAVAUX

Entretien du patrimoine intercommunal

La communauté d'agglomération du Grand Guéret gère différents équipements : bâti (siège, BM, CRD, Gîtes...), espaces verts (ZI/ZA, Aire des Monts de Guéret...), voirie (voie du Parc, voirie en ZI/ZA...), éclairage public, signalisation horizontale et verticale, etc.

La collectivité n'étant pas équipée d'un service d'entretien, elle a mis en place différents marchés de travaux à bons de commandes. Ces marchés sont suivis et gérés par le PÔLE INGENIERIE-MOBILITE-DEVELOPPEMENT DURABLE-TRAVAUX.

- Marché de travaux de voirie : confié à l'entreprise COLAS basé à La Brionne
- Marché de signalisation : via un groupement, les travaux sont réalisés par SES, agence de Bordeaux, pour la fourniture de panneaux et AXIMUM, agence de Limoges, pour la pose et la réalisation du marquage au sol
- Marché d'éclairage public : via un groupement, les travaux sont confiés à l'entreprise PAROTON de Guéret
- Marché d'espaces verts : deux entreprises interviennent : PAYSAGE EN MARCHÉ basée à BESSINES SUR GARTEMPE et l'APAJH du Masgerot.
- Marché d'entretien des réseaux d'eau pluviales et bassins : marché confié à l'entreprise DUPRE basé à Saint-Vaury.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, notamment en terme de sécurité des personnes, la Communauté d'Agglomération a confié le suivi et la maintenance de ses équipements à différentes entreprises via la passation de marché.

Il s'agit de la maintenant :

- des ascenseurs et monte-handicapés : entreprise OTIS
- des portes automatiques : entreprise KONE
- des extincteurs et désenfumage : entreprise ESI
- des alarmes incendie et blocs de secours : entreprise PAROTON
- des systèmes de chauffage et de climatisation : entreprise SOPCZ

126

En parallèle, le PÔLE INGENIERIE-MOBILITE-DEVELOPPEMENT DURABLE-TRAVAUX a établi et diffusé à tous les responsables de site une fiche de liaison. Celle-ci a pour objet une traçabilité des demandes et par conséquent un suivi. Chaque fiche fait l'objet d'une diffusion plus ou moins large en fonction des sites.

Distribution de l'eau industrielle

L'eau industrielle est toujours distribuée à partir du recyclage des eaux pluviales. Pour l'instant, seule la Société AMIS est desservie. Pour l'année 2015, sa consommation a été de 3 542 m³, elle est en hausse par rapport à 2014. L'analyse de la qualité de l'eau distribuée sera réalisée début 2016.

Borne de puisage payante

La borne de puisage installée sur le réseau d'eau industrielle n'a pas fonctionné en 2015. En effet, l'installation actuelle est équipée d'une pompe adaptée uniquement aux besoins de la Société AMIS. Pour satisfaire au fonctionnement simultané de la borne de puisage et aux besoins de la Société AMIS, il est envisagé de remettre en service la pompe initiale de plus gros débit muni d'un variateur.

La borne devrait ainsi être mise en service en 2016.



Pompes à la Station d'Eau Industrielle



Borne de puisage

NUMÉRIQUE

La Quincaillerie



La Quincaillerie

Tiers-Lieu d'assemblage local

La Semaine du Numérique comme point de départ du projet de tiers-lieu

Née le 6 mars 2015, au 6 Rue Maurice Rollinat, dans l'ancienne Quincaillerie Barreige, la « Quincaillerie numérique » est une expérimentation d'un Tiers-Lieu portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret conjointement avec le Pays de Guéret.

Le tiers-lieu compose une solution hybride entre espace personnel et espace ouvert, domicile et travail, convivialité et concentration. Il réunit un certain nombre de conditions permettant les rencontres informelles et favorisant la créativité issue des interactions sociales, notamment à travers l'ouverture, la flexibilité, la viabilité, la convivialité et l'accessibilité. Les amis occasionnels, les habitants d'un quartier, les professionnels d'un secteur, peuvent s'y retrouver et en faire le carrefour de leur communauté. Parmi les utilisateurs réguliers, la conversation est le centre des activités et l'humeur est détendue.

Événement de lancement du projet de tiers-lieu et continuité logique des actions de promotion des usages des technologies de l'information et de la communication initiées par le Gal Leader et le Pays de Guéret depuis 2002, la Semaine du Numérique qui s'est déroulée du 6 au 13 mars 2015 à Guéret, a été l'occasion de présenter au public de nombreuses pratiques numériques actuelles et futures, de faire également découvrir les fablabs, espace de coworking, espace public numérique, les imprimantes 3D, la programmation, la mini robotique...

Au programme de cette semaine :

- Cinéma-Débat : Projection des films « The Social Network » (Guéret et la Souterraine) de David Fincher et « Chappie ». Les films étaient clôturés par des causeries autour des la « e-reputation » et du « transhumanisme »
- Ateliers découvertes : Ateliers MAO, initiation à l'informatique, coding goûter, ateliers impression 3D, modélisation, etc.
- Après-midi retrogaming à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret
- Conférence publique pour la création d'un tiers-lieu à Guéret avec David Forgeron - Fablab Manager de la Citée des Sciences et de l'Industrie, Paris, Yoann Duriaux - Co-fondateur de Movilab et des Tillios, Tiers-Lieux Libres et Open Source, Saint-Etienne et Antoine Burret, sociologue et auteur du livre « Tiers-Lieux, et plus si affinité »

Evenement fédérateur de différents acteurs locaux, régionaux et nationaux, la Semaine Numérique a compté environ 550 visiteurs sur les différentes activités proposées tout au long de la semaine.

Plus d'infos sur www.laquincaillerienumerique.fr



La place de la médiation numérique

→ Prés de 450 heures d'ateliers numériques proposés par Eric Durand et Baptiste Ridoux :

- 80 % du temps autour de l'appropriation des outils numériques et de l'usage du Web auprès d'un public sénior (environ 120 inscrits - 2 semestres) sur différentes communes du territoire (Guéret, Saint-Eloi, Genouillac, Saint-Vaury, Saint-Sulpice-le-Guéretois...)
- 20 % avec un public jeune (parcours des métiers de la Mission locale, ateliers numériques avec les jeunes des quartiers Albatros durant l'été, atelier d'initiation à la programmation avec des 7-14 ans)

→ Install Party - 4 Juillet, 3 octobre et 5 décembre 2015

Organisées en partenariat du Fablab 23D, les « Install Party » sont des après-midis conviviaux autour des logiciels libres et des systèmes d'exploitation alternatif.

Le but de ces rencontres est de faire en sorte que les novices repartent à la fin de la journée avec leur propre ordinateur fonctionnant sous un nouveau système d'exploitation, correctement installé, configuré et agrémenté de nombreux logiciels.

Au cours de ces réunions, les utilisateurs confirmés tentent de transmettre une partie de leur savoir aux novices, qui deviendront passeurs à leur tour...

→ Des interventions dans des établissements scolaires (Collèges Marouzeau et Martin Nadaud ; Lycée Fardard - 2nde et BTS) pour animer des séances liées à l'identité numérique et au bon usage du web

→ Des ateliers de sensibilisation aux usages des TIC pour l'association « Le Pari vers l'Insertion » dépendante de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse (UDAF 23).

À raison d'un atelier de 1h00 chacun, ces ateliers ont pour but l'acquisition de compétences informatiques pour une valorisation de la personne s'inscrivant dans une démarche d'insertion. En continuité de cette animation initiée en 2013, le chargé de mission TIC du Pays de Guéret s'occupe des personnes « initiées » sur des thématiques telles que navigation sur Internet, identité numérique, nouveaux outils (smartphones et tablettes) et nouveaux usages (cloud, podcast).

Poursuite des actions numériques en faveur des communes

129

Dans la continuité des actions menées par le Pays de Guéret, le personnel de la Quincaillerie a assuré le suivi des HotSpot Wifi, des sites Internet et la réalisation de contenu multimédia.

Depuis 2010, le Pays de Guéret met à disposition des communes volontaires des sites Internet "clef en main", c'est à dire :

- un squelette de site Internet, hébergé dans un souci de mutualisation et de simplification administrative par le Pays,
- un accompagnement individualisé, afin que les communes puissent construire progressivement, puis gérer elles-mêmes le contenu de leur site.

Fin 2014, 25 communes et la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche utilisent le dispositif.

30 Hot Spots sont actuellement installés sur le territoire. Les équipements installés dans les communes ayant quitté le Pays de Guéret ont été laissés en place (4 maintenus pour la commune de Chéniers, 1 au Bourg d'Hem, 1 à la Celle-Dunoise, 1 à Ladapeyre).

Pour rappel, en 2012, l'association « France Wireless », régissant les Hots Spots Wifi à échelle nationale, a demandé au Pays de Guéret une déclaration auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), en tant qu'exploitant de réseaux de communication ouverts au public.

Réalisation d'une vidéo témoignages pour le « Café des Initiatives »

La Quincaillerie Numérique comme facilitateur de projet

• Museomix du 6 au 8 Novembre 2015

La Quincaillerie était un partenaire de choix et un facilitateur local pour la bonne tenue de Museomix au Musée de la Sénatorerie.

Museomix est un événement annuel international consacré aux nouvelles formes de médiation et au numérique. Il réunit des participants aux profils variés pendant trois jours au cœur d'un musée afin de concevoir et prototyper des expériences innovantes.

Cette manifestation, qui s'est déroulée pour la première fois en novembre 2011, a pour objectif de s'approprier les musées au miroir de l'innovation. Elle rassemble des « muséomixeurs » : professionnels des musées, de l'innovation, du numérique, de la médiation, amateurs, passionnés.

- « #MaPlanète2050 » 4^e trimestre 2015

La Quincaillerie, en partenariat avec les « Idiopathes », association installée à la Quincaillerie, ont accompagné une classe de 6^e de l'eco collège de Saint-Vaury, à construire une campagne de communication et un objet viral « La Selfiche » pour le projet « #Maplanete2050 ».

Plus de 1 000 collégiens se sont rendus à la maison de la Radio pour l'événement #maplanète2050, le mardi 3 novembre 2015. Organisé par France Info en partenariat avec le ministère chargé de l'Éducation Nationale et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), #maplanète2050 a permis de faire entendre la voix de la jeunesse à moins d'un mois de la conférence Paris Climat (COP21). Les collégiens ont remis le "Livre blanc de la jeunesse" aux organisateurs de la conférence.

La Quincaillerie Numérique hors les murs

- Pecha Kucha Volume 11, 25 Juin 2015 au foyer des publics de l'Opéra Théâtre de Limoges.

La pecha Kucha est un format de présentation internationale basé sur 20 diapositives avec 20 secondes par diapositive. Le but de ces rencontres est de valoriser des démarches, des initiatives et des projets créatifs dans le domaine des nouvelles technologies, du numérique, du design... Ainsi, la Quincaillerie a pu être présentée au côté de projets tels que le festival Rêves en Place, la démarche projet d'Autonom'Lab, Flocoon Pixel de Legrand ou encore Limouzi Lab, le Fab Lab Limousin. Également, Guillaume Olivrin et Jérôme Staub présentaient respectivement l'étude menée en Afrique du Sud sur l'accessibilité des personnes handicapées et âgées et les projets de Canopé de l'Académie de Limoges. Les découvertes, les échanges et les rencontres ont rythmés l'ensemble de la soirée et des présentations.

130

- Participation au Grand Ramdam des Tiers-Lieux les 4 & 5 Juin à l'Aérocampus de Latresne

Le sujet des tiers-lieux dans les différents médias ne tarit pas, démontrant à chaque fois les enjeux :

- de dynamisation du tissu économique en milieu rural et péri-urbain,
- de réduction des trajets domicile/travail,
- de mutualisation d'outils, formation de pair à pair,
- de séparation vie privée / vie professionnelle...

Depuis 2011, les tiers-lieux d'Aquitaine, avec l'aide des politiques publiques, s'efforcent de générer une dynamique et un programme autour du concept du « Travailler autrement pour vivre mieux » en rassemblant les personnes et collectifs intéressés par ces sujets.

- Participation à « Rêve en Place » à Limoges le 19 Septembre

Rêves en Place est né de la rencontre entre un attachement pour la rue et un engagement pour le cinéma et les arts vivants.

La rue est lieu essentiel du lien social, où se croisent les regards et les corps, où les individus se rencontrent et se découvrent. Le cinéma et le spectacle vivant sont ludiques et collectifs, ils s'adressent à l'imaginaire de tous et dès qu'ils s'installent dans la rue, ils intriguent et ébahissent.

Rêves en Place propose au spectateur de dévoiler l'envers du décor, de prendre la parole, de s'inviter devant et derrière la caméra, de construire ses rêves. A travers cette journée au croisement de la performance artistique et de la fête populaire, dans une rue transformée pour l'occasion en plateau de cinéma, et grâce à la mise en scène d'espaces de créations et d'expressions collectives, Rêves en Place propose au public d'écrire ensemble un scénario : celui de sa rue idéale.

- Participation aux Assises Nationales de la Médiation Numérique à Caen, du 29 septembre au 3 octobre

- Participation au salon domotique « Ma maison intelligente » les 20 et 21 novembre 2015

- Participation au Forum Creuse Connectée, organisé par la CCI et Cybercreuse, le 9 novembre 2015

▪Participation au festival « Mômes à la page » –le 10 octobre 2015, à Felletin

Cette édition a permis à plus de 1 500 personnes (élèves des écoles et collèges, accueils de loisirs, structures de petite enfance, parents, associations culturelles, professionnels des bibliothèques et de l'enfance...) de rencontrer 5 auteurs pour la jeunesse et de participer à de multiples ateliers lors des accueils organisés pour les scolaires, de la journée professionnelle et de la journée tout public destinée aux familles.

▪ Ateliers + conférence pour la Scène Nationale d'Aubusson le 11 Décembre

Dans le cadre du spectacle « Je Clique donc je suis »

Et si nos téléphones et nos ordinateurs lisaient dans nos pensées ? Les spectateurs sont expressément priés de venir munis d'objets connectés : téléphone, poste radio, ordinateur portable ou tablette. Ces objets serviront de supports aux expériences de mentalisme et révéleront beaucoup de choses sur le « meilleur des mondes » dans lequel nous vivons.

Ca s'est passé à la Quincaillerie Numérique

- La Quincaillerie a reçu de nombreuses réunions, assemblées générales, conseils d'administration d'association locales, mais aussi des réunions de la Politique de la Ville et des conseils citoyens.

- Journée Job d'été avec la Mission locale et le BiJD

- Accueil d'une séminaire de la Citée des Sciences et de l'Industrie, le 29 septembre

- Accueil des Journées départementales des Services Civiques les 6 et 7 juin, 30 novembre et 1^{er} décembre)

- 8 expositions dont 1 dans le cadre de la Semaine du Numérique

- 3 concerts dont 2 dans le cadre de la Semaine du Numérique

Formation

Baptiste Ridoux, coordinateur de projet, a été formé aux méthodes de co-conception à Ester Technopole, auprès de CodeMaker (AVRUL) :

- une méthodologie basée sur l'intelligence collective : réunir les compétences nécessaires au projet, enrichir le sujet avec une approche « usages – marchés », affiner le concept : test – maquettes – améliorations...
- un savoir-faire : animation et techniques de créativité,
- un espace spécialement aménagé pour le travail collaboratif, espace commun aux entreprises et aux étudiants qui souhaitent collaborer sur des projets, rechercher des solutions innovantes... Le choix de la Technopole Ester le situe entre les écoles d'ingénieurs, les entreprises et les structures de soutien à l'innovation qui accompagnent les porteurs de projets...

C'est donc un service proposé aux entreprises et à tout porteur de projet, qui a besoin de conforter son idée en faisant appel à d'autres compétences que celles dont ils disposent : usagers, juriste, designer, information, web, marketeur, ingénieurs dans des domaines connexes à leur activité... Cela concerne tout type d'innovation : quelle soit technologique, organisationnelle, d'usage ou encore de service. Le sujet doit nécessiter des compétences multiples pour que la co-conception apporte une véritable plus-value.

Et la com ?

En collaboration avec le service :

- Organisation avec le Pays de Guéret de la semaine du numérique
- Communication autour du lancement du projet du Tiers-Lieu
- Envoi régulier des communiqués, rédaction de brèves autour de l'actualité et des animations du Tiers-Lieu
- Communication lors de visite de personnalités au Tiers-Lieu

► www.laquincaillerienumerique.fr



NUMÉRIQUE

Le Très Haut Débit

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury avait engagé un Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII), remporté par Orange, pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire. Cette opération de l'opérateur historique devra permettre, à terme, l'accès de tous les habitants des communes concernées à Internet très haut débit par la fibre (FTTH).

Les échanges avec Orange ont abouti le 5 novembre 2015 à la signature d'une convention formalisant le partenariat et proposant un plan de montée en charge du déploiement. A cette occasion, la première « armoire optique » a été inaugurée le long de l'avenue René Cassin.

Pour les 3 nouvelles communes de l'Agglomération du Grand Guéret, un rapprochement avec DORSAL a été opéré. Néanmoins, l'accord d'autres communes était nécessaire et ils n'ont pas été obtenus.

En parallèle, la Communauté de Commune Portes de la Creuse en Marche bénéficie d'un SDAN pilote qui permettra dans un premier temps une montée en débit de nombreuses connexions et le fibrage de certains secteurs.

Et la com ?

En collaboration avec le service :

- 1 point presse organisé dans le cadre de la signature de la convention du déploiement de la fibre avec Orange avec sa préparation et la rédaction du dossier de presse



9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 04 48 - Fax 05 55 41 13 01 - direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Rapport d'activités 2015 édité en décembre 2016